Soixante-troisième année - N° 3203 — 25 safar 1394 (20 mars 1974).

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Édition franco-espagnole — Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 0,80 DH. — Numéro des années antérieures : 1,20 DH.
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ABONNEMENT	MAROC		ÉTRANGER	
	1 an	6 mois	1 an	6 mois
Édition complète	46 DH	30 DH	52 DH	35 DH
Édition partielle	24 DH	15 DH	35 DH	20 DH

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnement et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. : 250-24 et 250-25
C.C.P. 101-16 à Rabat

Prix des annonces :
La ligne de 27 lettres : ***1,35 DH***
(Arrêté du 14 juin 1966)

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le vendredi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE — Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Amendement à l'article VI du statut de l'agence internationale de l'énergie atomique.

Dahir n° 1-73-441 du 14 hija 1393 (8 janvier 1974) portant publication de l'amendement à l'article VI du statut de l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) .. 375

Statut-type fixant les rapports entre les salariés qui exercent une profession commerciale, industrielle ou libérale et leur employeur.

Décret n° 2-74-101 du 16 safar 1394 (11 mars 1974) complétant l'arrêté du 19 hija 1367 (23 octobre 1948) portant détermination du statut-type fixant les rapports entre les salariés qui exercent une profession commerciale, industrielle ou libérale et leur employeur 375

Classement des établissements insalubres, incommodes ou dangereux.

Décret n° 2-72-643 du 16 safar 1394 (11 mars 1974) complétant l'arrêté du 22 joumada II 1352 (13 octobre 1933) portant classement des établissements insalubres, incommodes ou dangereux 376

Baccalauréat de l'enseignement du second degré pour l'année scolaire 1973-1974. — Examens.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 26-74 du 8 moharrem 1394 (1er février 1974) relatif aux examens du baccalauréat de l'enseignement du second degré pour l'année scolaire 1973-1974 376

Baccalauréat de technicien de l'enseignement du second degré pour l'année scolaire 1973-1974. — Examens.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 56-74 du 8 moharrem 1394 (1er février 1974) relatif aux examens du baccalauréat de technicien de l'enseignement du second degré pour l'année scolaire 1973-1974 377

Liste des aéroports internationaux et aéroports frontières disposant de contrôle de douane, de police et de santé au Maroc et conditions de leurs utilisation.

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 136-74 du 11 moharrem 1394 (4 février 1974) modifiant l'arrêté n° 631-65 du 28 juin 1965 fixant la liste des aéroports internationaux et aéroports frontières disposant de contrôle de douane, de police et de santé au Maroc et précisant les conditions d'utilisation desdits aérodromes 377

Crédit immobilier et hôtelier. — Conditions et modalités de l'émission d'un emprunt obligataire.

Arrêté du ministre des finances n° 158-74 du 27 moharrem 1394 (20 février 1974) fixant les conditions et modalités de l'émission, par le Crédit immobilier et hôtelier, d'un emprunt obligataire de vingt millions de dirhams (20.000.000 de DH) 377

Qualification de médecins « spécialistes » et de médecins dits « compétents ».

Arrêté du ministre de la santé publique n° 54-74 du 8 moharrem 1394 (1er février 1974) fixant la liste des services agréés de chirurgie hospitalière pour l'accomplissement de stage préalable à la qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents » .. 378

Décision du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 188-74 du 23 joumada II 1393 (24 juillet 1973) portant modification aux listes des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents » 378

Décision du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 171-74 du 26 moharrem 1394 (19 février 1974) portant qualification de médecins « spécialistes » et de médecins dits « compétents » .. 379

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Transfert à l'Etat de la propriété des immeubles agricoles ou à vocation agricole.

Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et du ministre des finances n° 180-74 du 10 safar 1394 (5 mars 1974) désignant les immeubles dont la propriété a été transférée à l'Etat et fixant la date à partir de laquelle interviendra la prise de possession desdits immeubles .. 380

Transfert à l'Etat de la propriété des droits indivis.

Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et du ministre des finances n° 179-74 du 10 safar 1394 (5 mars 1974) désignant les droits indivis dont la propriété a été transférée à l'Etat et fixant la date à partir de laquelle interviendra la prise de possession desdits droits indivis. 418

TEXTES PARTICULIERS

Association « Amerc Maroc Nova Atlantis ». — Dissolution.

Décret n° 2-74-072 du 12 moharrem 1394 (5 février 1974) portant dissolution de l'association étrangère dite « Amorc Maroc Nova Atlantis » (ex-Chapitre Rosicrucien du Maroc) dont le siège est à Casablanca 423

Délégations de signature.

Arrêté du Premier ministre n° 3-526-73 du 1er hija 1393 (26 décembre 1973) portant délégation de signature .. 424

Arrêté du ministre de la justice n° 155-74 du 24 hija 1393 (18 janvier 1974) portant délégation de signature .. 424

Institutions de sous-ordonnateurs.

Arrêté du directeur général de la radiodiffusion télévision marocaine n° 175-74 du 6 hija 1393 (31 décembre 1973) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants .. 424

Arrêté du ministre de l'intérieur n° 31-74 du 17 hija 1393 (11 janvier 1974) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants 425

Agrément de société d'assurances.

Arrêté du ministre des finances n° 122-74 du 5 hija 1393 (30 décembre 1973) portant agrément de la société d'assurances « Al Watania » 426

P.T.T. — Création d'établissements postaux.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 172-74 du 29 moharrem 1394 (22 février 1974) portant création d'un établissement postal 426

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 173-74 du 29 moharrem 1394 (22 février 1974) portant création d'un établissement postal 426

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 174-74 du 29 moharrem 1394 (22 février 1974) portant création d'un établissement postal 426

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Administration de la défense nationale.

Décret n° 2-73-562 du 16 safar 1394 (11 mars 1974) déterminant les conditions d'attributions et de calcul des bonifications pour services de campagne et pour services aériens et sous-marins prévues par l'article 10 de la loi n° 013-71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) instituant un régime de pensions militaires 427

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 2-74-091 du 23 safar 1394 (18 mars 1974) complétant le décret n° 2-70-250 du 13 rebia II 1390 (18 juin 1970) portant statut particulier du personnel enseignant de l'enseignement supérieur 428

Ministère de la justice.

Arrêté du ministre de la justice n° 178-74 du 16 hija 1393 (10 janvier 1974) portant nomination des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des différents cadres du ministère de la justice appelés à siéger durant les années 1974 à 1979 428

Ministère de l'information.

Arrêté du ministre de l'information n° 162-74 du 23 moharrem 1394 (16 février 1974) portant création et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des cadres relevant du ministère de l'information 429

Ministère de la santé publique.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 203-74 du 12 moharrem 1394 (5 février 1974) portant création et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des cadres du personnel relevant du ministère de la santé publique. 430

Arrêté du ministre de la santé publique n° 202-74 du 12 moharrem 1394 (5 février 1974) fixant la date et les modalités de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du personnel relevant du ministère de la santé publique 431

Ministère des affaires administratives, secrétariat général du gouvernement.

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 141-74 du 21 moharrem 1394 (14 février 1974) complétant l'arrêté n° 534-73 du 23 rebia I 1393 (27 avril 1973) fixant la liste des diplômes permettant le recrutement direct sur titres dans le cadre des ingénieurs d'Etat 432

Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 138-74 du 19 moharrem 1394 (12 février 1974) portant création et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires relevant des cadres du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire 432

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 139-74 du 19 moharrem 1394 (12 février 1974) relatif à l'élection des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires relevant des cadres du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire 434

Ministère des travaux publics et des communications.

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 140-74 du 13 moharrem 1394 (6 février 1974) modifiant l'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 599-69 du 4 septembre 1969 fixant les conditions, les formes et le programme du concours pour l'accès au cadre des contrôleurs des transports et de la circulation routière 434

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 435

Résultats de concours et d'examens 442

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Concession de pensions, allocations et rentes viagères 443

Concession de pensions civiles 452

AVIS ET COMMUNICATIONS

Indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) — mois de février 1974 — Base 100 pour la période d'octobre 1958 - septembre 1959 455

TEXTES GÉNÉRAUX

Dahir n° 1-73-441 du 14 hija 1393 (8 janvier 1974) portant publication de l'amendement à l'article VI du statut de l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 10 kaada 1376 (8 juin 1957) portant ratification du statut de l'agence internationale de l'énergie atomique ;

Vu l'accord sur les privilèges et immunités de l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fait à New-York le 1er juillet 1959 ;

Vu le procès-verbal de dépôt de l'instrument d'acceptation par le Maroc de l'amendement à l'article VI du statut de l'agence internationale de l'énergie atomique du 25 juin 1971,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — L'amendement à l'article VI du statut de l'agence internationale de l'énergie atomique, tel qu'il est annexé au présent dahir, sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 14 hija 1393 (8 janvier 1974).

Pour contreseing :
Le Premier ministre,
AHMED OSMAN.

Amendement à l'article VI du statut de l'agence internationale de l'énergie atomique.

a) Remplacer les alinéas A. 1 à A. 3 par le texte suivant :

« 1. Le conseil des gouverneurs sortant désigne comme membres du conseil les neuf membres de l'agence les plus avancés dans le domaine de la technologie de l'énergie atomique, y compris la production de matières brutes, et le membre le plus avancé dans le domaine de la technologie de l'énergie atomique, y compris la production de matières brutes, dans chacune des régions suivantes où n'est situé aucun des neuf membres visés ci-dessus :

1° Amérique du Nord ;
2° Amérique latine ;
3° Europe occidentale ;
4° Europe orientale ;
5° Afrique ;
6° Moyen-Orient et Asie du Sud ;
7° Asie du Sud-Est et Pacifique ;
8° Extrême-Orient.

2. La conférence générale élit au conseil des gouverneurs :

a) Vingt membres de l'agence, en tenant dûment compte d'une représentation équitable, au conseil dans son ensemble, des membres des régions mentionnées à l'alinéa A. 1 du présent article ; de manière que le conseil comprenne en tout temps dans cette catégorie cinq représentants de la région « Amérique latine », quatre représentants de la région « Europe occidentale », trois représentants de la région « Europe orientale », quatre représentants de la région « Afrique », deux représentants de la région « Moyen-Orient et Asie du Sud », un représentant de la région « Asie du Sud-Est et Pacifique » et un représentant de la région « Extrême-Orient ». Aucun membre de cette catégorie ne peut, à l'expiration de son mandat, être réélu dans cette catégorie pour un nouveau mandat ;

b) Un autre membre parmi les membres des régions suivantes :
Moyen-Orient et Asie du Sud ;
Asie du Sud-Est et Pacifique ;
Extrême-Orient ;

c) Un autre membre parmi les membres des régions suivantes :
Afrique ;
Moyen-Orient et Asie du Sud ;
Asie du Sud-Est et Pacifique. »

b) Au paragraphe B :

i) Première phrase, remplacer « alinéas A-1 et A-2 » par « alinéa A-1 » ;

ii) Deuxième phrase, remplacer « alinéa A-3 » par « alinéa A-2 » ;

c) Au paragraphe C, remplacer « alinéas A-1 et A-2 » par « alinéa A-1 » ;

d) Au paragraphe D, remplacer « alinéa A-3 » par « alinéa A-2 » et supprimer la deuxième phrase.

Décret n° 2-74-101 du 16 safar 1394 (11 mars 1974) complétant l'arrêté du 19 hija 1367 (23 octobre 1948) portant détermination du statut-type fixant les rapports entre les salariés qui exercent une profession commerciale, industrielle ou libérale et leur employeur.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 19 hija 1367 (23 octobre 1948) relatif au statut-type fixant les rapports entre les salariés qui exercent une profession commerciale, industrielle ou libérale et leur employeur, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 19 hija 1367 (23 octobre 1948) portant détermination du statut-type fixant les rapports entre les salariés qui exercent une profession commerciale, industrielle ou libérale et leur employeur, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Sur proposition du ministre du travail, des affaires sociales, de la jeunesse et des sports ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 20 moharrem 1394 (13 février 1974),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 12 du statut-type annexé à l'arrêté susvisé du 19 hija 1367 (23 octobre 1948) est complété ainsi qu'il suit :

« *Article 12.* — .....

« L'employeur doit accorder des autorisations d'absences aux « travailleurs convoqués par l'autorité gouvernementale chargée de

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

« la jeunesse et des sports pour effectuer des stages de perfection-
« nement en vue de leur participation à des compétitions sportives
« internationales. L'entreprise n'est pas tenue de payer les journées
« d'absences. »

ART. 2. — Le ministre du travail, des affaires sociales, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 16 safar 1394 (11 mars 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :
Le ministre du travail,
des affaires sociales,
de la jeunesse et des sports,
MOHAMED ARSALANE EL JADIDI.

Décret n° 2-72-643 du 16 safar 1394 (11 mars 1974) complétant l'arrêté du 22 joumada II 1352 (13 octobre 1933) portant classement des établissements insalubres, incommodes ou dangereux.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 3 chaoual 1332 (25 août 1914) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté du 22 joumada II 1352 (13 octobre 1933) portant classement des établissements insalubres, incommodes ou dangereux, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics et des communications ;

Après avis du ministre de la santé publique et du ministre du travail, des affaires sociales, de la jeunesse et des sports ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 20 moharrem 1394 (13 février 1974),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau de l'article premier de l'arrêté susvisé du 22 joumada II 1352 (13 octobre 1933) est complété ainsi qu'il suit :

NUMÉROS	DÉSIGNATION des industries	INCONVÉNIENTS	CLASSES
.....	.....	.....	.....
323 *bis*	Polyuréthane (fabrication de la mousse de).	Danger d'explosion et d'incendie, pollution des eaux, émanations nuisibles, fumée.	Première.
.....	.....	.....	.....

ART. 2. — Le ministre des travaux publics et des communications est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 16 safar 1394 (11 mars 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :
Le ministre des travaux publics
et des communications,
SALAH M'ZILI.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 26-74 du 8 moharrem 1394 (1er février 1974) relatif aux examens du baccalauréat de l'enseignement du second degré pour l'année scolaire 1973-1974.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 039-63 du 26 décembre 1962 portant organisation du baccalauréat de l'enseignement du second degré, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, secondaire, technique et de la formation des cadres n° 500-71 du 23 juin 1971 portant réorganisation du baccalauréat de l'enseignement du second degré,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A titre exceptionnel et pour l'année scolaire 1973-1974, les épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré seront organisées suivant le régime défini par l'arrêté n° 039-63 du 26 décembre 1962 susvisé, dont les dispositions sont remises en vigueur, sous réserves des dispositions des articles 2 et 3 ci-après :

ART. 2. — L'article 2 de l'arrêté n° 039-63 du 26 décembre 1962 précité est modifié ainsi qu'il suit :

« *Article* 2. — Les candidats au baccalauréat de l'enseignement « du second degré peuvent choisir au moment de leur inscription « entre les séries suivantes :

« Originelle ;
« Lettres originelles ;
« Lettres modernes ;
« Sciences expérimentales ;
« Mathématiques ;
« Mathématiques et technique ;
« Économique. »

ART. 3. — Le tableau annexé à l'arrêté ministériel n° 039-63 du 26 décembre 1962 précité est modifié ainsi qu'il suit :

« I. — ÉPREUVES OBLIGATOIRES

« Série originelle

« A. — *Épreuves écrites :*	Coefficient	Durée
« Commentaire du coran et du Hadith	4	4 h.
« Jurisprudence et sources du droit	4	4 h.
« Littérature	4	3 h.
« Philosophie et pensée islamique	4	3 h.
« Histoire et géographie	3	3 h.
« Mathématiques	2	2 h.
« Première langue vivante étrangère	2	3 h.
« Deuxième langue vivante étrangère	2	3 h.
« B. — *Épreuves orales :*		
« Réthorique	2	
« Première langue vivante étrangère	1	
« Deuxième langue vivante étrangère	1	
« C. — Éducation physique	1	

.....

« Série mathématiques et technique

« A. — *Épreuves écrites :*		
« Épreuves d'arabe	2	2 h.
« Première langue vivante étrangère	1	2 h.
« Deuxième langue vivante étrangère	1	2 h.
« Histoire et géographie	1	2 h.
« Mathématiques	8	4 h.
« Physique et chimie	7	4 h.
« Dessin et construction	4	4 h.
« Technologie de fabrication	1	2 h.
« Travaux pratiques de laboratoire	4	2 h.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

	Coefficient	Durée
« B. — *Épreuves orales :*		
« Première langue vivante	1	
« Deuxième langue vivante	1	
« C. — Éducation physique	1	
« Série économique		
« A. — *Épreuves écrites :*		
« Épreuve d'arabe	3	2 h.
« Histoire et géographie	4	3 h.
« Mathématiques	6	4 h.
« Technique quantitative de gestion et informatique.	5	4 h.
« Économie générale	4	3 h.
« Mathématiques financières	1	1 h. 30
« Première langue vivante étrangère	2	2 h.
« Deuxième langue vivante étrangère	2	2 h.
« Économie et organisation des entreprises	2	3 h.
« B. — *Épreuves orales :*		
« Première langue vivante	1	
« Deuxième langue vivante	1	
« C. — Éducation physique	1	
« II. — ÉPREUVES FACULTATIVES		
.....		

(*La suite sans modification.*)

Rabat, le 8 moharrem 1394 (1er février 1974).

DEY OULD SIDI BABA.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 56-74 du 8 moharrem 1394 (1er février 1974) relatif aux examens du baccalauréat de technicien de l'enseignement du second degré pour l'année scolaire 1973-1974.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu l'arrêté n° 501-71 du 23 juin 1971 instituant un baccalauréat de technicien de l'enseignement du second degré ;

Vu l'arrêté n° 376-72 du 14 avril 1972 instituant un régime spécial d'examens pour le baccalauréat de technicien de l'enseignement du second degré,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — A titre exceptionnel et pour l'année scolaire 1973-1974, les épreuves du baccalauréat de technicien de l'enseignement du second degré seront organisées dans les conditions définies par l'arrêté n° 376-72 du 14 avril 1972 susvisé, dont les dispositions sont reconduites.

Rabat, le 8 moharrem 1394 (1er février 1974).

DEY OULD SIDI BABA.

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 136-74 du 11 moharrem 1394 (4 février 1974) modifiant l'arrêté n° 631-65 du 28 juin 1965 fixant la liste des aéroports internationaux et aéroports frontières disposant de contrôle de douane, de police et de santé au Maroc et précisant les conditions d'utilisation desdits aérodromes.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS,

Vu le décret n° 2-61-161 du 7 safar 1382 (10 juillet 1962) portant réglementation de l'aéronautique civile et notamment l'article 53 ;

Vu l'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 631-65 du 28 juin 1965 fixant la liste des aérodromes internationaux et aéroports frontières disposant de contrôle de douane, de police et de santé au Maroc et précisant les conditions d'utilisation desdits aéroports, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 79-69 du 3 décembre 1968 et l'arrêté n° 705-69 du 31 octobre 1969 ;

Après avis conforme du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et du ministre de la santé publique,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté n° 631-65 du 28 juin 1965 susvisé est modifié comme suit :

« *Article 2.* — .....

« *a*) En permanence de jour et de nuit :

« Tétouan-Sania R'Mel ;

« Oujda-Angads ;

« Marrakech-Ménara ;

« Agadir-Inezgane ;

« Fès-Saïss.

« *b*) En permanence de jour et sur demande de nuit :

« Casablanca-Anfa ;

« Meknès-Bassatine.

« *c*) En permanence de jour seulement :

« Al Hoceima-Côte du Rif.

« *d*) Sur demande de jour :

« Casablanca-Tit-Mellil. »

ART. 2. — Le directeur de l'air, le directeur de l'administration des douanes et impôts indirects, le directeur de la sûreté nationale et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 11 moharrem 1394 (4 février 1974).

SALAH M'ZILI.

Arrêté du ministre des finances n° 158-74 du 27 moharrem 1394 (20 février 1974) fixant les conditions et modalités de l'émission, par le Crédit immobilier et hôtelier, d'un emprunt obligataire de vingt millions de dirhams (20.000.000 de DH).

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret n° 2-72-045 du 6 rebia I 1392 (20 avril 1972) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts émis par le Crédit immobilier et hôtelier dans la limite d'un montant de cent millions de dirhams (100.000.000 de DH),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans le cadre de la garantie accordée par le décret n° 2-72-045 du 6 rebia I 1392 (20 avril 1972) susvisé, le Crédit immobilier et hôtelier est autorisé à émettre un emprunt obligataire de vingt millions de dirhams (20.000.000 de DH).

Cet emprunt amortissable en quinze ans, portera intérêt au taux de 6,25 % l'an.

ART. 2. — L'emprunt sera représenté par des obligations de 10.000 dirhams émises à 9,84 dirhams pour 10 dirhams ; elles porteront jouissance du 4 mars 1974 et seront, soit remboursées à leur valeur nominale, soit rachetées en bourse.

ART. 3. — L'amortissement des obligations s'effectuera par voie de tirage au sort, sur la base d'une annuité constante d'amortissement du capital ainsi qu'éventuellement par rachats en bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon et en épuisant, en tout état de cause, chaque année, pour le service de l'amortissement pour remboursement ou rachats, au choix du Crédit immobilier et hôtelier, la totalité de l'annuité d'amortissement prévue à cet effet.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les tirages au sort seront effectués comme suit : un seul numéro sera tiré au sort ; ce numéro devra être celui d'un titre en circulation. Le numéro sorti appellera au remboursement non seulement l'obligation portant ledit numéro, mais aussi les obligations portant les numéros suivants, dans l'ordre numérique croissant, à concurrence du nombre d'obligations à rembourser d'après les conditions d'amortissement ci-dessus exposées. Pour l'application de cette disposition, les numéros portés par les obligations antérieurement amorties par remboursement ou rachats seront passés et les numéros un et suivants seront considérés comme succédant immédiatement au numéro le plus élevé de ceux portés par les obligations de l'emprunt.

Les obligations sorties aux tirages annuels seront remboursées à l'échéance d'intérêts le 4 mars de chaque année et pour la première fois le 4 mars 1975.

Les numéros des titres sortis aux tirages seront publiés au *Bulletin officiel* vingt jours au moins avant la date fixée pour leur remboursement.

Les obligations cesseront de porter intérêts à partir du jour où elles seront mises en remboursement et le montant des intérêts qui auraient été indûment payés, sera retenu lors de ce remboursement ; toute obligation présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à ladite date de mise en remboursement ; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant nominal du ou des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

ART. 4. — L'émission de cet emprunt aura lieu du 25 février au 4 mars 1974 inclus.

ART. 5. — Les sommes à consacrer aux frais d'émission ainsi que les commissions de toute nature que le Crédit immobilier et hôtelier pourra avoir à verser ultérieurement à l'occasion du service financier de cet emprunt seront arrêtées après accord du ministre des finances.

Rabat, le 27 moharrem 1394 (20 février 1974).

Le ministre des finances p.i.,

Dr MOHAMED BENHIMA.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 84-74 du 8 moharrem 1394 (1er février 1974) fixant la liste des services agréés de chirurgie hospitalière pour l'accomplissement de stage préalable à la qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents ».

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le décret royal portant loi n° 46-66 du 17 rebia I 1387 (26 juin 1967) relatif à la qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents » ;

Vu le décret royal n° 243-66 du 9 rebia II 1387 (17 juillet 1967) portant application du décret royal portant loi n° 46-66 du 17 rebia I 1387 (26 juin 1967) précité, notamment son article 2, 1° *a*) 2e alinéa,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La liste des services agréés de chirurgie hospitalière, telle qu'elle est prévue à l'article 2, 1° *a*) 2e alinéa du décret royal n° 243-66 du 9 rebia II 1387 (17 juillet 1967) susvisé, est arrêtée comme suit, au titre de l'année 1974 ;

1° PRÉFECTURE DE RABAT-SALÉ

Hôpital Avicenne :

Services de chirurgie générale (A, B, C) ;
Service d'urologie ;
Service de neuro-chirurgie ;
Service de chirurgie thoracique ;
Service de chirurgie infantile.

2° PRÉFECTURE DE CASABLANCA

Hôpital Averroès :

Service des urgences ;
Service de chirurgie générale ;
Service de neuro-chirurgie ;
Service de chirurgie thoracique.

3° PROVINCE DE TANGER

Hôpital Al Kortobi :

Service de chirurgie générale.

4° PROVINCE DE KENITRA

Hôpital El Idrissi de Kenitra :

Service de chirurgie générale.

5° PROVINCE DE MEKNÈS

Hôpital Mohammed V de Meknès :

Service de chirurgie générale.

6° PROVINCE DE FÈS

Hôpital El Ghassani de Fès :

Service de chirurgie générale.

7° PROVINCE D'OUJDA

Hôpital Al Farabi :

Service de chirurgie générale.

8° PROVINCE DE MARRAKECH

Centre hospitalier de Marrakech :

Service de chirurgie générale.

9° PROVINCE D'EL-JADIDA

Hôpital Mohammed V :

Service de chirurgie générale.

10° PROVINCE DE SAFI

Hôpital Mohammed V :

Service de chirurgie générale.

11° PROVINCE D'AGADIR

Hôpital Hassan II :

Service de chirurgie générale.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 moharrem 1394 (1er février 1974).

Dr ABDERRAHMANE TOUHAMI.

Décision du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 188-74 du 23 joumada II 1393 (24 juillet 1973) portant modification aux listes des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents ».

LE MINISTRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu le décret royal n° 46-66 du 17 rebia I 1387 (26 juin 1967) portant loi relatif à la qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents » ;

Vu le décret royal n° 243-66 du 9 rebia II 1387 (17 juillet 1967) portant application du décret royal susvisé du 26 juin 1967 ;

Vu l'ensemble des décisions nos 223-69 et 224-69 du 2 avril 1969 portant qualification respectivement des médecins dits « compétents » et des médecins dits « spécialistes » et les listes annexées ;

Sur la demande du docteur Benjelloun Driss, 32, avenue F, Hay Mohammadi à Casablanca,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. — Est radié de la liste des médecins dits « compétents » en pédiatrie, annexée à la décision n° 223-69 du 2 avril 1969 susvisée, le docteur Benjelloun Driss (inscrit sous le nom de Bengelloun Driss) de Casablanca.

ART. 2. — Est inscrit sur la liste des médecins « spécialistes » en pédiatrie, annexée à la décision n° 224-69 du 2 avril 1969 susvisée, le docteur Benjelloun Driss de Casablanca.

Rabat, le 23 joumada II 1393 (24 juillet 1973).

M'HAMED BENYAKHLEF.

Décision du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 171-74 du 26 moharrem 1394 (19 février 1974) portant qualification de médecins « spécialistes » et de médecins dits « compétents ».

LE MINISTRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu le décret royal n° 46-66 du 17 rebia I 1387 (26 juin 1967) portant loi relatif à la qualification des médecins « spécialistes » et des médecins dits « compétents » et notamment ses articles 1, 3 et 8 ;

Vu le décret royal n° 243-66 du 9 rebia II 1387 (17 juillet 1967) portant application du décret royal n° 46-66 du 17 rebia I 1387 (26 juin 1967) susvisé et notamment ses articles 1 et 2 ;

Vu les propositions des conseils régionaux de l'ordre des médecins ;

Vu l'avis favorable du ministre de la santé publique,

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. — Sont qualifiés « spécialistes » dans les disciplines ci-dessous indiquées les médecins dont les noms suivent :

Gynécologie obstétrique : M. le docteur Lemseffer Abdelwahab de Casablanca.

Ophtalmologie : Mme le docteur Vita Mihaylova Tazcova (épouse Banev) de Mohammedia.

ART. 2. — Est qualifié « compétent » en pathologie digestive M. le docteur Daoudi Mustapha d'Inezgane.

ART. 3. — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 26 moharrem 1394 (19 février 1974).

M'HAMED BENYAKHLEF.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et du ministre des finances n° 180-74 du 10 safar 1394 (5 mars 1974) désignant les immeubles dont la propriété a été transférée à l'Etat et fixant la date à partir de laquelle interviendra la prise de possession desdits immeubles.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir portant loi n° 1-73-213 du 26 moharrem 1393 (2 mars 1973) relatif au transfert à l'Etat de la propriété des immeubles agricoles ou à vocation agricole appartenant aux personnes physiques étrangères ou aux personnes morales,

ARRÊTENT :

ARTICLE UNIQUE. — Les immeubles figurant sur la liste annexée au présent arrêté, et dont la propriété a été transférée à l'Etat par application du dahir portant loi susvisé n° 1-73-213 du 26 moharrem 1393 (2 mars 1973) seront pris en possession à compter de la date de publication au *Bulletin officiel* du présent arrêté.

Rabat, le 10 safar 1394 (5 mars 1974).

Le ministre de l'intérieur,
MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire
ABDESLAM BERRADA.

Le ministre des finances, p.i.,
Dr MOHAMED BENHIMA.

*
* *

Liste des immeubles dont la propriété est transférée à l'Etat et dont la prise de possession interviendra à compter de la publication au « Bulletin officiel » de l'arrêté susvisé.

PROVINCE D'AGADIR

Ressort de la conservation foncière d'Agadir

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Réquisition n° 138 S	10	70	00	Société général du Souss	Temsia
Réquisition n° 251 S	7	37	00	Compagnie Marocaine du Souss	Kfifate
Réquisition n° 252 S	219	35	00	id.	Oulad Berhil
Réquisition n° 254 S	615	18	00	id.	Kfifate
Réquisition n° 256 S	21	00	00	id.	Souk Sabt de Guerdane
Réquisition n° 289 S	4	50	00	id.	id.
Réquisition n° 298 S	911	00	00	id.	id.
Réquisition n° 2045 S	140	30	00	Héritiers Corcos	Sidi Bibi
Réquisition n° 3346 S	11	98	00	Rotont Jean Georges	Ouled Teïma
Réquisiiton n° 5807 S	18	56	00	id.	id.
Réquisition n° 6292 S	3	53	00	Debray Georges	Had Imoulas
Réquisition n° 8419 S	5	74	90	Pujol Odette Manoury	Aït Melloul
Titre foncier n° 737 S	34	99	00	Quinat Jean et consorts	Ouled Teïma
Titre foncier n° 752 S	30	17	00	Marquez Yves	id.
Titre foncier n° 898 S	6	72	00	Germain Henri	Souk Sabt du Guerdane
Titre foncier n° 916 S	7	69	00	Couthon Georges	Koudia
Titre foncier n° 935 S	63	10	00	Société agricole des Oulad Daho	Temsia
Titre foncier n° 1050 S	7	91	00	Compagnie Marocaine du Souss	Kfifate
Titre foncier n° 1067 S	2	43	90	Mussy Jean, Marie Marcel	Ben Sergao
Titre foncier n° 1080 S	7	38	00	Antoinette Louise Si-Menon	Aït Melloul
Titre foncier n° 1142 S	15	00	00	Hintzy Jules Louis	Souk Sabt de Guerdane
Titre foncier n° 1180 S	3	79	00	Gambier Pierre	Temsia
Titre foncier n° 1295 S	42	26	00	Sedefrot S.A.	Ouled Teïma
Titre foncier n° 1376 S	21	51	00	Mussy Maurice Jean	Souk Sabt de Guerdane
Titre foncier n° 1487 S	27	67	00	Thubrant De Menouvelle Jean	Temsia
Titre foncier n° 1532 S	22	00	00	Société agricole Oulad Daho	Kfifate
Titre foncier n° 1548 S	4	60	00	Vinllerment Clémentine Marie	Tikiouine
Titre foncier n° 1650 S	114	49	00	Société agricole des Oulad Daho	Ouled Teïma
Titre foncier n° 1696 S	29	80	40	Virginia Jean Tompson	Cercle de Taroudannt
Titre foncier n° 1767 S	33	21	00	Couthon Georges	Koudiat
Titre foncier n° 1824 S	3	11	00	Prijol Augustin	Aït Melloul
Titre foncier n° 2064 S	21	38	60	Bienfait Jacques	Cercle de Taroudant
Titre foncier n° 2096 S	6	78	00	Germain Henri	Ouled Teïma
Titre foncier n° 2131 S	50	84	00	Compagnie Marocaine du Souss	Souk Sabt de Guerdane

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMERO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIETAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 2275 S	6	30	00	Compagnie Marocaine du Souss	Ouled Teïma
Titre foncier n° 2278 S	33	48	00	S.A. Aïn Safia	Ouled Berhil
Titre foncier n° 2326 S	44	60	00	Société Marocaine des Maisons des Tuberculeux	Temsia
Titre foncier n° 2394 S	21	76	00	Société Domaines d'Aïn Chaïb	Ouled Teïma
Titre foncier n° 2448 S	28	58	00	Poulsen Segria Marie	Temsia
Titre foncier n° 2449 S	27	67	00	De Surmain Gabriel Charles	id.
Titre foncier n° 2607 S	1	91	00	Justet Audré	Aït Melloul
Titre foncier n° 2608 S	2	42	00	id.	id.
Titre foncier n° 2736 S	50	50	00	Société du Domaine de Goulilie	Ouled Teïma
Titre foncier n° 2982 S	3	32	00	Mercier Pierre Gabriel	Aït Melloul
Titre foncier n° 3390 S	4	13	00	Casier Lucien Jules Albert	Temsia
Titre foncier n° 3872 S	3	93	50	Margnier Gilbert	Sidi Benmoussa, tribu Haouara
Titre foncier n° 4667 S	1	67	00	Josefa Nicasia	Ouled Teïma
Titre foncier n° 4978 S	41	17	00	Sosiété Générale du Sous	id.
Titre foncier n° 5062 S	1	82	00	Rotont Jean Georges	id.
Titre foncier n° 6102 MS	6	40	20	Pellegrin Joseph et consorts	Aït Melloul
Titre foncier n° 6594 S	6	08	00	Henri Germ nia	Souk Sabt de Guerdane
Titre foncier n° 8325 S	24	66	00	Compagnie Marocaine du Souss	Temsia
Titre foncier n° 8328 S	45	11	00	id.	Souk Sabt de Guerdane
Titre foncier n° 8531 S	626	54	00	id.	Ouled Berhil
Titre foncier n° 8547 S	191	00	00	id.	Kfifate
Titre foncier n° 6294 MS	6	76	30	Société Beyrouk Debebray	Had Jmoula
Titre foncier n° 2913 S	1	32	30	Brodoux	Aït Melloul
Titre foncier n° 8497 S	5	65	50	Brodour Charles	Douar Irchalen Dchira
Titre foncier n° 2620 S		22	12	Company Henri	Aït Melloul

***

PROVINCE D'AL HOCEIMA

Ressort de la conservation foncière de Nador

NUMÉRO DU TITRE	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée		76	32	Salvador	Béni-Boufrah
id.	4	17	28	Etat espagnol	Aït Youssef Ou Ali
id.	1	30	09	Don Jose Ordoucs Milgares	id.
id.	4	66	28	Commandant Sevéra	id.
id.	1	27	24	Silva	Izmouren
id.	1	11	24	Manuel Luca	Aït Youssef Ou Ali
Titre n° 189	5	13	20	Cristelo Ahmido	id.
Titre n° 200	1	04	29	Catalane	id.
Titre n° 404	1	34	80	Pascal Roman Lempire et consorts	id.
Titre n° 743	1	18	14	Antonio Garcia Molero	Ismouren
Titre n° 565	4	17	28	Etat espagnol	Tribu Béni-Ouribel, lieudit « Kalabonita »

***

PROVINCE DE BENI-MELLAL

Ressort de la conservation foncière de Beni-Mellal

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	43	26	32	Guagenti Vincent	Sidi Jaber
id.	4	56	50	Joseph Pello	id.
id.	9	00	00	Radi Ahmed	id.
id.	1	73	00	Strovos Staros	id.
id.	1	73	00	id.	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	1	50	00	Sicard Constant	Sidi Jaber
id.	4	50	00	id.	id.
id.	2	25	00	id.	id.
id.	58	50	00	Hero Rose	Ouled M'Barek
id.		75	00	Navile Augusta	id.
id.	80	00	00	Lafont Jean Baptiste	id.
id.	3	15	00	Penelle	id.
id.		26	00	Fondo	id.
id.	33	38	88	Lafon Jean Baptiste	id.
id.	9	00	00	Pezzana Joachin	Ouled Yaïche
id.	4	98	00	Planelle Edouard	Sk. El Had des Bradia
id.	4	98	00	id.	id.
id.	5	00	00	Raygot Marcel Henri	Ouled M'Barek
id.	4	61	00	Lafont Jean Baptiste	Sk. Sebt Ouled Nema
id.	4	10	68	id.	id.
id.	9	47	07	id.	id.
id.	45	32	53	id.	id.
id.	13	20	48	id.	id.
id.	5	58	00	Adroguer (p. 8)	Ouled Nema
id.	22	00	00	Raygot Henri	id.
id.	4	95	00	La Société U.C.I.A.	Beni Amir
id.	66	00	00	Société Sacima	Béni-Amir du centre
id.	65	00	00	id.	id.
id.	89	69	78	id.	id.
id.	6	00	00	id.	Béni-Oukil
id.	4	00	00	id.	id.
id.	6	00	00	id.	id.
id.	1	62	00	Doersler Constant	Sidi Jabeur
id.	12	02	81	Bardeau Georges	Sidi Aïssa
id.		93	00	Simir	id.
Réquisition n° 101 TB	45	79	20	Savas Theodore	Sidi Jaber
Réquisition n° 540 T	18	52	90	Héritiers de Georges Bonnan	Sk. Sebt de l'Oued
Réquisition n° 1882 T	30	53	04	Raygot Marcel Henri	Sk. El Had des Bradia
Réquisition n° 1888 T	30	14	81	id.	id.
Réquisition n° 1907 T	63	75	60	id.	Bradia
Réquisition n° 2751 TB	3	00	00	Marques Michel	Sidi Jaber
Réquisition n° 3806 TB	128	58	00	La Société le Coursier	id.
Réquisition n° 4617 T	8	72	00	De Decroute de Saint Martin	Sk. Sebt Ouled Nema
Réquisition n° 4702 TB	87	61	00	Lafont Jean	Ouled M'Barek
Réquisition n° 4997 B	3	39	10	Chraïri Omar ben Mohamed	Béni Moussa
Réquisition n° 5071 TB	1	96	00	Sarandisis Marie	Sk. El Had des Bradia
Réquisition n° 5245 T	2	40	80	Héritiers Georges Bonnan	Sk. Sebt Ouled Saïd de l'Oued
Réquisition n° 31080 CB	3	41	00	Di Giancomo Georges et consorts	Sk. El Had des Bradia
Réquisition n° 31760 C	5	43	50	Sicard Constant	Sidi Jabeur
Réquisition n° 34767 C	55	85	00	Raygot Perrette Jean Marie	Sk. Sebt Ouled Nema
Réquisition n° 34976 C	6	00	00	Dessein Solange	Ouled M'Barek
Réquisition n° 35417 C	21	96	10	Clarie Badouin et consorts	Sk. Sebt Ouled Nema
Réquisition n° 35417 C	18	13	86	id.	id.
Réquisition n° 38740 C	1	99	03	Raygot Jean Marie Therese	id.
Titre foncier n° 11 TB	2	14	60	Socitté Lafrabbethima	Béni-Oukil
Titre foncier n° 12 TB	7	45	10	id.	id.
Titre foncier n° 15 TB	1	67	40	id.	id.
Titre foncier n° 16 TB	4	62	90	id.	id.
Titre foncier n° 17 TB	39	80	40	id.	id.
Titre foncier n° 20 TB	36	79	23	id.	Béni-Amir
Titre foncier n° 21 TB	60	38	10	id.	Béni-Oukil
Titre foncier n° 67 T	46	85	90	Forques Régis	Bradia
Titre foncier n° 129 T	45	22	00	Pantoussier Angèle	Ouled M'Barek
Titre foncier n° 255 TB	121	96	79	Société Agricole Immobilière du Moyen Atlas	Sidi Jaber
Titre foncier n° 1106 T	70	09	00	Hermine Alix Marie	Béni-Oukil
Titre foncier n° 1110 TB	6	79	00	Soriano Jean	Ouled M'Barek
Titre foncier n° 1691 TB	2	41	20	Société Menchia	Bradia
Titre foncier n° 1779 T		83	36	Tsaros Panayatis	Sidi Jaber
Titre foncier n° 1780 TB		38	01	id.	id.
Titre foncier n° 1802 T	65	67	00	Société Civile Agricole Saint Remy de Provence	Bradia
Titre foncier n° 1931 T	13	33	80	Société Yabko	Ouled Yaïche
Titre foncier n° 1976 T	1	40	40	Tsaros Panayatis	Sidi Jaber
Titre foncier n° 1977 TB	1	75	50	id.	id.
Titre foncier n° 2182	3	06	80	Etienne Paul	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 2314 TB	33	43	00	Vounatsos Georges	Quetaya
Titre foncier n° 2382 T	9	35	90	Audoui Jean Marie	Ouled M'Barek
Titre foncier n° 2546 T	24	83	24	Bruyer Edmond	id.
Titre foncier n° 2746 TB	5	99	60	Chevrier François	Béni-Amir
Titre foncier n° 20936 CB	2	18	10	Société La Foncière et Immobilière Marocaine (S.A.)	Béni-Amir du centre
Titre foncier n° 21729 C	2	71	10	id.	Béni-Amir
Titre foncier n° 21730 C	3	57	20	id.	id.
Titre foncier n° 21731 C	3	58	90	id.	id.
Titre foncier n° 22430 C	22	96	00	Forques Regis	Sk. Had Bradia
Réquisition n° 280 T	44	68	00	Société Usine Nord Africaine	Sidi Jaber
Titre foncier n° 22725 C	8	25	10	S. A. l'Union Commerciale Indochinoise	Béni-Amir centre
Titre foncier n° 22734 CB Titre foncier n° 22738 CB	20	10	84	S.A. Foncière et Immobilière Marocaine	id.
Titre foncier n° 23350 CB	5	28	00	id.	id.
Titre foncier n° 24894 C	24	43	60	Forques Régis	Béni-Amir
Titre foncier n° 25516 TB	13	88	40	Société Lafrabbethima	Béni-Oukil
Titre foncier n° 58971 CB	17	71	12	Chevrier François	Béni-Amir
Titre foncier n° 63638 CB	1	28	40	Georges Duviou	Sidi Jaber
Titre foncier n° 65035 CB	10	33	80	id.	id.
Titre foncier n° 71726 CB	8	62	20	Mony Auguste	Guetaya
Titre foncier n° 80475 C	22	77	40	Héritiers de Georges Bonnan	Sk. Ouled Saïd de l'Oued
Titre foncier n° 80483 CB		87	94	Georges Duviou	Sidi Jaber
Titre foncier n° 81237 CB	3	96	00	id.	id.
Titre foncier n° 21904 C	2	75	30	Société Agricole du Tadla	Souk Sebt Bradia

PROVINCE D'EL JADIDA

Ressort de la conservation foncière d'El Jadida

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	1	53	60	Lavachery Lucien	Ouled Fredj
id.		93	83	id.	id.
id.		80	00	id.	id.
id.	1	00	00	id.	id.
id.	1	50	00	id.	id.
id.	32	00	00	Peraldi Jean	id.
id.	2	80	00	id.	id.
id.	2	67	30	Carlos Morteo Albert	Ouled Hcine
id.		55	00	Marie Therez Jeanne et consorts	id.
id.	45	00	00	Peraldi François	id.
id.	2	00	00	Jean Simon	Ouled Ghanem
id.	1	00	00	Jean Berdu	Aounate
id.	1	00	00	Héritiers Jean Perdu	id.
id.	2	50	00	Mohamed Ahmed Mekki	id.
id.	2	00	00	Abdelkader ben Bouchaïb	id.
id.	2	00	00	Toto Jean	id.
id.		50	00	Gros Joachim	Rharbia
id.		30	00	Rubat Dumerac Pierre	id.
id.		30	00	id.	id.
id.	1	80	00	id.	id.
id.	3	60	00	Saint Marc Samar	id.
id.	2	00	00	Fernandez Parcelino	id.
id.	10	00	00	Romeo Jean	id.
id.		40	00	Jean Cauthier	id.
id.	1	00	00	Gabriel Paul	id.
id.		80	00	Gros Joachim	id.
id.	2	00	00	Henri Samar	id.
id.	10	33	00	Serres Guy	Bir Jedid
id.	7	67	37	Piquet Louis	id.
id.	6	00	00	Héritiers Mohamed ben Ahmed Aouini	id.
id.	2	27	50	Perez Lucien	Haouzia
id.		50	00	Giral Eugene	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	2	00	00	Haddioui Driss	Chtouka
id.	5	environ		Ben Saïd Hadj Abdelkader	id.
id.		60	00	Mayol F.	id.
id.	2	56	78	Caffin Victor	id.
id.	1	20	00	Mayol François	id.
id.	19	00	00	Caffin Victor et consorts	id.
id.	5	30	00	Azri Ahmed ben Abdelkader ben Mohamed	id.
id.	2	environ		Ben Saïd Hadj Abdelkader	id.
id.	1	00	00	Grau Joachim	Ouled Aïssa
id.	1	00	00	Brahim Benghanem	id.
id.	694	20	00	Cotelle Dieudonne	Metal
id.	85	00	00	Philippe Guillemont	Tamda
id.	20	00	00	Raymond Hamou	id.
id.			10	Guillemand Roberd	Kridid
id.		12	00	id.	id.
id.	2400	00	00	Maffre Leoni	CR. Ouled Rahhal
Réquisition n° 271 Z	1	57	70	Ferte Joseph	Bir Jedid
Réquisition n° 2462 Z	1	88	20	Faner François	id.
Réquisition n° 2643 Z	2	75	81	Camillièri Lionel Fernand	Aounate
Réquisition n° 3647 Z	85	69	48	Maria Fernandez Clara	Ouled Ghanem
Réquisition n° 3794 Z	4	00	00	Simon Jean	id.
Réquisition n° 3943 Z	10	24	29	Bouvard Marcel	id.
Réquisition n° 4586 Z					
Réquisition n° 5301 Z	2400	00	00	Bouisset Franck (opposant)	Sidi Bennour
Réquisition n° 4877 Z	5	90	90	Ferte Joseph	Bir Jedid
Réquisition n° 4878 Z	28	45	00	Les héritiers Lormy André	id.
Réquisition n° 4879 Z	20	32	00	id.	id.
Réquisition n° 4880 Z	6	50	00	id.	id.
Réquisition n° 4881 Z	5	00	00	id.	id.
Réquisition n° 6364 Z	2	00	00	Priet	Rharbia
Réquisition n° 6462 Z	33	62	12	Héritiers Berdu	Aouna'e
Réquisition n° 7998 Z	51	87	00	Fabre Henriette et consorts	Ouled Aïssa
Réquisition n° 10172 Z		44	75	André Nikitas	id.
Réquisition n° 14438 Z	2	28	60	Aillaud Lucie et consorts	Chtouka
Réquisition n° 15899 J	10	00	00	Veuve Paillant Peridou Mireille et consorts	Chiadma Ouled Roumi
Réquisition n° 16619 C	11	28	00	Ferte Joseph	Bir Jedid
Réquisition n° 16917	9	08	10	Frayzil Eglantine et consorts	Beni Hellal
Réquisition n° 17774	109	30	00	Catalina Toubaroucla et consorts	Ouled Aïssa
Réquisiiton n° 25629		98	46	Grau Joachim	id.
Réquisition n° 25945 J	5	44	80	Grau Joachim	Ouled Aïssa
Réquisition n° 28472 J	14	15	81	Lacannan Just	Rharbia
Titre foncier n° 37 Z	7	43	40	Maria Sonceni	Ouled Hcine
Titre foncier n° 119 Z	16	54	38	Mazure Auguste et consorts	Khemis Ksira
Titre foncier n° 182 Z	52	16	12	Gros Joachim	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 208 D	29	26	12	Denay Ernest et consorts	Ouled Fredj
Titre foncier n° 698 Z	2	02	13	Gros Joachim	id.
Titre foncier n° 716 Z	5	07	70	Corti Cchiato Paul	Chtouka
Titre foncier n° 799 Z	2	07	95	Joachim Gros	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 806 Z	1	81	25	Socété d'Exploitation des Lagunes Domaines de Sidi Moussa	id.
Titre foncier n° 822 Z	16	30	46	Vachet Jeanne et consorts	Ouled Ghanem
Titre foncier n° 975 Z	5	57	50	Lopez Marques Juan	Ouled Hcine
Titre foncier n° 982 Z	8	24	15	Maria Sanseni	id.
Titre foncier n° 996 Z	1	86	30	Gros Joachim	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 1044 Z	1	02	40	Marie Therez Jeanne et consorts	Ouled Hsine
Titre foncier n° 1142 Z	9	04	70	Blasselle Robert	Bir Jedid
Titre foncier n° 1169 D	5	31	00	Pujol Lago-Raphael et consorts	Ouled Hsine
Titre foncier n° 1184 Z	1	39	10	Ferte Joseph	Bir Jedid
Titre foncier n° 1187 Z	1	49	10	Blasselle Robert	id.
Titre foncier n° 1237 Z	235	70	00	Paul Marcel Desire	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 1281 Z	5	28	60	Gros Joachim	Ouled Saïd
Titre foncier n° 1317 Z	3	85	80	Camps Joseph	Chtouka
Titre foncier n° 1451 Z	57	53	73	Moise (Fernand Pierre Lautier et consorts)	Ben Hilal
Titre foncier n° 1574 Z	8	38	68	Maria Soncini	Ouled Hsine
Titre foncier n° 1631 Z	8	11	20	Gros Joachim	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 1719 Z	10	55	00	Mansuy Leonie	El Machrek
Titre foncier n° 1763 Z	5	81	50	Aillaud Marceau	Bir Jedid
Titre foncier n° 1852 J		53	90	André Nikitas	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 1947 D	47	92	00	Ansado Mary et consorts	Haouzia

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 2023 Z	2	10	00	Le Jeune Martin	Haouzia
Titre foncier n° 2032 D	65	89	00	Lopez Marques Juan et consorts	Ouled Hsine
Titre foncier n° 2178 C	6	76	00	Camps Joseph	Chtouka
Titre foncier n° 2179 J	3	93	00	id.	id.
Titre foncier n° 2196 Z	5	44	00	Taïssa Boualam ben Jelloul et consorts	Haouzia
Titre foncier n° 2197 D	26	41	90	Gros Joachim	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 2313 Z	2	04	10	Ferte Joseph	Bir Jedid
Titre foncier n° 2367 Z	54	23	00	Aïllaud Marceau	id.
Titre foncier n° 2470 C	4	25	31	Carrara Adolpho	Ouled Hcine
Titre foncier n° 2491 Z	1	95	40	Ferte Joseph	Bir Jedid
Titre foncier n° 2492 Z	1	26	00	id.	id.
Titre foncier n° 2731	8	61	60	André Ni Kitas	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 2820 Z	6	34	05	id.	id.
Titre foncier n° 2823 Z	4	03	70	id.	id.
Titre foncier n° 2836	6	33	60	id.	id.
Titre foncier n° 2875 Z	2	86	40	Ferte Joseph	Bir Jedid
Titre foncier n° 2900 D	6	36	33	Maria Sansini	Ouled Hcine
Titre foncier n° 2903 Z	47	95	00	Taïssa Boualam ben Jel'oul et consorts	Haouzia
Titre foncier n° 3499 C	101	25	96	Mercie Marthe Marie	Bir Jedid
Titre foncier n° 3525 D	3	06	60	Gros Joachim	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 3901 Z	3	22	00	Maria Soncini	Ouled Hsine
Titre foncier n° 3997 Z	8	23	40	Blasselle Robert	Bir Jedid
Titre foncier n° 4294 D	6	03	70	Société Agricole et Commerciale du Maghreb	Aouna'e
Titre foncier n° 4538 Z	1	06	80	Aïllaud Marceau	Bir Jedid
Titre foncier n° 4674 D	242	00	00	Lacannan Pierre	Sidi Smaïl
Titre foncier n° 5105 Z	28	21	00	Litaert André	Bir Jedid
Titre foncier n° 5152 Z		13	70	Joachim Gros	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 5204 Z	2	29	80	Aïllaud Marceau	Bir Jedid
Titre foncier n° 5420 D	16	20	00	Gros Joachim	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 5586 J	4	21	10	Camps Joseph	Chtouka
Titre foncier n° 5635 Z	15	24	90	Blasselle Robert	Bir Jedid
Titre foncier n° 5636 Z					
Titre foncier n° 5704 D	1	55	30	Fargeix François	Rharbia
Titre foncier n° 5738 D	4	11	69	id.	id.
Titre foncier n° 5739 D		94	77	id.	id.
Titre foncier n° 5740 D	1	22	83	id.	id.
Titre foncier n° 5741 D		26	60	id.	id.
Titre foncier n° 5742 D	3	97	50	id.	id.
Titre foncier n° 5860 D	4	52	12	id.	id.
Titre foncier n° 5861 D		97	17	id.	id.
Titre foncier n° 5862 D		92	89	id.	id.
Ttre foncier n° 5863 D	1	73	15	id.	id.
Titre foncier n° 5864 D	2	91	20	id.	id.
Titre foncier n° 5865 D	4	76	80	id.	id.
Titre foncier n° 5866 D	3	80	70	id.	id.
Titre foncier n° 5867 D	1	56	90	id.	id.
Titre foncier n° 5868 D		69	43	id.	id.
Titre foncier n° 5870 D	1	57	50	id.	id.
Titre foncier n° 5871 D	3	41	50	id.	id.
Titre foncer n° 5872 D	7	01	25	id.	id.
Titre foncier n° 5900 D	8	36	70	id.	id.
Titre foncier n° 5903 D		71	15	id.	id.
Titre foncier n° 6285 D	3	29	60	Maria Sansini	Oulad Hsine
Titre foncier n° 6412 D	1	40	10	Fargeix François	Rharbia
Tirte foncier n° 6413 D	6	58	70	id.	id.
Titre foncier n° 6431 Z	1	48	38	Corticchiato Paul	Chtouka
Titre foncier n° 6667 Z	388	97	86	Société Unia et Margtec	Ouled Hsine
Titre foncier n° 6930 D	34	45	70	Bouvard Marcel	Ouled Ghanem
Titre foncier n° 7000 D	17	20	87	Fargeix François	Rharbia
Titre foncier n° 7003 D	3	28	80	Argeux François	id.
Titre foncier n° 7004 D	1	60	70	id.	id.
Titre foncier n° 7005 D	2	72	90	id.	id.
Titre foncier n° 7006 D	3	04	40	id.	id.
Titre foncier n° 7007 D	3	83	00	id.	id.
Titre foncier n° 7670 D		1	00	Brauunschwij Paul et consorts	Aabda lieudit « Hariri »
Titre foncier n° 7812 Z	3	37	10	Lino Sijeori	Bir Jedid
Titre foncier n° 8050	2	43	00	Pellicier Irène et consorts	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 8060		18	89	Pellicier Irène	Sidi Aïssa
Titre foncier n° 8275 Z	1	50	30	Corticchiato Paul	Chtouka

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 8592 Z	1	60	00	Corticchiato Paul	Chtouka
Titre foncier n° 9052 Z		49	06	id.	id.
Titre foncier n° 9053 Z	7	95	20	Aïllaud Marceau	Bir Jedid
Titre foncier n° 9058 Z		32	25	Corticchiato Paul	Chtouka
Titre foncier n° 9086 Z	78	05	70	Coulon Lucienne	id.
Titre foncier n° 9496 Z	2	56	28	Aïllaud Lucie et consorts	id.
Titre foncier n° 9497 Z		38	41	id.	id.
Titre foncier n° 10075 J	14	29	00	Gros Joachim	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 10329 J	8	53	90	Marino Guillaume et consorts	Chtouka
Titre foncier n° 10374 J	5	14	06	Lopez Marques Juan et consorts	Ouled Hsine
Titre foncier n° 10866 C	79	17	00	Canas Roger	Chtouka
Titre foncier n° 11198 C	36	88	00	Lietaret André	Bir Jedid
Titre foncier n° 12601 C					
Titre foncier n° 12602 C	27	48	20	id.	id.
Titre foncier n° 12764 C					
Titre foncier n° 12765 C	55	71	08	Piquet Louis	id.
Titre foncier n° 12951 Z	8	06	80	Billon Desire	Ksiba
Titre foncier n° 13293 J	33	46	87	Gros Joachim et consorts	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 14102 Z	89	75	43	Emile Cabos	Ouled Fredj
Titre foncier n° 14184 J	14	81	13	Simon Jean Claude et consorts	Ouled Ghanem
Titre foncier n° 14185 J	11	35	72	Vachet Jeanne et consorts	id.
Titre foncier n° 14186 J	2	20	34	id.	id.
Titre foncier n° 14208 J	1	88	80	Gros Joachim	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 14356 J		43	38	id.	id.
Titre foncier n° 15898 J	1	05	40	id.	id.
Titre foncier n° 16026 J		2	31	id.	id.
Titre foncier n° 16047 J	61	51	40	Cazaux	Chtouka
Titre foncier n° 16083 J	47	06	00	Vitillo David et consorts	Bir Jedid
Titre foncier n° 16761 C	7	64	40	Ferte Joseph	id.
Titre foncier n° 16862 J	1	14	50	Gros Joachim	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 17029 C	4	63	40	Maria Soncini	Ouled Hcine
Titre foncier n° 17168 C	275	87	00	Kirsch Charles	Bir Jedid
Titre foncier n° 17478 C	23	05	04	Simon Jean	Ouled Ghanem
Titre foncier n° 17644 C	42	65	19	Billon Desire	Khemis Ksiba
Titre foncier n° 17787 C	6	44	50	Lopez Marques Juan et consorts	Ouled Hcine
Titre foncier n° 18552	28	10	23	Vachet Jeanne	Ouled Ghanem
Titre foncier n° 18667 C	1	13	66	Maria Soncini	Ouled Hcine
Titre foncier n° 18698 C		2	84	Cassin Jeanne	Haouzia
Titre foncier n° 19018 J	3	83	10	Gros Joachim et consorts	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 19019 J	1	71	20	id.	id.
Titre foncier n° 19118 C	5	64	30	Simon Jean	id.
Titre foncier n° 19123 C	2	71	10	Corticchiato Paul	Chtouka
Titre foncier n° 19873 C	4	95	50	Mohamed be nAhmed El Aouini Héritiers	Bir Jedid
Titre foncier n° 19941 Z	4	82	70	Pelissier Irène et consorts	Ouled Aïssa
Titre foncier n° 19933 C		45	00	Fargeix François	Chtouka
Titre foncier n° 20093 C	3	09	59	id.	id.
Titre foncier n° 20094 C	12	73	35	id.	id.
Titre foncier n° 20140 C	2	26	10	Senaux Marie	Sidi Bennour
Titre foncier n° 20153 Z	21	54	00	Blasselle Robert	Bir Jedid
Titre foncier n° 21664 C	67	91	00	Lacannan Jean Pierre	Sidi Smaïl
Titre foncier n° 21821 C		99	20	Corticchiato Paul	Chtouka
Titre foncier n° 21822 C		90	70	id.	id.
Titre foncier n° 21823 C		88	80	id.	id.
Titre foncier n° 22007 J	3	00	00	Restren Jean Joseph et consorts	Sebt Sais
Titre foncier n° 22876 J					
Titre foncier n° 22877 J					
Titre foncier n° 22878 J					
Titre foncier n° 22879 J	14	00	00	Mathot Jules	Haouzia
Titre foncier n° 22880 J					
Titre foncier n° 22881 J					
Titre foncier n° 22882 J					
Titre foncier n° 26775 J	5	43	20	Perez Lucien	id.
Titre foncier n° 5874 D	1	46	00	François Fargeix Clement	Ouled Amor
Titre foncier n° 19935 C	2	11	50	id.	id.
Réquisition n° 16698 J	230	13	00	Sanchez Louise Rebega et ses enfants	Cercle de Safi Tnin Ghiat
Titre foncier n° 1885 M	263	03	00	id.	Fraction Ouled Moussa à 15 km. à l'est de Safi
Titre foncier n° 20600 C	8	30	80	Rubat Dumerac Roland	Rharbia
Réquisition n° 13970 J	30	98	00	Piquet Louis	Tribu Chiadma

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

PROVINCE DE FES

Ressort de la conservation foncière de Fès

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Réquisition n° 6614 F	104	57	00	Société du Domaine de Fès El Bali S.A.R.L.	Moulay Bouchta
Réquisition n° 7344 F	23	17	50	Nacef Rabah ben Mohamed	Aïn Aïcha
Titre foncier n° 122 F		6	57	Thérèse	Fès Banlieue
Titre foncier n° 124 F		19	95	Ayach Hamraoui	id.
Titre foncier n° 353 KF	5	84	10	Fara Haras	M'Kansa
Titre foncier n° 380 KF	4	93	70	id	id.
Titre foncier n° 381 KF	22	80	43	id.	id.
Titre foncier n° 556 F	6	86	39	Maistrassi Jean	Tribu Chjaâ
Titre foncier n° 574 F		10	61	Chouffrait Albert	Fès Banlieue
Titre foncier n° 725 F	56	13	89	Vachet Jeanne Joséphine et consorts	Aït Sbaa
Titre foncier n° 748 F	5	25	90	Marglas Frédino	Fès Banlieue
Titre foncier n° 871 F		3	57	Soulier Antoinnette	id.
Titre foncier n° 1084 F	6	07	78	Breton Marie et consorts	id.
Titre foncier n° 1118 F	15	88	90	Vachet Jeanne Joséphine et consorts	Aït Sbaa
Titre foncier n° 1212 F	41	36	96	id.	id.
Titre foncier n° 1362 F	3	92	96	Thiery Henry	id.
Titre foncier n° 1363 F	2	44	14	id.	id.
Titre foncier n° 1572 F		32	85	Beisen et consorts	Fès Banlieue
Titre foncier n° 1812 F	2	96	50	Vachet Jeanne Joséphine et consorts	Aït Sbaa
Titre foncier n° 1840 F	6	21	80	Virieux Antoine	Imouzzer du Kandar
Titre foncier n° 1994 F	380	11	20	Société Agricole d'Aomader S.A.	Aghbalou Akourane
Titre foncier n° 3626 F		32	52	Hecker Alfred	Aït Sbaa
Titre foncier n° 3700 F	2	62	40	Balloy Maxime Georges et consorts	id.
Titre foncier n° 4077 F		27	05	id.	id.
Titre foncier n° 4789 F	5	07	20	id.	id.
Titre foncier n° 4790 F		97	92	id.	id.
Titre foncier n° 5079 F	12	07	00	Laconde André	id.
Titre foncier n° 5138 F		97	50	Bolloy Maxime et consorts	Centre Matmata
Titre foncier n° 5235 F		34	28	Brin Paul	Immouzzer
Titre foncier n° 5460 F		30	55	Giraud Lucette	id.
Titre foncier n° 5489 F	4	77	20	Héritiers Guinaudeau Paul	id.
Titre foncier n° 5949 F	26	03	00	Rodriguez Paulette	Ouled Siyyed
Titre foncier n° 5966 F		68	81	Brin Paul	Immouzzer
Titre foncier n° 5981 F		87	44	Fondolsino Jean	Fès Banlieue
Titre foncier n° 6024 F	4	51	90	Gassing Emil et consorts	id.
Titre foncier n° 6122 F	1	00	24	Blaissa Rodriguo	Aït Sbaa
Titre foncier n° 6296 F	49	00	74	Dobba Robert	Tribu Ouled Riab
Titre foncier n° 6475 F		20	87	Virieux Antoine	Aït Sbaa
Titre foncier n° 6477 F	1	32	84	id	id.
Titre foncier n° 6536 F	1	33	70	Guinaudeau Paul	id.
Titre foncier n° 6539 F		73	06	id.	id.
Titre foncier n° 6540 F	1	37	10	id.	id.
Titre foncier n° 6834 F	2	04	60	Amar Idriss et consorts	Aghbalou
Titre foncier n° 7040 F		12	13	Etat Français	Fès Banlieue
Titre foncier n° 7107 F	23	53	00	Courtial Paul	Aïoun Snane
Titre foncier n° 7144 F	1	62	85	Virieux Antoine	Imouzzer du Kandar
Titre foncier n° 7145 F		68	46	id.	Aït Sbaa
Titre foncier n° 7484 F		42	45	Brivet Etienne Elisabeth	Aghbalou
Titre foncier n° 7597 F		36	68	Virieux Antoine	Immouzzer
Titre foncier n° 8416 F	3	36	55	Franc Marie Louise et consorts	Aït Sbaa
Titre foncier n° 8513 F		7	34	Benzac André	Fès Banlieue
Titre foncier n° 8833 F	146	39	60	Dion Frédéric et consorts	Aïoun Snane
Titre foncier n° 9069 F	1	17	10	Vachet Jeanne et consorts;	Aït Sbaa
Titre foncier n° 9200 F	1	37	74	Fontanive Marie	id.
Titre foncier n° 9202 F	286	99	00	Cie Agricole du Maghreb S.A.R.L.	Karia Ba Mohamed
Titre foncier n° 9273 F		41	65	Guglielmi Mathieu	Aït Sbaa
Titre foncier n° 10870 F	1	54	66	Faibre Charles	Fès Banlieue
Titre foncier n° 11367 F		57	60	Guinaudeau Paul	Aït Sbaa
Titre foncier n° 14226 F		79	60	Cruz Maréno Ismaël	id.
Titre foncier n° 14531 F	59	17	00	Cie. Agricole du Maghreb S.A.R.L.	Karia Ba Mohamed
Non immatriculée	30	00	00	Pinaud	Tafrant
Titre foncier n° 1810 F	69	05	86	Société Agricole de Pinhas	Tribu Aït Serhrouchen, fraction Aït Meziane

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

PROVINCE DE KENITRA

Ressort de la conservation foncière de Rabat

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	5	70	00	Veuve de Prupki	Ben Mansour
id.	69	00	00	Despeysse Albert	Arbaoua
id.	13	00	00	Benachenhou Hiba, née Rostana	Aïn El Aouda
id.	4	00	00	Cassar Louis Michel	Bouznika
id.	10	00	00	Garcia Vincent Manuel	id.
id.	12	83	00	Benachenhou Hiba, née Rostana	Sid Yahia de Zaër
id.	14	00	00	Paupand Marcel	id.
id.	30	00	00	Haudaille Marcel Charles	Had Kourt
id.	2	70	00	Le Cante Cherestien de Poly	Souk El Jemaâ
id.	6	00	00	Benkemoun Sylvain	Karia B. Aouda
id.	14	50	00	Benaïssa Bel Massei (exploitant)	id.
id.	20	00	00	Millier Louis	Lalla Mimouna
id.	30	00	00	Debut Guy	Khenichet
id.	68	00	00	Hadj Mohamed Moumen (exploitant)	Ezhiliga
id.	43	45	00	Perret	Had Ghoualem
id.	66	00	00	Maltese Sauveur	Rommani
id.	16	00	00	Mohamed bel Hamani (exploitant)	Sidi Bettache
id.	9	00	00	Guillemain Gaston	Had Aït Mimoun
id.	14	00	00	Papoutos Elias et consorts	id.
id.	5	36	00	Giommarinaro Antonio	Aït Ouribel
id.	93	00	00	Julien Monclar	id.
id.	3	00	00	Castellano	Maâziz
id.	16	70	00	Dautun Jerome	Oulmès
id.	30	00	00	Sburlati Simon	Sidi Allal Bahraoui
id.	8	48	00	Maya Pierre	Tiflèt
Réquisition n° 15541 R	5	37	00	Société Agricole Abdelaziz	M'Saâda
Réquisition n° 16859 R	8	00	00	Fernandez Salvador et consorts	Had Brachoua
Réquisition n° 17622 R	28	46	00	Anne Fernand	Lalla Mimouna
Réquisition n° 17767 R	20	00	00	Société Agricole Abdelaziz	M'Saâda
Réquisition n° 17996 R	10	12	00	Lespillet Julien et consorts	Skhirat
Réquisition n° 18762 R	40	00	00	Gaudard Georges	Ben Mansour
Réquisition n° 19426 R	112	20	00	Société Agricole Abdelaziz	M'Saâda
Réquisition n° 19427 R	33	43	00	Kikejas Oristan	Tedders
Réquisition n° 20305 R	30	00	00	Lebouteux Albert	Ezhiliga
Réquisition n° 20322 R	15	50	00	Abas Ange	Sidi Allal Msedder
Réquisition n° 20599 R	6	41	00	Jantelot Charles	Maâziz
Réquisition n° 20396 R	2	75	00	Hemeret Jean Marcel	Boukachemire
Réquisition n° 20864 R	49	12	00	Compagnie foncière et agricole du Maroc	Souk Tleta
Réquisition n° 21754 R	130	00	00	Vollot Jean Baptiste	Lalla Mimouna
Réquisition n° 21095 R	13	72	00	Cassar Louis Michel Max et consorts	Brachoua
Réquisition n° 21112 R	10	21	00	Marque Henri	Sidi Allal Bahraoui
Réquisition n° 21716 R	4	42	00	Société Agricole Abdelaziz	M'Saâda
Réquisition n° 21818 R	34	80	00	Anne Fernand	Lalla Mimouna
Réquisition n° 21819 R	17	20	00	id.	id.
Réquisition n° 22250 R	2	00	00	Lestrade Andre	Boumaiz
Réquisition n° 22338 R		35	00	Guedin Berth	id.
Réquisition n° 22366 R	5	35	00	Abbaz Ange	Sidi Allal Msadar
Réquisition n° 22866 R	7	33	80	Birebent Marie Louise, épouse Edelon Lucien	Rommani tribu des Oulad Khalifa
Réquisition n° 23051 R	45	18	00	Doumerque Yvonne, épouse Taissan	Had El Brachoua
Réquisition n° 23185 R	15	31	00	Abaz Gabriel	Sidi Allal Msedder
Réquisition n° 23280 R	2	28	00	Gvesta Guado	Oulmès
Réquisition n° 24060 R	6	50	00	André Malleh	Had Brachoua
Réquisition n° 24061 R	14	83	00	Bereben René	id.
Réquisition n° 24180 R	1	40	00	Abbaz Ange	Sidi Allal Msadar
Réquisition n° 24181 R	17	38	00	Abbaz Ange François	id.
Réquisition n° 24913 R	4	04	00	Cie foncière et agricole du Maroc	Souk Tleta
Réquisition n° 25287 R	17	64	00	id.	id.
Réquisition n° 25673 R	2	64	00	Marque Henri	Sidi Allal Bahraoui
Réquisition n° 26170 R	132	60	00	Clinchant Adolphe	Nouirat
Réquisition n° 26445 R	12	00	00	Veuve Marcel Dudanet	Souk El Tleta
Réquisition n° 26765 R	3	38	00	Abbaz Ange Fils	Sidi Allal Msadar
Réquisition n° 27609 R	10	68	00	Société Agricole de Baujead	Haoufat
Réquisition n° 27490 R	46	54	00	Société Agricole du Gharb S.A.	Souk Tleta

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Réquisition n° 28012 R	2	50	00	Beck René	Had Aït Mimoun
Réquisition n° 28748 R	25	16	00	Marque Henri	Sidi Allal Bahraoui
Réquisition n° 36207 R	37	00	00	Menager Honore	Ben Mansour
Titre foncier n° 14 R	8	00	00	Gomez Albert	M'Saâda
Titre foncier n° 22 R				id.	id.
Titre foncier n° 118 R	179	53	20	S.A. du Domaine El Menzeh	Boumaïz
Titre foncier n° 335 CR		29	91	Société Marocaine des Cartons et Papiers	Ben Mansour
Titre foncier n° 339 CR	12	62	37	id.	id.
Titre foncier n° 358 CR		75	00	Steiger Meta	Ben Mansour
Titre foncier n° 597 R	604	70	00	Société Gharb et Khlot S.A.	Sidi Mohamed Lahmar
Titre foncier n° 796 R	24	63	00	Société Française de culture et d'élevage	Souk Tleta
Titre foncier n° 798 R	9	01	00	id.	id.
Titre foncier n° 847 R	439	32	00	Arnaud Christiane Marie	Nouirat
Titre foncier n° 992 R	1.279	97	10	S.A. du Domaine El Menzeh	Aïn El Aouda
Titre foncier n° 1051 R	7	42	00	Société Louis Marbus et Carrieres du Maroc.	Skhirat
Titre foncier n° 1054 R	33	29	00	Société Agricole du domaine Sefiane et consorts.	Tleta du Gharb
Titre foncier n° 1078 R	38	42	00	Veuve Marcel Dudanet	Souk El Tleta
Titre foncier n° 1203 KR	62	62	00	S.A. Société Abricole d'Oulmès « Arbor »	Oulmès
Titre foncier n° 1376 R	27	98	00	Société Marocaine de volaille S.A.	id.
Titre foncier n° 1534 R	505	70	00	Société Française de Culture et d'élevage S.A.	Lalla Mimouna
Titre foncier n° 1403 R	14	60	00	Reguier Jeanne et consorts	Dar Gueddari
Titre foncier n° 1414 R	384	70	00	Fare François	Skhirat
Titre foncier n° 1596 R	6	38	00	Trivier Victor et consorts	Arbaoua
Titre foncier n° 1600 R	1	91	00	Tart Henri Maurice Prospere	Bou Maiz
Titre foncier n° 1781 R	41	63	00	R. Moreno	id.
Titre foncier n° 1783 R	86	77	00	Batty Gustave Alphonse	Brachoua
Titre foncier n° 1841 R	577	20	00	Armand Marie José et consorts	Houafat
Titre foncier n° 1939 R	145	28	00	Menaud Jean Louis et consorts	id.
Titre foncier n° 1969 R	4	19	00	La Compagnie commerciale de la Côte d'Afrique	Boumaiz
Titre fonceir n° 2141 R	25	71	00	Veuve Marcel Dudanet	Souk El Tleta
Titre foncier n° 2171 R	18	49	00	Boulanger Georgette Jeanne Marie	Sehoules
Titre foncier	134	62	00	Société Française de Culture et d'Elevage S.A.	Lalla Mimouna
Titre foncier n° 2182 R	50	32	00	Société Algéro Marocaine de Culture et de Commerce	Bouznika
Titre foncier n° 2208 R	219	00	00	Compagnie Foncière et Agricole du Maroc	Had Kourt
Titre foncier n° 2245 R	42	95	00	Parra Isabelle et consorts	Hadada
Titre foncier n° 2316 R	30	52	00	Compagnie Gharb et Khlot	Sidi Mohamed Lahmer
Titre foncier n° 2390 R	5	56	00	Isman Henri Louis	Boukechrine
Titre foncier n° 2470 R	43	48	00	Trivier Victor et consorts	Arbaoua
Titre foncier n° 2659 R	3	58	00	Anne Fernand	Lalla Mimouna
Titre foncier n° 2707 R	8	69	00	Boillot Félix	Bouznika
Titre foncier n° 2715 R	12	07	00	Garcia Vincent Manuel	id.
Titre foncier n° 2877 R	13	25	00	Marime Jean Baptiste	Menasra
Titre foncier n° 3199 R	210	64	00	Trivier Victor et consorts	Arbaoua
Titre foncier n° 3200 R	262	86	00	id.	id.
Titre foncier n° 3202 R	35	39	00	id.	id.
Titre foncier n° 3203 R	14	52	00	id.	id.
Titre foncier n° 3204 R	15	02	00	id.	id.
Titre foncier n° 3236 R	35	31	00	Menguer Alfred Victor	Sidi Yahia des Zaërs
Titre foncier n° 3500 R	1	31	10	Berdical Jean Jacques	Rommani
Titre foncier n° 3584 R	65	94	00	Fantan Guy Henri Maurice et consorts	Houafat
Titre foncier n° 3657 R	5	97	00	Edlin Gabrielle et consorts	Had Brachoua
Titre foncier n° 3677 R	8	01	00	El Hajja Zohra bent Kaddour ben Ramdane	Rommani
Titre foncier n° 3812 R	58	11	00	Fantan Guy Henri Maurice et consorts	Dar Gueddari
Titre foncier n° 3859 R	26	35	00	Haja Zahra bent Kaddour	Rommani
Titre foncier n° 4072 R	3	16	00	Urban Toaquin	Bouznika
Titre foncier n° 4245 R	108	34	00	Société Marocaine de Volailles S.A.	Aïn Aouda
Titre foncier n° 4255 R	7	01	00	Abbaz Ange	Si Allal Msadar
Titre foncier n° 4327 R	25	56	00	Birot Théodore	Tiflèt
Titre foncier	29	02	00	Wébert Emelie et consorts	M'Saâda
Titre foncier n° 4619 R	80	26	00	Chichant Adolphe François Henri	Dar Gueddari
Titre foncier n° 4667 R	19	60	00	Jullien Mauchar et consorts	Khemisset
Titre foncier n° 4905 R	63	92	00	Papoutos Elias et consorts	Had Aït Mimoun
Titre foncier n° 4977 R	51	84	00	Birot Théodore	Tiflèt
Titre foncier n° 5029 R	2	25	00	Gazan Berth et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 5119 R	22	65	00	Bésiner Jeanne Marcelle	Bouznika
Titre foncier n° 5161 R	14	12	00	Edelein Gabrielle et consorts	Had Brachoua
Titre foncier n° 5216 R	17	13	00	Société Marocaine de Volaille S.A.	Aïn Aouda
Titre foncier n° 5237 R	78	60	00	Compagnie Foncière et Agricole du Maroc S.A.	K.B. Aouda
Titre foncier n° 5251 R	127	20	00	Teyssie Auguste Julien Marie	Had Aït Mimoun

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 5311 R	4	44	00	Bibeben René Désiré	Had Brachoua
Titre foncier n° 5356 R	9	35	00	Papoutos Elias et consorts	Had Aït Mimoun
Titre foncier n° 5428 R	2	69	00	Langenoir Cécile et consorts	Rommani
Titre foncier n° 5453 R	12	22	00	Société Marocaine de Volailles S.A.	Aïn Aouda
Titre foncier n° 5470 R	64	10	00	Société Agricole du Gharb	Souk El Tleta
Titre foncier n° 5634 R	128	15	00	Société Agricole et Fruitière de l'Haiten	Houafat
Titre foncier n° 5649 R	300	40	00	Société Banque A. Mas	Sehoules
Titre foncier n° 5704 R	13	65	00	Sehlimberger Monique Alice	Nouirat
Titre foncier n° 5907 R	10	00	00	Giraud Roger	Boumaiz
Titre foncier n° 5910 R	759	63	00	Wesbeck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 6040 R	2	92	00	S.M.E.T.R.A.C.	Skhirat
Titre foncier n° 6304 R	26	30	00	Carrion Raymond et consorts	id.
Titre foncier n° 6320 R	26	41	00	Société Chara S.A.	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 6321 R	55	16	00	Société Sunset S.A.	id.
Titre foncier n° 6369 R	9	22	00	Langeoir cecile Rose et consorts	Rommani
Titre foncier n° 6420 R	15	70	00	Perdignier Léon Voltaire	Zaërs tribu Ouled Khalifa
Titre foncier n° 6422 R	21	07	00	Manrescan François	Rommani
Titre foncier n° 6545 R	73	02	00	Daunerque Yvonne épouse Taisson	Had El Brachoua
Titre foncier n° 6779 R	90	49	00	Brazat Héléne et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 6867 R	42	05	00	Malige André et consorts	id.
Titre foncier n° 6946 R	105	55	00	Lacroix Jacques Louis Fréderic	Beni Malek
Titre foncier n° 7075 R	75	69	00	Brazat Héléne et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 7181 R	28	99	00	Société marocaine de volailles S.A.	Aïn Aouda
Titre foncier n° 7348 R	96	46	00	Meiguer Alfred Victor	Sidi Yahia des Zaërs
Titre foncier n° 7353 R	6	92	00	Société Chara S.A.	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 7617 R	34	67	00	Julien Manclar	Khemisset
Titre foncier n° 7628 R	44	90	00	Assand Augustin Fréderic	Maâziz
Titre foncier n° 7683 R	170	39	00	Abaz Ange	Si Allal Msedder
Titre foncier n° 7873 R	47	49	00	Chabert Eugène	Sehouls
Titre foncier n° 7918 R	31	74	00	Maliges André et consorts	Aïn Johra
Titre foncier n° 7964 R	82	31	00	Société des Fermes du Segmet	Ben Mansour
Titre foncier n° 7985 R	8	35	00	Papontos Elias et consorts	Had Aït Mimoun
Titre foncier n° 8042 R	121	83	00	id.	id.
Titre foncier n° 8049 R	1	72	00	Société Agricole du Gharb	Souk El Tleta
Titre foncier n° 8070 R	4	00	00	Trivier Victor et consorts	Arbaoua
Titre foncier n° 8161 R	33	81	00	Hajja Zohra bent Kaddour	Rommani
Titre foncier n° 8171 R	111	55	00	Crazier Joanny	Aïn Aouda
Titre foncier n° 8234 R	450	43	00	Société Agricole et Fruitière Haiton	Houafate
Titre foncier n° 8251 R	13	32	07	Gomez André Pierre Xavier	Kenitra tribu Menasra
Titre foncier n° 8293 R	109	10	00	Ostovar Kodrat Allah	Sidi Yahia
Titre foncier n° 8627 R	39	28	00	id.	id.
Titre foncier n° 8897 R	177	09	00	Batou Micheline et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 8954 R	6	70	00	Gospel Missionnery-Union	Had Aït Ouribel
Titre foncier n° 9244 R	3	20	00	Ravon André	Moulay Driss Aghbal
Titre foncier n° 9310 R	88	52	00	Marie Ernest Robert	Tiflèt
Titre foncier n° 9333 R	13	09	00	Golosio Josephine	Ben Mansour
Titre foncier n° 9348 R	1	01	00	Meta Steiger et consorts	id.
Titre foncier n° 9376 R	17	61	00	Hogrel, veuve Perrin et consorts	id.
Titre foncier n° 9393 R	10	09	00	Lauzet Etienne Auguste	id.
Titre foncier n° 9394 R	3	48	00	id.	id.
Titre foncier n° 9538 R		82	00	Hogrel, veuve Perrin et consorts	id.
Titre foncier n° 9567 R	4	12	96	Brazat Hélène et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 9593 R	12	22	40	Leseusses Clotaire	Bouznika
Titre foncier n° 9682 R	57	11	00	Fontan Guy Henri Maurice	Dar Gueddari
Titre foncier n° 9918 R	99	83	00	Société Agricole des Guebbas	Nouirat
Titre foncier n° 9973 R	4	09	00	Signier Yvette Louise et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 9943 R	1	87	00	Gazaniol Louis Antoine	id.
Titre foncier n° 9974 R	9	35	70	Brazat Hélène et consorts	id.
Titre foncier n° 10449 R	8	78	00	Société A. Les Moulins Baruk	Aïn El Aouda
Titre foncier n° 10505 R	3	59	00	Marini Jean Bapstiste et consorts	Menasra
Titre foncier n° 10534 R	8	66	00	id.	id.
Titre foncier n° 10546 R	6	95	00	Gimenez Maria et consorts	Si Allal Bahraoui
Titre foncier n° 10551 R	74	58	00	Palachi Alfred	Tedders
Titre foncier n° 10800 R	2	77	00	Vissers Christian	Moghrane
Titre foncier n° 10936 R	47	80	00	Refestin Suzanne Josephine	Haddada
Titre foncier n° 10950 R	23	31	00	Brun Emmanuel	Had Kourt
Titre foncier n° 10956 R		49	00	Hogrel, veuve Perin et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 10991 R	23	31	00	Brun Emmanuel	Srafah
Titre foncier n° 11125 R	9	86	00	Papoutos Elias et consorts	Had Aït Mimoun

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 11102 R	8	95	20	Wesbeck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 11134 R	5	51	10	Amsellem Albert	Sidi Slimane Oulad Yahia
Titre foncier n° 11244 R	35	74	00	Société Agricole du Gharb	Souk El Tleta
Titre foncier n° 11471 R	287	80	00	Sala Joseph et consorts	Had Brachoua
Titre foncier n° 11458 R	2	00	00	Allamandi Guiseppe	Sidi Yahia
Titre foncier n° 11498 R	2	56	00	Hogrel, veuve Perrin et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 11670 R	32	60	00	Abas Ange	Si Allal Msedder
Titre foncier n° 11811 R	13	97	00	Gril Edmond	Si Allal Bahraoui
Titre foncier n° 11872 R	6	00	00	Fernandez Salvador et consorts	Had Brachoua
Titre foncier n° 11900 R	12	81	00	Gazaniole, veuve Gomez	M'Saâda
Titre foncier n° 11909 R	18	11	00	Abbas Jean	Si Allal Msadar
Titre foncier n° 11945 R	46	26	00	Jullien Manclar et consorts	Khemissèt
Titre foncier n° 11954 R	1	26	00	Marini Jean Baptiste et consorts	Menasra
Titre foncier n° 11995 R	74	43	00	Société Agrciole Abdelaziz	M'Saâda
Titre foncier n° 12002 R	4	97	00	Homeau Eugene	Bouznika
Titre foncier n° 12082 R	1	04	00	Gomez René Adrien	M'Saâda
Titre foncier n° 12172 R	2	48	00	Touchaleaume Élie Jean Eugene	Hadada
Titre foncier n° 12235 R	22	36	00	Wesbeck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 12289 R	2	76	00	Hogrel, veuve Perrin et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 12297 R	19	74	00	Hajja Zohra bent Kaddour et consorts	Rommani
Titre foncier n° 12320 R	2	21	00	Steiger Meta	Ben Mansour
Titre foncier n° 12346 R	5	22	70	Wesbeck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 12356 R	2	16	00	Cerri Yvette Josiane	Ben Mansour
Titre foncier n° 12358 R	439	35	00	Société Chaouia et Maroc	Aïn Jemaâ
Titre foncier n° 12437 R	13	27	00	Boillot Philix	Bouznika
Titre foncier n° 12457 R					
Titre foncier n° 12458 R	2	05	00	Hogrel, veuve Perrin et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 12490 R	1	43	00	Rufines Gimenez et consorts	id.
Titre foncier n° 12511 R	1	92	00	Cie foncière et agricole du Maroc	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 12563 R	14	54	00	Roussilles Marie Angele et consorts	Had Aït Mimoun
Titre foncier n° 12663 R	97	94	00	Benkemoun Sylvain	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 12730 R	174	44	00	Brin Emmanuel	Aïn Aouda
Titre foncier n° 12774 R	12	25	00	De Belle Gabriel Gaston	Souk Tleta
Titre foncier n° 12789 R	29	12	00	Société des domaine D'El Moudzine	Houafate
Titre foncier n° 12831 R	66	78	00	De Flaguier Marie Germaine	id.
Titre foncier n° 12851 R	14	92	00	Wesbeek Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 12955 R	112	51	00	Société Marocaine de volailles S.A.	Aïn Aouda
Titre foncier n° 13056 R	37	56	00	Brazat Hélène et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 13176 R	8	12	00	Pichod Marie Eugene	Boumaïz
Titre foncier n° 13215 R	120	04	00	Ballande Jeanne Aimé	Nowirat
Titre foncier n° 13239 R	49	05	00	Perret Ernest	Had Ghoualem
Titre foncier n° 13310 R	14	01	00	Trinquet Albert	Ben Mansour
Titre foncier n° 13450 R	12	22	00	Batty Gustave Alphonse	Brachoua
Titre foncier n° 13486 R	40	81	00	Stachlim Walber	Souk Had Takna
Titre foncier n° 13560 R	9	86	00	Benmayer Jean et consorts	Aïn Defali
Titre foncier n° 13612 R	3	00	00	Ettabao Djelloul	Haouafate
Titre foncier n° 13692 R	56	62	09	Descusses Clobaire	Bouznika
Titre foncier n° 13846 R	38	96	00	Clinchant Adolphe	Nouirat
Titre foncier n° 13842 R	24	70	00	Binet Alain René Serge	Houafate
Titre foncier n° 13878 R	7	04	00	Palaschi Alfred	Todders
Titre foncier n° 13916 R		10	00	Gospel Missone Ry-Union	Aït Ouribel
Titre foncier n° 14074 R	7	48	00	Batty Gustave	Brachoua
Titre foncier n° 14079 R	41	34	00	Armand Marie José et consorts	Houafate
Titre foncier n° 14237 R	33	06	00	Cie Foncière et agricole du Maroc	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 14238 R	102	48	00	id.	id.
Titre foncier n° 14239 R	79	14	00	id.	id.
Titre foncier n° 14285 R	116	84	00	Ballaude Jeanne Aimé	Nouirat
Titre foncier n° 14334 R	5	66	30	Brazat Hélène et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 14467 R	3	87	00	Société Tangeroise agricole et de gérance	Had Kourt
Titre foncier n° 14481 R	15	88	00	Foutan Guy Henri Maurice	Haouafate
Titre foncier n° 14505 R	86	08	00	Sala Jeseph et consorts	Had Brachoua
Titre foncier n° 14709 R	183	04	00	Ramond Felix	Aïn El Aouda
Titre foncier n° 14764 R	32	57	40	Fotocos Demitry et consorts	Aït Seibarn
Titre foncier n° 14847 R		45	00	Hogrel, veuve Perrin et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 14897 R	6	50	10	Brazat Hélène et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 14915 R	14	09	00	Société Marocaine de volailles S.A.	Aïn El Aouda
Titre foncier n° 15033 R	2	38	00	Hogrel, veuve Perrin et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 15114 R	1	87	00	id.	id.
Titre foncier n° 15122 R	50	34	00	Société civile de l'Orangerie Korifla	Aïn El Aouda

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 15221 R	177	60	00	Assaud Augustin Frederic	Maâziz
Titre foncier n° 15344 R	19	32	00	Jullien Manclar et consorts	Khemissèt
Titre foncier n° 15415 R	11	99	00	Odette Manquin	Khemis Si Yahia
Titre foncier n° 15544 R	4	99	00	Société Africaine et Bordelaise industrielle S.A.B.I.	Haddada
Titre foncier n° 15545 R	21	57	00	Société Africaine et Bordelaise Industrielle	Haddada
Titre foncier n° 15558 R	3	79	00	Branchefarti Laur	Skhirat
Titre foncier n° 15559 R	12	81	00	Descousses Clotaire	Bouznika
Titre foncier n° 15629 R	15	41	00	id.	id.
Titre foncier n° 15752 R		25	00	Demna Haydée	Maâziz
Titre foncier n° 15797 R	11	47	00	Société Agricole du Gharb	Souk El Tleta
Titre foncier n° 15811 R	22	42	00	Odette Marquis	Khemis Si Yahia
Titre foncier n° 15853 R	42	76	00	François D'Harcourt	Houafat
Titre foncier n° 15978 R		25	00	Paulard Maurice Léon	Maâziz
Titre foncier n° 16287 R		81	00	Hogrel, veuve Perrin et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 16289 R		24	00	Steiger Meta	id.
Titre foncier n° 16292 R	5	05	00	id.	id.
Titre foncier n° 16332 R	632	92	00	Héritiers Jourdon Francis	Oulmès
Titre foncier n° 16494 R	56	97	00	Jullien Manclar et consorts	Khemissèt
Titre foncier n° 16555 R	140	74	00	Société Agricole des Hababsa	Haouafate
Titre foncier n° 16556 R		80	80	Schwindl Henri Herbert et consorts	Zemmour Dayat Er-Romi
Titre foncier n° 16623 R	1	43	00	Schlimberger Monique Alics	Nouirat
Titre foncier n° 16624 R	19	00	00	Ballaude Jeanne Aimé	id.
Titre foncier n° 16649 R	32	00	00	Société Agricole et Fruitière Haitem	Houafate
Titre foncier n° 16769 R	4	84	00	Rubis Soledad, veuve José-Ortola	Haddada
Titre foncier n° 16810 R	64	78	00	Debelle Gabriel Gaston	Souk El Tleta
Titre foncier n° 16871 R	5	37	00	Serra Antoine	Skhirat
Titre foncier n° 17123 R	83	93	80	Wesleck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 17338 R	35	59	00	Lascurettes Léon	Si Boubker Hadj
Titre foncier n° 17500 R	42	23	00	Fontant Guy Maurice et consorts	Houafate
Titre foncier n° 17501 R	2	79	00	Pierre Victor Eugene Poitier	Boumaïz
Titre foncier n° 17637 R		25	00	Paulard Maurice Léon	Maâziz
Titre foncier n° 17669 R	50	92	00	Rufine Gimenez et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 17671 R	1	30	00	Meta Steiger et consorts	id.
Titre foncier n° 17712 R	203	61	00	Société des domaines des Hababsa	Houafate
Titre foncier n° 17933 R	20	41	00	Rahali Lakhdar ben Benamar	Bouznika
Titre foncier n° 17969 R		5	00	Société Centrale de Réassurance	Ben Mansour
Titre foncier n° 17981 R	344	05	00	Ferme du Gharb	Houafate
Titre foncier n° 18029 R	29	49	00	Du Moulinet d'Hardemare	id.
Titre foncier n° 18068 R	12	85	00	Jeanne Serra	Bouznika
Titre foncier n° 18086 R	2	69	00	Azan Louis	Ben Mansour
Titre foncier n° 18200 R	63	40	00	Sburlati Simon	Si Allal El Bahraoui
Titre foncier n° 18274 R	63	29	00	Rodel de Seilhac	Souk Houafate
Titre foncier n° 18313 R	73	51	00	Lascurettes Léon	Si Boubker Hadj
Titre foncier n° 18320 R	391	25	00	Nicouleau Pierre Jean et consorts	Had Kourt
Titre foncier n° 18358 R	10	50	00	Wesbek Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 18370 R	66	45	00	Hierard Maurice Charles Eugène	Sebt Aït Ikko
Titre foncier n° 18371 R		98	00	Cley Roger	id.
Titre foncier n° 18376 R	1	12	00	Hogrel et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 18531 R	94	25	50	Ruel Émile René	Had Kourt tribu Ben-Malek
Titre foncier n° 18554 R	10	59	00	Saintes Fernand	Bouznika
Titre foncier n° 18555 R	71	29	00	Gaudard Georges	Moghrane
Titre foncier n° 18565 R		65	00	id.	id.
Titre foncier n° 18633 R	299	34	60	Wesbeck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 18671 R	101	86	00	Société Agricole des Hababsa	Houafate
Titre foncier n° 18839 R	1	37	00	Lauzt Etienne Auguste	Ben Mansour
Titre foncier n° 18887 R	1	99	00	Rod Antoine	Haddada
Titre foncier n° 18914 R	3	80	00	Rigobert Jean	id.
Titre foncier n° 19026 R	3	28	00	id.	id.
Titre foncier n° 19027 R	4	41	00	Société Agricole Abdelaziz	M'Saâda
Titre foncier n° 19076 R	33	21	00	Doumergue Yvonne épouse Taisson	Had Brachoua
Titre foncier n° 19101 R	88	65	00	Veuve Lagarde	Sidi Yahia
Titre foncier n° 19102 R	27	28	00	Sburlati Simon	Si Allal Bahraoui
Titre foncier n° 19147 R	1	00	00	Fernandez François	Haddada
Titre foncier n° 19150 R	1	63	00	Rufine Gimenez et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 19264 R	4	99	90	Wesbeck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 19457 R	1	35	00	Steiger Meta	Ben Mansour
Titre foncier n° 19503 R	31	10	00	Jullien Manclar et consorts	Khemissèt
Titre foncier n° 19761 R		83	00	Cie Foncière et Agricole du Maroc	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 19796 R	4	66	00	Hemeret Jean Marcel	Boukchemire

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES Mmes, Mlles et MM. :	COMMUNE RURALE
Titre foncier n° 19814 R	5	14	90	Pierre Beauclaire	Sehoul
Titre foncier n° 19826 R	13	45	00	Marie Picot, veuve Sabio	Si Yahia des Zaër
Titre foncier n° 19839 R	52	80	00	Guillaume Jean Marie	Aïn Aouda
Titre foncier n° 19964 R	12	21	00	Batty Gustave Alphonse	Brachoua
Titre foncier n° 20135 R	2	43	00	Cie Foncière et Agricole du Maroc	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 20188 R	5	09	00	Armond Christine Marie et consorts	Nouirat
Titre foncier n° 20208 R	5	38	00	Lopez Arina et consorts	Bouznika
Titre foncier n° 20211 R	16	90	00	De Raderel de Seihac Anne Suzanne et consorts	Houafate
Titre foncier n° 20236 R	10	00	00	Jourdan Louis	Lalla Mimouna
Titre foncier n° 20282 R	1	44	00	Sanchez, veuve M. Melis et consorts	Bouznika
Titre foncier n° 20424 R	12	65	00	Jullien Mouclan et consorts	Khemissèt
Titre foncier n° 20431 R	9	26	00	Caruso Sebastien	Bouznika
Titre foncier n° 20542 R	9	03	00	Rientart Gastan	Boumaïz
Titre foncier n° 20546 R	1	11	00	Saba Joseph et consorts	Moulay Driss Aghbal
Titre foncier n° 20631 R	1	85	00	Lestrad André	Boumaïz
Titre foncier n° 20673 R	16	87	00	Lespillet René et consorts	Skhirat
Titre foncier n° 20694 R	6	62	00	Basa Joseph	id.
Titre foncier n° 20743 R	3	80	10	Burgen Joseph	Rommani
Titre foncier n° 20863 R	6	04	00	Duverdier Denis	Houafate
Titre foncier n° 20883 R	1	04	80	Hogrel, veuve Perrin et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 21316 R	7	60	00	Garcia Jeanine H.	Haddada
Titre foncier n° 21363 R	13	00	00	Brazat Hélène et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 21364 R	6	28	00	Wesbeck Charlotte et consorts	id.
Titre foncier n° 21696 R	7	00	00	Société Marocaine de volaille S.A.	Aïn Aouda
Titre foncier n° 21641 R	4	74	00	Fernandez Salvador et consorts	Had Brachoua
Titre foncier n° 21731 R	5	86	00	Cie Foncière et Agricole du Maroc	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 21862 R	3	93	00	Ballaude Jeanne Aimé	Nouirat
Titre foncier n° 22036 R	15	03	00	Rubin Pierre Marius	Maghrane
Titre foncier n° 22084 R	11	02	00	Rubin Pierre Marius	id.
Titre foncier n° 22106 R	176	96	00	Société Rharb et Khlot	Souk Tleta
Titre foncier n° 22170 R	119	75	00	Lassus Ferdinand Marie Gerard	Nouirat
Titre foncier n° 22171 R	118	11	00	Lassus Ferdinand	id.
Titre foncier n° 22287 R	34	91	00	Cavalin Jules	Had Kourt
Titre foncier n° 22297 R	2	40	00	Carrion Antoine	Rommani
Titre foncier n° 22398 R	2	02	50	Guedin Berth, veuve Brisabois	Ben Mansour
Titre foncier n° 22414 R	32	00	00	Jeantelot Charles	Maâziz
Titre foncier n° 22511 R	2	55	00	Brazat Hélène Emilième et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 22535 R	50	80	00	Société Agricole et Fruitière Haitem	Houafate
Titre foncier n° 22538 R	55	01	00	Société Agricole des Hababsa	id.
Titre foncier n° 22539 R	29	53	00	Kleim Cécile Casita et consorts	Bouznika
Titre foncier n° 22568 R	15	16	00	Garcia Jeanine	Haddada
Titre foncier n° 22574 R	63	45	00	Veuve Joseph Garabe et consorts	Sidi Bettache
Titre foncier n° 22743 R	8	09	08	Perdigal Jean Jacques	Rommani
Titre foncier n° 22775 R	1	74	00	Burger Joseph	id.
Titre foncier n° 22848 R	9	06	00	Julien Manelar et consorts	Khemissèt
Titre foncier n° 22858 R	55	20	00	De Folguière Marie Germain et consorts	Had Kourt
Titre foncier n° 22878 R	9	01	00	Santanini Francescas	Aït Ouribel
Titre foncier n° 22930 R	4	14	00	Du Moulinet Henri	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 22931 R	263	64	00	Nolotte René Louis Claude	Dar Guedari
Titre foncier n° 22951 R	18	15	00	Du Moulinet d'Hardmane	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 23036 R	5	16	00	Jullien Monclar et consorts	Khemissèt
Titre foncier n° 23078 R	9	50	00	Lechat Felicie Valerie	Rommani
Titre foncier n° 23264 R	7	13	00	Hamberger Gustave	Bouznika
Titre foncier n° 23752 R	35	28	00	Trivier Victor et consorts	Arbaoua
Titre foncier n° 23807 R	3	84	00	Lascurettes Léon	Sidi Boubker
Titre foncier n° 24084 R	6	60	00	Grammarinaro Antonio	Aït Ouribel
Titre foncier n° 24096 R	89	65	00	S.A. Société Arboricole d'Oulmès (A.R.B.O.R.)	Oulmès
Titre foncier n° 24150 R	1	83	00	Pelissier Jean Marie	Ben Mansour
Titre foncier n° 24267 R	3	08	00	Arnaud Christiane Marie et consorts	Nouirat
Titre foncier n° 24276 R	35	04	00	Abas Gabriel	Sidi Allal Mesedder
Titre foncier n° 24320 R	26	98	00	Société Agricole des Hababsa	Houafate
Titre foncier n° 24331 R	7	70	00	id	id.
Titre foncier n° 24466 R	4	17	00	Baillot Felix	Bouznika
Titre foncier n° 24654 R	9	90	00	Société Vignes Agrumes Céréales	Had Kourt
Titre foncier n° 24674 R	1	90	00	Steiger Meta	Ben Mansour
Titre foncier n° 24738 R	8	37	00	Tristan Jean	Skhirat
Titre foncier n° 24780 R	38	98	00	Madras Urbain	Sidi Bettache
Titre foncier n° 24800 R	101	26	00	Société Agricole du Gharb	Souk Tleta
Titre foncier n° 24985 R		06	00	Melco Berthe Catherine	Oulmès les Thermes

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 24723 R	1	12	00	La Société Acieries et Fonderies	Skhirat
Titre foncier n° 25279 R	28	80	50	Héritiers Mme Fatna, veuve Cognie	Cercle de Rommani, tribu Ouled Khalifa
Titre foncier n° 25365 R	10	30	00	id.	id.
Titre foncier n° 25872 R	6	06	00	Loixie Guido	Maâziz
Titre foncier n° 25697 R	4	72	00	Acieries Fonderies	Skhirat
Titre foncier n° 25981 R	8	22	00	Munoz Jean	Ouezzane
Titre foncier n° 26282 R	28	00	00	Société Agricole des Hababsa	Houafate
Titre foncier n° 26564 R	64	02	00	Camiani Jean	Sidi Bettach
Titre foncier n° 26587 R	35	00	00	Amoroso Albert et consorts	Aït Abbou
Titre foncier	62	22	00	El Hadj Mohamed Guessous et consorts (exploitant)	Had Kourt
Titre foncier n° 26712 R	1	20	00	Sociétés Sunset S.A.	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 26899 R	18	94	00	Lespiliet Julien et consorts	Skhirat
Titre foncier n° 26964 R	48	55	00	Chauvet José Jeanne	Had Aït Ouribel
Titre foncier n° 26990 R	17	59	00	Edelein Gabrielle	Had Brachoua
Titre foncier n° 26995 R	9	84	20	Brazat Hélène et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 26998 R	10	72	00	Edelein Gabrielle et consorts	Had Brachoua
Titre foncier n° 27019 R	3	02	00	Cottin André	Boumaïz
Titre foncier n° 27147 R	4	01	00	Basset Aimé Jaures Denis	Aïn El Aouda
Titre foncier n° 27169 R	113	25	00	Chalancon Paul Henri	Houafate
Titre foncier n° 27189 R	9	50	00	Duverdier Denis	id.
Titre foncier n° 27284 R	4	64	00	Lestrade André	Boumaïz
Titre foncier n° 27531 R		71	00	Marque Henri	Sidi Allal Bahraoui
Titre foncier n° 27690 R	6	37	00	Gimenez Maria et consorts	id.
Titre foncier n° 27834 R	75	05	90	Assaud Augustin Frédéric	Zemmours tribu Houderrane
Titre foncier n° 28241 R	263	60	00	Etat Français (Société des Bases aériennes)	Kenitra Lalla Ito (Sidi Yahia du Gharb)
Titre foncier n° 28720 R	3	48	10	Fourquez Raymond	Rommani tribu Marrakchia
Titre foncier n° 29599 R	141	64	00	Gagne Marie Philippe et consorts	Had Aït Ouribel
Titre foncier n° 29699 R	13	90	00	Société Marocaine de volailles S.A.	Aïn Aouda
Titre foncier n° 29634 R	18	89	00	De Raimond Simone	Oulmès
Titre foncier n° 29843 R	6	52	00	Dufor Joseph	id.
Titre foncier n° 30149 R	2	87	00	Berebent René	Had Brachoua
Titre foncier n° 30321 R	15	12	75	Duverdier Denis	Haouafate
Titre foncier n° 30346 R	2	04	00	La Socoviz	Tiflèt
Titre foncier n° 30359 R	11	59	00	Maria Fernandez Moreno	Skhirat
Titre foncier n° 30363 R	14	13	00	Braïzat Hélène et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 30482 R	92	96	00	Bardeau Ulysse et consorts	Brachoua
Titre foncier n° 30652 R	25	68	00	Société des Cultures et Orangeraies du Gharb	Had Kourt
Titre foncier n° 27923 R	3	23	00	Deharau Antoine	Skhirat
Titre foncier n° 28006 R	1	02	00	Marie Ernest Robert	Tiflèt
Titre foncier n° 28033 R	1	42	00	Rieutart Gaston	Boumaïz
Titre foncier n° 28089 R	10	76	00	Betty Gustave Alphonse	Brachoua
Titre foncier n° 28169 R	157	26	00	Société Marocaine de Volailles S.A.	Aïn Aouda
Titre foncier n° 28207 R	24	80	00	Poirier Abel	Boumaïz
Titre foncier n° 28320 R	21	27	00	Batty Gustane	Brachoua
Titre foncier n° 28946 R	3	10	00	Chauvet José Jeanne	Had Aït Brachoua
Titre foncier n° 28947 R	3	93	00	Chauvet Pierre Émille	Had Aït Ouribel
Titre foncier n° 28974 R	15	02	00	Campas Antoine	Sidi Yahia des Zaër
Titre foncier n° 29139 R.	5	67	00	Julien Manclar et consorts	Khemissèt
Titre foncier n° 29193 R	3	30	00	Allamandi Marghirita	Sidi Yahia
Titre foncier n° 29228 R	16	09	00	Heitz Georges	Aïn El Aouda
Titre foncier n° 29281 R.	1	25	00	Brim Emmanuel	id.
Titre foncier n° 29345 R		75	00	Heitz Georges	id.
Titre foncier n° 29418 R	8	12	00	Hemert Jean Marcel	id.
Titre foncier n° 29498 R	2	35	00	id.	id.
Titre foncier n° 25128 R	29	47	00	Millet Louis	Lalla Mimouna
Titre foncier n° 25173 R		34	00	Bigarre René Margueritte et consorts	Sidi Yahia du Zaër
Titre foncier n° 25202 R	13	64	00	Société Agricole du Rharb (S.A.)	Souk Tleta
Titre foncier n° 25204 R	14	46	00	Société Marocaine de Volailles S.A.	Aïn Aouda
Titre foncier n° 25219 R	11	56	00	Lespiller René et consorts	Skhirat
Titre foncier n° 25288 R	3	88	00	Sauvageot Édouard	Ben Mansour
Titre foncier n° 25300 R	8	47	00	Steiger Meta	id.
Titre foncier n° 25302 R	1	76	00	Meta Steiger et consorts	id.
Titre foncier n° 25446 R	46	70	00	Kikejos Oristor	Tedders
Titre foncier n° 25841 R	2	39	00	Meta Steiger et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 30795 R	4	00	00	Jacquelin Paule Rahmo	Brachoua
Titre foncier n° 31432 R	8	23	50	Birebent Desir Henri	Zaërs tribu Khalifa
Titre foncier n° 32061 R		61	00	Société Domaine des Hababsa	Haouafate

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 32156 R	7	63	00	Minuit Henri	Teders
Titre foncier n° 32322 R	62	56	00	Paupand Marcel	Sidi Yahya du Zaërs
Titre foncier n° 32416 R	5	23	00	Dufor Joseph	Oulmès
Titre foncier n° 32421 R	7	37	20	Moll Cervera Barthelemi	Ghoualem
Titre foncier n° 33117 R	5	15	60	Marie Ernest Robert	Tiflèt
Titre foncier n° 33340 R	140	27	00	Clichand Adolph et consorts	id.
Titre foncier n° 33341 R	42	23	00	id.	id.
Titre foncier n° 33610 R	88	92	00	Pezzo Adèle et consorts	Khenichet
Titre foncier n° 33816 R	5	24	00	Roques Marcel	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 33944 R	5	12	40	Gomis José pour $\frac{1}{2}$ Gomis Adolphe $\frac{1}{2}$	Sour El Arba du Rharb, tribu Beni-Malek
Titre foncier n° 34014 R	5	39	90	Garcia Kamon José	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 34062 R	8	00	00	Société Agricole du Gharb	Souk Tleta
Titre foncier n° 34069 R	2	77	00	Société Coopérative Viticole	id.
Titre foncier n° 34325 R	4	57	00	Théresa Ramos Abad et consorts	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 34434 R		39	00	Hagrel, veuve Perrin et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 34738 R	1	80	00	Mamoroso Albert et consorts	Aït Abbou
Titre foncier n° 34864 R	18	49	00	Duverdier Denis et consorts	Houfate
Titre foncier n° 35271 R	1	61	00	Veuve Marcel Dudouet	Souk Tleta
Titre foncier n° 35279 R	65	91	00	Société Foncière Agricole du Maroc	id.
Titre foncier n° 36917 R	4	81	00	Curoso Sebastien	Bouznika
Titre foncier n° 36976 R	10	42	00	Orengo Antoine	Skhirate
Titre foncier n° 38191 R	3	18	00	Odette Marquis	Khemis Sidi Yahia
Titre foncier n° 38295 R	2	24	00	Pagnon Marcel	Boumaïz
Titre foncier n° 38313 R	1	23	36	Wesbeck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 39280 R	85	25	00	Société Agricole Abdelaziz	M'Saâda
Titre foncier n° 39291 R	140	16	00	Marque Henri	Sidi Allal Bahraoui
Titre foncier n° 40694 R	32	29	00	Lestrade André	Boumaïz
Titre foncier n° 40220 R		61	00	Riguidet Marie Louise et consorts	Skhirat
Titre foncier n° 41302 R	1	00	00	Lestrade André	Boumaïz
Titre foncier n° 42149 R	3	43	00	Veuve André Dubiefet	Ben Mansour
Titre foncier n° 42755 R	66	01	00	Ristarcelli René et consorts	Aïn El Aouda
Titre foncier n° 43283 R	3	63	00	Gomez Germaine	Ben Mansour
Titre foncier n° 44027 R	3	17	40	Wesbeck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 44028 R	4	58	90	id.	id.
Titre foncier n° 44058 R	51	60	00	De Flaguière Marie Germaine et consorts	id.
Titre foncier n° 44868 R	34	86	00	Wesbeck Charlotte et consorts	id.
Titre foncier n° 45460 R	168	83	20	S.A. Domaine El Menzeh	Boumaïz
Titre foncier n° 46791 R	20	83	00	Gazaniol Raphaël Jacques	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 47407 R	13	00	00	Duverdier Denis	Haouafate
Titre foncier n° 49445 R	1	54	00	Société Agricole du Rharb	Tleta du Rharb
Titre foncier n° 49969 R		31	00	Edelein Gabrielle et consorts	Had Brachoua
Titre foncier n° 52152 R	7	47	00	Bannim Georgette	Sidi Allal Tazi
Titre foncier n° 52156 R	6	72	00	Veuve Émile Jinhoos et consorts	Maâziz
Titre foncier n° 52170 R		54	00	id.	id.
Titre foncier n° 52312 R	9	49	00	Brun Emanuel	Karia Ben Aouda
Titre foncier n° 53356 R		2	00	Angelo Georges Bellia	Rommani
Titre foncier n° 54594 R	4	88	00	La Société Agricole de Maâziz	Maâziz
Non immatriculée	5	00	00	Slimane ben Bouselham (occupant)	Karia Ben Aouda
id.	3	50	00	E. Brun (Jelloul ould Bergui, occupant)	id.
id.	2	60	00	E. Brun (Korchi ben Couchi, occupant)	id.
Titre foncier n° 32444 R	2	04	90	Martinez Maria Del Carmen et consorts	Oulja de Salé
Titre foncier n° 3427 KR	10	03	70	Suzane Burger	Oulmès
Titre foncier n° 792 R	16	27	00	D'autin Gerome	id.
Titre foncier n° 5248 R		9	17	Roulleau Henri et consorts	Rabat Aguedal
Titre foncier n° 3432 R	3	76	86	Chauson Hugo (Suisse)	Khemissèt tribu Aït Ouribel
Titre foncier n° 6539 R	122	91	00	Nadia Khattabi	Tribu Beni Malek du Nord
					Douar Baabcha
Titre foncier n° 27864 R	13	87	00	id.	id.
Titre foncier n° 9273 R (partie)	216	00	00	id.	id.
Titre foncier n° 9184 R (partie)				id.	id.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

PROVINCE DE KHOURIBGA

Ressort de la conservation foncière de Casablanca

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA. A. CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	2 00 00	Cherif ben Chefli	Ouled Abdoune
id.	13 00 00	El Fadli Mohamed ben Lafquih	id.
id.	4 00 00	Kebir ben Jilali	id.
Titre foncier n° 1353 T	25 00	Brumet Collet et consorts	Tachrafet
Titre foncier n° 1385 D	10 00 00	Compagnie Asiatique et Africaine	Ouled Abdoune
Titre foncier n° 1386 D	183 36 00	id.	id.
Titre foncier n° 68220 C	17 00 00	id.	id.

***

PROVINCE DE KSAR-ES-SOUK

Ressort de la conservation foncière de Meknès

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA. A. CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 7112 K			
Titre foncier n° 8846 K	113 60 00	S.A. « Les Fruits de l'Aderhoual »	El Abarat cercle de Midelt
Titre foncier n° 11526 K			

***

PROVINCE DE MARRAKECH

Ressort de la conservation foncière de Marrakech

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA. A. CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 870 M	10 51 61	Egret Albert	Amizmiz
Titre foncier n° 871 M	2 30 30	id.	id.
Titre foncier n° 1900 M	21 26 00	De la Fontaine Lyonela	Jnanate Mannoute El Bekkal
Titre foncier n° 8711 M	10 13	Monseigneur Vielle Henri Gustave	Centre de Tamelalt
Titre foncier n° 13201 M	1 69 30	Flores Raphaël	Marrakech Banlieue lieudit « Saâdi »
Titre foncier n° 14512 M	1 53 60	Tuilerie Briquetteries de Marrakech (S.A.)	Saâda Dar El Arja
Titre foncier n° 17153 M	25 80 00	Serret François	Marrakech Banlieue lieudit « Souihla », tribu Ourika, « Souihla »
Titre foncier n° 18935 M	21 08	Lafon Alphonse	Tribu Ourika, douar Icri

***

PROVINCE DE MEKNÈS

Ressort de la conservation foncière de Meknès

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA. A. CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	1 07 10	Cronemar Frank et consorts	Aïn Jemâa
id.	2 00 00	Daniel Blanche	Irklaouen
id.	2 00 00	Société Oued Boughamine	Aïn Taoujdate

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES Mmes, Mlles et MM. :	COMMUNE RURALE
Non immatriculée	30	70	00	Chantal Cornette de Saint Cyr	Aïn Jemâa
id.	6	41	25	Vally Louis François	Sebt Jehjouh
id.	20	00	00	Veuve Jouffroy	Aïn Jemâa
id.	4	50	00	Jardin Edouard Alphonse	Aïn El Orma
Réquisition n° 10864 K	43	67	00	Gaston, née Buisson et consorts	Agouraï
Titre foncier n° 389 K	17	09	00	Pagnon Marcel	Aïn El Orma
Titre foncier n° 521 K	441	42	50	id.	id.
Titre foncier n° 603 K	253	86	00	Société Sunset	Dir
Titre foncier n° 721 K		47	95	Abdeli Emil	Beni M'Tir
Titre foncier n° 840 K	156	44	00	Société du Domaine des Aït Bouerzouine	Agouraï
Titre foncier n° 872 K	87	13	00	Jacqueline Antoinnette et consorts	Tifrit
Titre foncier n° 1052 K	42	57	00	Pere Pierre	Aïn El Orma
Titre foncier n° 1163 K	235	61	00	Vally Louis François	Souk Sebt Jehjouh
Titre foncier n° 1195 K		54	00	Pere Pierre	Aïn El Orma
Titre foncier n° 1260 K	1	30	00	Tremouilles Lucien Pierre et consorts	Sebaâ Ayoun
Titre foncier n° 1277 K	19	62	50	Colombani Georges	Moulay Haya
Titre foncier n° 1323 K	15	46	00	Pagnon Marcel	Aïn El Orma
Titre foncier n° 1349 K	3	17	00	Pere Pierre	id.
Titre foncier n° 1382 K	158	19	40	Pagnon Marcel	id.
Titre foncier n° 1538 K	101	28	00	Serie René	Dir
Titre foncier n° 1639 K	217	61	00	Groneman Frank et consorts	Aïn Jemâa
Titre foncier n° 1716 K	2	81	00	Pere Pierre	Aïn El Orma
Titre foncier n° 1904 K	185	57	00	Jean Baptiserey et consorts	Aïn Taoujdate
Titre foncier n° 1948 K	6	14	00	Tremoullles Lucien Pierre et consorts	Sebaâ Ayoun
Titre foncier n° 2053 K	6	44	45	Pagnon Marcel	Aïn El Orma
Titre foncier n° 2257 K	3	34	00	Delarne Daniel	Aïn Taoujdate
Titre foncier n° 2341 K	2	08	00	Pianne Robert	Dir
Titre foncier n° 2350 K	27	50	00	id.	id.
Titre foncier n° 2466 K	1	56	00	Tremouilles Lucien Pierre et consorts	Sebaâ Ayoun
Titre foncier n° 2475 K	5	44	00	id.	id.
Titre foncier n° 2491 K		46	00	Pianne Robert	Dir
Titre foncier n° 2597 K	74	25	00	Pagnon Marcel	Aïn El Orma
Titre foncier n° 2644 K		82	00	Pere Pierre	id.
Titre foncier n° 2653 K	76	53	80	Pagnon Marcel	id.
Titre foncier n° 2703 K	12	70	00	Jouffroy Claudine	id.
Titre foncier n° 2731 K	12	04	00	Perez François	Dkhissa
Titre foncier n° 2848 K	4	12	00	Pianne Robert	Dir
Titre foncier n° 2877 K	8	00	00	Ambrosini Pierre	id.
Titre foncier n° 3076 K	3	28	00	Pianne Robert	id.
Titre foncier n° 3474 K	1	68	00	id.	id.
Titre foncier n° 3527 K	53	30	00	Desnier Jean	M'Jatt
Titre foncier n° 3853 K	31	03	00	Gueguignon Fernand	Agouraï
Titre foncier n° 3970 K	235	61	10	Valley Louis François	Guerouane Sud
Titre foncier n° 4072 K	50	94	00	Pagnon Marcel	Aïn El Orma
Titre foncier n° 4029 K	203	41	20	Héritiers Girard De Charnaci	Beni M'Tir
Titre foncier n° 4100 K	3	60	00	Pere Pierre	Aïn El Orma
Titre foncier n° 4156 K	13	00	00	Girand Georges	Dir
Titre foncier n° 4178 K	15	57	00	Pacquont François	id.
Titre foncier n° 4237 K	29	32	00	Simoni Antoine Jean	id.
Titre foncier n° 4267 K	1	23	00	Ambrosini Pierre	id.
Titre foncier n° 4284 K	21	62	00	Pagnon Marcel	Aïn El Orma
Titre foncier n° 4308 K		87	00	Pianne Robert	Dir
Titre foncier n° 4385 K	35	80	00	Vally Louis François	Souk Sebt Jehjouh
Titre foncier n° 4398 K	2	30	00	Société Chaouia et Maroc	Aïn Jemâa
Titre foncier n° 4465 K	1	40	00	Tremouilles Lucien et consorts	Sebaâ Ayoun
Titre foncier n° 4487 K	3	11	00	Pianne Robert	Dir
Titre foncier n° 4516 K	2	44	00	Pagnon Marcel	Aïn El Orma
Titre foncier n° 4563 K	36	95	00	id.	id.
Titre foncier n° 4748 K	250	00	00	Valley André et consorts	Aïn Taoujdate
Titre foncier n° 4784 K	5	54	00	Simoni Antoine Jean	Dir
Titre foncier n° 4804 K	11	31	00	Gaston né Buisson	Agouraï
Titre foncier n° 4816 K	5	44	00	Tremouilles Lucien Pierre	Sebaâ Ayoun
Titre foncier n° 4892 K	4	21	00	Camp René et consorts	id.
Titre foncier n° 5053 K	90	33	00	Pagnon Marcel	Aïn El Orma
Titre foncier n° 5124 K	8	61	00	Vally Louis François	Souk Sebt Jehjouh
Titre foncier n° 5232 K	3	69	20	Salcoz Augustin	Beni M'Tir
Titre foncier n° 5248 K	8	63	00	Ponce Jean et consorts	Dkhissa
Titre foncier n° 5269 K	6	08	00	Pacquon François	Dir
Titre foncier n° 5327 K	39	00	00	Serie René	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMERO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES Mmes, Mlles et MM. :	COMMUNE RURALE
Titre foncier n° 5361 K	6	92	00	Rosa Bertolo et consorts	Aïn El Orma
Titre foncier n° 5363 K	3	72	00	id.	id.
Titre foncier n° 5446 K	15	37	00	Vally Louis François	Souk Sebt Jehjouh
Titre foncier n° 5483 K	7	56	00	Beghni Ferdinand	Aïn Taoujdate
Titre foncier n° 5586 K	21	35	00	Grimaud et consorts	id.
Titre foncier n° 5636 K	4	14	00	Veuve Faucon Lucienne et consorts	id.
Titre foncier n° 5652 K	4	22	00	Pere Pierre	Aïn El Orma
Titre foncier n° 5680 K	44	98	00	Yver Pierre	Aïn Jemâa
Titre foncier n° 5681 K	19	02	00	Collignon Geneviève et consorts	id.
Titre foncier n° 5951 K		71	00	Parent Louis	Aïn Taoujdate
Titre foncier n° 6027 K	3	00	00	Ponce Jean et consorts	Dkhissa
Titre foncier n° 6401 K	1	11	00	Giraud Georges	Dir
Titre foncier n° 6734 K	2	45	00	Pianne Robert	id.
Titre foncier n° 6772 K	6	45	00	Gayet Edmond	Aïn Jemâa
Titre foncier n° 6819 K	1	00	00	Ponce Jean et consorts	Dkhissa
Titre foncier n° 6827 K	5	34	00	Quequignon Fernand	Agouraï
Titre foncier n° 6934 K	80	12	00	Daniel Blanche	Irklaouen
Titre foncier n° 6937 K	12	64	00	Pianne Robert	Dir
Titre foncier n° 6938 K	12	39	00	id.	id.
Titre foncier n° 6980 K	6	82	00	Héritiers Pacquon	id.
Titre foncier n° 7148 K	20	85	00	Georges Pierre	Aïn El Orma
Titre foncier n° 7272 K	23	38	00	Quequignon Fernand	Agouraï
Titre foncier n° 7376 K	6	00	00	Mathilde Antoinette	Aïn El Orma
Titre foncier n° 7382 K	4	42	00	Martinez José	Aïn Taoujdate
Titre foncier n° 7393 K	77	42	00	Daniel Blanche	Irklaouen
Titre foncier n° 7416 K	3	53	30	Pagnon Marcel	Aïn El Orma
Titre foncier n° 7846 K	7	32	00	Rosa Bertolo	id.
Titre foncier n° 8262 K	5	77	00	Pagnon Marcel	id.
Titre foncier n° 8546 K	40	95	70	id.	id.
Titre foncier n° 8655 K	4	00	00	Quequignon Fernand	Agouraï
Titre foncier n° 8681 K	8	34	00	Jacqueline Antoinnette et consorts	Tifrit
Titre foncier n° 8682 K	23	18	00	Marsot Pierre Auguste	Guerouane Sud
Titre foncier n° 8700 K	9	35	15	Maraval René et consorts	id.
Titre foncier n° 8727 K	1	01	40	Aïssa ben Miloud	Dkhissa
Titre foncier n° 9147 K		28	92	Pagnon Marcel	Aïn El Orma
Titre foncier n° 9163 K	27	00	00	Héritiers Le Long René et consorts	Aïn Taoujdate
Titre foncier n° 9176 K		36	00	Vally Louis François	Souk Sebt Jehjouh
Titre foncier n° 9186 K	10	64	00	Marie Thérèse Lexand	Irklaouen
Titre foncier n° 9356 K	51	40	00	Simoni Antoine Jean	Dir
Titre foncier n° 9647 K	6	90	00	Jacqueline Antoinnette Tifrit et consorts	Tifrit
Titre foncier n° 9648 K	5	46	00	id.	id.
Titre foncier n° 10280 K	3	64	00	Vally Louis François	Souk Sebt Jehjouh
Titre foncier n° 11151 K	3	92	00	Simoni Antoine Jean	Dir
Titre foncier n° 11355 K	20	34	00	Lavocat François et consorts	Guerouane Nord
Titre foncier n° 11517 K	3	34	00	Héritiers Le Long et consorts	Aïn Taoujdate
Titre foncier n° 11597 K	14	38	00	Daniel Blanche	Irklaouen
Titre foncier n° 11690 K	7	44	00	Simoni Antoine Jean	Dir
Titre foncier n° 8876 K	10	41	00	Jacqueline Antoinette et consorts	Tifrit
Titre foncier n° 12024 K		83	00	Veuve Caji Katarlis et consorts	Irklaouen
Titre foncier n° 12291 K	4	01	00	Nusbaumer Charles	id.
Titre foncier n° 8952 K		99	40	Navaro Jacques	Dkhissa
Titre foncier n° 12328 K	14	90	00	Daniel Blanche	Irklaouen
Titre foncier n° 12494 K	3	00	00	Mathilde Antoinette	Aïn El Orma
Titre foncier n° 12913 K	1	13	00	Perez François	Dkhissa
Titre foncier n° 13168 K		98	00	Tremouilles Lucien Pierre et consorts	Sebaâ Ayoun
Titre foncier n° 13558 K	3	87	00	Gayet Edmond	Aïn Jemâa
Titre foncier n° 14561 K	1	15	00	Simoni Antoine Jean	Dir
Titre foncier n° 14562 K	2	42	00	id.	id.
Titre foncier n° 14700 K	2	00	00	Pacquon Jean et consorts	id.
Titre foncier n° 14716 K	4	40	00	Héritiers Pacquon	id.
Titre foncier n° 18848 K	2	54	00	Nusbaumer Charles	Irklaouen
Titre foncier n° 20922 K	8	32	00	Pere Pierre	Aïn El Orma
Titre foncier n° 8677 K	20	02	00	Jacqueline Antoinette Marie Cohen	Souk Sebt Jehjouh
Titre foncier n° 12330 K	56	29	00	Société Agricole et Viticole Aït Yazem	Dir

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

PROVINCE DE NADOR

Ressort de la conservation foncière de Nador

NUMÉRO DU TITRE	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	100	00	00	Floris José-Maria	Driouch
id.	6	50	00	Akadjouj Mohamed (exploitant)	id.
id.	5	00	00	Zemmouri Mohamed Ahmed Meaûnay et consorts (exploitant)	id.
id.	1	05	00	Mimoun Mohamed Hadj Mohand Bardaâ (exploitant)	id.
id.	11	21	60	Fartah Haj M'Had (exploitant)	id.
id.	17	00	00	Touati Abdeslam ben Mohamed (exploitant)	id.
id.	4	00	00	El Jerrari Allal Hamou (exploitant)	id.
id.	4	00	00	Mohamed ben Hamou (exploitant)	id.
id.	5	00	00	El Bouzidi Mohamed et consorts (exploitant)	id.
id.	13	50	00	Bouyarmani Mohamed et consorts (exploitant)	id.
id.	12	00	00	Mansour ben Mansour ben Ahmed (exploitant)	id.
id.	12	00	00	Yagoub ben Ahmed ben Mohamed (exploitant)	id.
id.	4	16	25	Agnaou Ahmed ben Hamou (exploitant)	id.
id.	3	61	13	id.	id.
id.	10	00	00	Hamadi Mohamed Saïd (exploitant)	id.
id.	5	00	00	Allal Mohamed Mohamed (exploitant)	id.
id.	5	00	00	Zammouri Ahmed Youyou (exploitant)	id.
id.	3	00	00	Boulahfa Allal Mohamed et consorts (exploitant)	id.
id.	1	00	00	Amarouch Amer Aberkane et consorts (exploitant)	id.
id.	3	65	00	Amar Moh Haj Mohamed Bardaâ (exploitant)	id.
id.	1	80	00	Driss Boualam Hamouch (exploitant)	id.
id.		88	00	Haddou Moh Haj Mohamed Bardaâ (exploitant)	id.
id.	3	00	00	Mokhtar ben Bouchnafa (exploitant)	id.
id.	5	00	00	Hamidouch Haddou Haj Meziane et consorts (exploitant)	id.
id.	13	50	00	El Ayachi Si Allal Haj Mohamed et consorts (exploitant)	id.
id.	1	00	00	Mohamed Si Mohamed Bouchaïb (exploitant)	id.
id.	4	25	00	Amar been M'Hand Chebar (exploitant)	id.
id.	5	50	00	Compagnia Minera Hispano Africana	Tizirhine
id.	1	11	11	id.	id.
id.	460	00	00	Linares José	Zaïo
id.		89	35	Smail Kaddour Amar (exploitant)	Farkhana
id.		5	10	Bouziane Mohamed Améziane et consorts (exploitant)	id.
id.		4	75	Mohamed Mohamed Moh Azzouz (exploitant)	id.
id.		15	00	Mohand Hamou Kaddour et consorts (exploitant)	id.
id.	25	00	00	Tabaâ Ahmed ben Mohamed (exploitant)	Ras El Ma
id.	5	00	00	Compagnia Minéra Hispano Africana (S.A.)	Amhayste
Titre n° 71	8537	00	00	Fomento Agricola Maroqui	Tistoutine
Titre n° 74	4	90	00	Société Civile « Particular » de la Andalouza » S.A.	Béni-Bou Yafroune
Titre n° 84	214	60	00	Sanchez Para Placido	Tistoutine
Titre n° 85	20	00	00	id.	id.
Titre n° 87	20	00	00	Sanchez Riauelm Juan	id.
Titre n° 88	21	00	00	Sanchez Para Bartolome	id.
Titre n° 91	20	00	00	Sanchez Riquelm Miguel	id.
Titre n° 92	107	30	00	Riquelme Cortes Teodora	id.
Titre n° 93	107	30	00	id.	id.
Titre n° 94	19	84	69	Sanchez Para Roque	id.
Titre n° 98	214	60	00	id.	id.
Titre n° 103		50	00	Granados Zamora Josefa et consorts	id.
Titre n° 105	3	22	00	Jimenez Salinas Maria	Béni-N'Sar
Titre n° 125	23	31	29	Société Particular De La Andalouza (S.A.)	Béni-Bou Yafroune
Titre n° 126	1	48	00	Jimenez Salinas Maria	Béni-N'Sar
Titre n° 130	2	31	00	Compagnia Espagnôla de Minas d'El Rif	id.
Titre n° 222	100	00	00	Cazanova Bonora Manuel	Tistoutine
Titre n° 223	100	00	00	id.	id.
Titre n° 238		6	25	Cutilias Hurtado Francisco	id.
Titre n° 239	50	00	00	Sanchez Para Placido	id.
Titre n° 308	16	58	78	Compagnia Espagnôla de Colonizacion (S.A.)	id.
Titre n° 309	58	46	05	Fomento Agricola Marroqui (S.A.)	Zaïo
Titre n° 310	18	06	35	id.	Tistoutine
Titre n° 311	19	68	40	Compagnia Espagnôla de Colonizacion (S.A.)	id.
Titre n° 317	12	76	29	Ortiga Raminez José	Kariet Arkmane
Titre n° 318	44	44	08	Garcia Gallardo Simon	Ras El Ma

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES Mmes, Mlles et MM. :	COMMUNE RURALE
Titre n° 322	59	28	27	De Cara Rodriguez Matias	Ras El Ma
Titre n° 324	8	54	95	id.	id.
Titre n° 327	87	85	66	Serrano Ruiz Francisco	id.
Titre n° 334	27	52	01	Lamas Calvelo José	id.
Titre n° 335	171	45	98	Bouabdellah Mustapha Bel Haj et consorts	id.
Titre n° 337	85	28	97	Espinosa Quesada	Kariet Arkmane
Titre n° 344	29	86	77	Sociedad Anonima La Alicantina (S.A.)	Béni-Bou Yafroune
Titre n° 353	7	85	92	Fomento Agricola Maroqui (S.A.)	Tistoutine
Titre n° 354	17	33	46	id.	Zaïo
Titre n° 355	61	12	60	Corazon Pedreny et consorts	Farkhana
Titre n° 356	25	09	33	Compagnia Espagnôla de Colonizacion (S.A.)	Tistoutine
Titre n° 357	8	85	82	id.	id.
Titre n° 368	1	66	80	Compagnia de Espagnôla de Mins d'El Rif (S.A.)	Béni-Bou Yafroune
Titre n° 369		39	32	id.	id.
Titre n° 370		78	80	Compagnia Espagnôla des Minas d'El Rif (S.A.)	Béni-Bou Yafroune
Titre n° 372	2	26	19	id.	id.
Titre n° 373		90	90	id.	id.
Titre n° 374	2	39	99	id.	id.
Titre n° 379		21	87	id.	id.
Titre n° 382	6	36	54	Fomento Agricola Marroqui (S.A.)	Zaïo
Titre n° 384	24	34	40	Cia Espanola des Minas d'El Rif (S.A.)	Béni-Bou Yafroune
Titre n° 386	20	51	28	Universidad De Sevillia	Tistoutine
Titre n° 394	14	94	00	Taourel Jacob Hassan	id.
Titre n° 405	4	88	36	Compagnia Minéra Melillense (S.A.)	Amhayste
Titre n° 406	1	58	07	id.	id.
Titre n° 407	10	64	85	id.	Ben-Tib
Titre n° 408	2	76	22	id.	id.
Titre n° 409		92	76	id.	Amhayste Ben-Tib
Titre n° 410	3	13	18	id.	id.
Titre n° 411	1	25	36	id.	id.
Titre n° 412	1	11	54	id.	id.
Titre n° 450	1	05	85	Rippol Marrech Antonio	Farkhana
Titre n° 456	9	07	76	Société Particular De La Andalouza (S.A.)	Béni-Bou Yafroune
Titre n° 457	23	31	29	id.	id.
Titre n° 461	263	95	05	Commercial Marrocquis (S.A.)	Ras El Ma
Titre n° 515	24	28	00	Sanchez Parreno Pedro	Zaïo
Titre n° 534	103	00	98	Perez Sanchez Francisco et consorts	id.
Titre n° 541	100	00	00	Espinosa Maganas Augustin	id.
Titre n° 567	90	25	00	Merano Martinez Francisco	Tistoutine
Titre n° 573	99	76	50	Acosta Alvarez de Toledo Eugracia	Driouch
Titre n° 575	100	00	00	Oaknin Oaknin Moïse	Zaïo
Titre n° 587	100	00	00	Medina Lopez Carmen et consorts	Tistoutine
Titre n° 589	200	00	00	Casanova Bonora Manuel et consorts	id.
Titre n° 656		75	40	Compagnia Minéra Hispano Africana	Tizirhine
Titre n° 657		26	07	id.	id.
Titre n° 658		23	15	id.	id.
Titre n° 659		31	14	id.	id.
Titre n° 660	1	10	26	id.	id.
Titre n° 661	1	15	38	id.	id.
Titre n° 673	7	37	00	id.	id.
Titre n° 674	51	20	90	Carmona Lopez Antonio	Driouch
Titre n° 677		88	20	Compagnia Minéra Hispano Africana	Amhayste
Titre n° 678	1	34	32	id.	Ben-Tib
Titre n° 679	6	06	00	Compagnia Hespano Africana	Amhayste
Titre n° 680	18	40	00	Compagnia Minéra Hispano Africana	Tizirhine
Titre n° 681	20	16	00	id.	id.
Titre n° 684		5	28	Boj Parres Francisco	Tistoutine
Titre n° 710	100	00	00	Financiera d'El Rif (S.A.)	id.
Titre n° 716	36	00	00	Revert Calabuig Francisco	Zaïo
Titre n° 735	100	00	00	Oaknin Oaknin Moïse et consorts	id.
Titre n° 751	32	89	00	Parres Puig Francisco	id.
Titre n° 763	101	35	00	Garcia Herrara André	id.
Titre n° 767	26	56	25	Acosta Alvarez de Toledo Eugracia	Driouch
Titre n° 784	22	63	00	Fomento Agricola Marrocqui	Tistoutine
Titre n° 785	50	00	00	Mirenda Martinez Carmen	Zaïo
Titre n° 794	6	70	00	Compagnia Minéra Hispano Africana	Tizirhine
Titre n° 817	100	00	00	Bravo Gonzales Emélio	Tistoutine
Titre n° 818	1	23	00	Compagnia Minéra Hispano Africana	Tizirhine
Titre n° 844	1	23	36	Universidad De Sivillia	Zaïo
Titre n° 854	23	67	20	Lopez Gomez Juan et consorts	Béni N'Sar

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre n° 855	2	68	60	Sabio Gonzales José	Farkhana
Titre n° 934	9	41	00	Marin Ferrete Ricardo	Selouane
Titre n° 943	15	88	26	Universidad De Sivillia	Béni N'sar
Titre n° 944	15	42	05	Universidad De Sivillia et consorts	id.
Titre n° 948	20	00	45	Cara Dias Dolorès	Driouch
Titre n° 962	20	70	03	id.	id.
Titre n° 979	22	38	20	Salvas-Garcia Nievas	id.
Titre n° 980	9	27	20	Fuentes Ibanez Juan	id.
Titre n° 1050		1	60	Meteas Martinez Juan	Béni N'sar
Titre n° 1066	110	51	00	Canamaque Linares José	Tistoutine
Titre n° 1111	100	00	00	Sanchez Perez Francisco et consorts	Zaïo
Titre n° 1130	25	49	33	Suarez Narbona José	Tistoutine
Titre n° 1168	1	31	20	Gomez Robio Antonio et consorts	Farkhana
Titre n° 1171		57	05	Martin Adin Nicola et consorts	id.
Titre n° 1186	14	02	04	Planes Zamora Francisco et consorts	Tistoutine
Titre n° 1187	11	21	60	Svarez Narbona José	Driouch
Titre n° 1225		6	25	Israel Salama Rachel	Midar
Titre n° 1242	550	20	00	Financeria d'El Rif (S.A.)	Tistoutine
Titre n° 1254	43	68	75	Coma Soley Picente	Zaïo
Titre n° 1269		40	61	Serranio Sierra Manuel	Farkhana
Titre n° 1274	150	00	00	Financiera d'El Rif (S.A.)	Tistoutine
Titre n° 1275	100	00	00	Benaroche Benzaquine Camlia	id.
Titre n° 1276	200	00	00	Benguigui Ben Enti Saàdia	id.
Titre n° 1306	10	06	37	Sanchez Toral José	Driouch
Titre n° 1314	44	80	00	Sanchez Ortes Emilio et consorts	Tistoutine
Titre n° 1315	46	00	00	Salas Cremades Edvigia	id.
Titre n° 1348	8	50	00	Hernandez Rodriguez Angel	id.
Titre n° 1349	12	42	35	Rodriguez Anton Manuel	id.
Titre n° 1350	6	00	00	Gimenez Vilario Manuel	Tistoutine
Titre n° 1352	9	25	00	Del Barrio Ruiseco Eusebio	id.
Titre n° 1365	13	00	00	Amslem Benguigui Simon	Ras El Ma
Titre n° 1400	50	00	00	Requelme Cortes Teodora	Tistoutine
Titre n° 1411	32	28	01	Romero Rubio Reinaldo	id.
Titre n° 1417	21	76	76	Albaracin Sanchez Léopold	Tizirhite
Titre n° 1532	1	91	50	Gomez Diez Miguel	Farkhana
Titre n° 1564	1	36	24	Sorrosal Faulo Estebane	Had des Béni-Chekir
Titre n° 1566	140	26	00	Sanchez Requelme Miguel et consorts	Tistoutine
Titre n° 1575	3	03	35	Albero Palmer Francisco	Beni Nsar
Titre n° 1578		2	52	Sociedad Mercantil Rugalar Juah Montes Hoyo Y. Hijos	Tistoutine
Titre n° 1595	19	70	90	Sanchez Carreno Pedro	Zaïo
Titre n° 1596	541	65	00	Financiera d'El Rif (S.A.)	Tistoutine
Titre n° 1597	27	97	80	Compagnia Mercantil Anonima Financiaras d'El Rif	id.
Titre n° 1601	511	06	44	(S.A.)	
				Cohen Benchimol Samuel	id.
Titre n° 1612		66	00	Alcaraz Marquez Andres	Farkhana
Titre n° 1613	87	25	96	id.	Had des Béni-Chekir
Titre n° 1632		3	92	Parra Garcia Maria	Farkhana
Titre n° 1649	546	00	00	Financiera d'El Rif	Tistoutine
Titre n° 1672		37	98	Hernandez Navarro José	Had des Béni-Chekir
Titre n° 1702	10	50	00	Boj Carrion Antonio et consorts	Tistoutine
Titre n° 1715	2	46	70	Escudero-Dublas Francisco	Had des Béni-Chekir
Titre n° 1758	16	59	40	Verdu Amoros Vicenté	Tistoutine
Titre n° 1778	20	00	00	Navarro Infante Ana	Zaïo
Titre n° 1779	32	26	28	Morles Rodriguez Edouardo	id.
Titre n° 1780	32	26	28	Kramer Walter Eugénio	id.
Titre n° 1781	32	26	28	Ranarer Onsubri Hipolita	id.
Titre n° 1786	41	08	00	Martinez Parra José	Tistoutine
Titre n° 1805	100	00	00	Bravo Gonzales Emilio	id.
Titre n° 1812	250	00	00	Benter Swissig Guellermo	id.
Titre n° 1813	250	00	00	Casanova Bonora Manuel et consorts	id.
Titre n° 1819	52	00	00	Abastecedora De Al Hoceima (S.A.)	Zaïo
Titre n° 1820	22	05	35	Cutillas Hurtado Francisco	Tistoutine
Titre n° 1842	4	28	50	Damas De la Chica José	Béni N'Sar
Titre n° 1866		52	53	Vera Martinez Cristobal	Tistoutine
Titre n° 1869	49	25	00	Chocron Garcia Saïdia	id.
Titre n° 1870	49	25	00	Mimoun Chekroun Elias	id.
Titre n° 1893	6	00	00	Sanchez Blanco José	Driouch
Titre n° 1894	19	98	75	Sanchez Toral José	id.
Titre n° 1898	1	25	16	Salas Cremades Josefa	Tistoutine
Titre n° 1901	6	22	94	Gutillas Hortado Francisco	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre n° 1957	19	05	00	Gomez Garcia Elias	Ras El Ma
Titre n° 2000	16	22	50	Garcia Saïd Joaqpen	Tisloutine
Titre n° 2009	100	00	00	Perez Fernandez Filomena	id.
Titre n° 2013	10	98	00	Canton Réal Juan	Slouane
Titre n° 2014	5	81	00	Canton Réal Juan	id.
Titre n° 2021	8	49	28	Urculo Torrontegui Felipe	Béni N'Sar
Titre n° 2036	17	50	00	Rodriguez Anton Manuel	Tistoutine
Titre n° 2048	7	50	00	Planes Narajmo Francisco	id.
Titre n° 2059	53	65	00	Cremadez Zamora Josefa et consorts	Tiztoutine
Titre n° 2062	53	65	00	Sanchez Granadoz Antonio	Hassi Berkane
Titre n° 2073	114	08	95	Sanchez Carreno Pedro	Zaïo
Titre n° 2102	199	08	30	Abastecedora De Al Hoceïma (SA)	Tistoutine
Titre n° 2140	100	00	00	Shocoron Bénzaguin Camin	id.
Titre n° 2141	199	08	30	id.	id.
Titre n° 2146	100	00	00	Bnaroch Alegria	id.
Titre n° 2150	6	45	60	Garceran Aparecio Vicenté	Béni N'Sar
Titre n° 2177	2	20	35	Bravo Gonzles Emilio	Tistoutine
Titre n° 2231	18	00	00	Arjona Surado Antonio	id.
Titre n° 2276	20	00	00	Castillo Bequena José	Zaïo
Titre n° 2347	2	36	00	Garay Saory Joaquena	Tistoutine
Titre n° 2354	17	34	00	Sanchez Requelme Roqua	id.
Titre n° 2445	25	00	00	Garcia Sanchez Maria Loisa	id.
Titre n° 2446	25	00	00	Sanchez Requelme Maria	id.
Titre n° 2448	10	00	00	id.	id.
Titre n° 2450	10	00	00	id.	id.
Titre n° 2496	8	91	00	Munoz Sanchez Antonio	id.
Titre n° 2528	322	69	35	Ruiz Lopez Domingo	id.
Titre n° 2531	37	52	84	Cremades Rochet Josefa	id.
Titre n° 2532	35	52	84	Cremades Mollard Andrea	id.
Titre n° 2534	35	52	84	Salas Cremades Hortancia	id

*
* *

PROVINCE D'OUJDA

Ressort de la conservation foncière d'Oujda

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.		
Non immatriculée	15	00	00	Aubert André	Ahfir
id.	1	20	00	Salah Boumehdi et consorts	id.
id.	16	00	00	Ouazzani Lahcen et consorts	Aghbal
id.	4	25	00	Oubakhti Ahmed ben Ali (exploitant)	id.
id.	6	00	00	Mediouni Ahmed	id.
id.	5	50	00	Tagh'i Mohamed ben Bouazza	id.
id.	20	00	00	Ben Aouda Abdelmalek et consorts	id.
id.	1	35	00	Teboul Maklouf	Sidi Yahya
id.	4	25	00	Chichi Mohamed ben Mustapha	id.
id.		53	00	Barrau Emile Charles	Madarh
id.	10	00	00	Guenanou Ali ben Mokhtar	Arhbal
id.	5	00	00	Hankocr Mohamed	id.
id.	256	00	00	Karsenty Léon	Beni-Drar
id.	8	00	00	El Arari Mohamed ben Mohamed	id.
id.	16	00	00	Ahmed ben Mohamed et consorts (exploitant)	id.
id.	10	00	00	Boughalmi Hajjaj et consorts	Madagh
id.	3	50	00	Vigier Paul Lucien	Zegzel
id.	39	00	00	Vigier Françoise et consorts	id.
id.	19	00	00	Choukroun Germain et consorts	id.
id.	22	00	00	Servell Vincent et Perez Mathilde	Aïn Sfa
id.		93	00	El Kamla Loulatia	Ahl Oued Za
id.	2	02	00	Sadki Mohamed ben Abdelkader (exploitant)	id.
id.	2	20	00	Aïssa et Ahmed ben Abdelkader (exploitant)	id.
id.	2	20	00	Mohamed Seghir Ould Jilali (exploitant)	id.
id.	2	00	00	Khadir Saïdi et El Mokhfi Benmansour	id.
id.	3	50	00	Navaro Aura et consorts	id.
id.	18	00	00	Benzegua Mohamed	id.
id.	45	00	00	Benzuegua Abdelkader	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES Mmes, Mlles et MM. :	COMMUNE RURALE
Non immatriculée		25	00	Dib Ahmed Snoussi	Ahl Oued Za
id.	6	50	00	Attia Abdelkader	Goutitir
id.	6	00	00	Kaddar Rhacati et consorts	id.
id.	4	00	00	Refoufi Mohamed	Sidi Yahia
id.	3	00	00	Tayeb Ould Larbi	id.
id.	16	00	00	Mediare Abdelkader et consorts	id.
id.	20	50	00	Yamani Mohamed et consorts (exploitant)	id.
id.	5	00	00	Souabi Ramdane et consorts	Sidi Yahia
id.	14	50	00	Souah El Houssine et consorts	id.
id.	10	00	00	Mris Mohamed Ould Rahou (exploitant)	id.
id.	23	00	00	Meloui Mohamed ben Bouazza	id.
id.	9	00	00	Bouterbak Ahmed ben Mohamed	id.
id.	12	00	00	Chkouki Mohamed et consorts	id.
id.	17	00	00	Souabi Abdelkader et consorts	id.
id.	3	00	00	Medjati Mohamed ben Tayeb	id.
id.	66	00	00	Benkemoun Marie veuve Attias	id.
id.	13	00	00	Société immobilière d'Oujda	id.
id.	10	00	00	Saïtar Julie veuve Teboul	Oulad Ahmed ben Brahim
id.	4	00	00	Moreno José-Francisco et consorts	Sidi Yahia
id.	3	50	00	Benhaïm Georges et Lexy Paul	id.
id.	43	00	00	Navarro Juan Evadio	Touissit
id.	1	50	00	Kerroum Ould El Hamel	Ahl Oced Za
id.	5	00	00	Maârouf Mohamed et consorts	Madagh
id.	4	00	00	Salah Mohamed ben Salah	Aghbal
id.	12	91	00	Yamani Mohamed et consorts	Sidi Yahia
Réquisition n° 7178 O	89	53	00	Kraus Georges-Frédéric	Aghbal
Réquisition n° 7284 O	3	57	60	Marlot Jean-Marie Antoine	Regada
Réquisition n° 9134 O	12	14	00	Gutiferez Rios Maria	Madagh
Réquisition n° 9165 O	6	53	00	Thomas Louis Maria	Berkane
Réquisition n° 12864 O	3	86	00	Brat Espony Armand	Madagh
Réquisition n° 14228 O	7	00	00	Mohamed et Mostefa Salah	id.
Titre foncier n° 1 O	242	81	95	Société civile immobilière des Angads	Sidi Yahia
Titre foncier n° 44 O	76	40	53	id.	id.
Titre foncier n° 89 O	6	68	73	Outin Denise et Borgeaud Jean	Taforalt
Titre foncier n° 132 O	190	70	00	Joinville Albert	Madagh
Titre foncier n° 248 O	3	12	02	Outin Denise et Borgeaud Jean	Taforalt
Titre foncier n° 251 O	3	93	03	Adolphe et Charles Berson	id.
Titre foncier n° 308 O	211	45	82	Société civile immobilière des Angads	Sidi Yahia
Titre foncier n° 325 O	129	42	83	id.	id.
Titre foncier n° 342 O	54	29	90	Valat Emile-Joseph et consorts	id.
Titre foncier n° 349 O	47	20	00	Joinville Marie et consorts	Aghbal
Titre foncier n° 450 O	11	6	00	Grasset Anaïs veuve Vautherot	Saïdia
Titre foncier n° 463 O	60	52	00	Sordes Julien et Sordes Irène	Madagh
Titre foncier n° 474 O	57	65	00	Vidal Marie-Louise et consorts	id.
Titre foncier n° 478 O	63	70	00	Derois Maurice-Jean	id.
Titre foncier n° 531 O	40	58	00	Pellanda Augustine et Larre Louise	id.
Titre foncier n° 532 O	134	50	00	id.	id.
Titre foncier n° 642 O	26	60	00	Outin Denise Borgeaud Jean	Taforalt
Titre foncier n° 673 O	160	96	00	Gaufreteau Henri Celestin	Aghbal
Titre foncier n° 746 O	198	59	00	Société civile immobilière Bled Tzaiest	Aklim
Titre foncier n° 751 O	35	93	00	Garcia Lucien et consorts	Madagh
Titre foncier n° 796 O	49	50	00	Garibaldi Pierre-Augustin	Berkane
Titre foncier n° 809 O	52	82	00	Bensadoun Joseph et consorts	Sidi Yahia
Titre foncier n° 860 O	143	58	80	Trippard Lucienne	Aghbal
Titre foncier n° 871 O	146	13	90	Martinez Joseph	Zegzel
Titre foncier n° 872 O	69	70	60	Herin Emile et Félix Georgette	Aklim
Titre foncier n° 911 O	15	90	00	Moreno José-Francisco et consorts	Sidi Yahia
Titre foncier n° 919 O	42	56	00	id.	id.
Titre foncier n° 944 O	88	10	00	Choukroun Jacob et consorts	Madagh
Titre foncier n° 946 O	19	90	00	Haudricourt Madeleine et Mugounent Anne-Marie	Aklim
Titre foncier n° 978 O	500	21	90	Mugoumen Anne-Marie	id.
Titre foncier n° 984 O	2	13	50	Pellanda Augustine et Larre Louise	Madagh
Titre foncier n° 1006 O	43	83	00	id.	id.
Titre foncier n° 1013 O	25	34	00	Navaro Aura et consorts	Berkane
Titre foncier n° 1105 O	171	93	84	Torrigiani Jean et consorts	Naïma
Titre foncie n° 1110 O	63	94	66	Kraus Alice-Anna, épouse Vic	Regada
Titre foncier n° 1115 O	40	03	00	Flores Joseph-Victor	Aklim
Titre foncier n° 1128 O	15	55	00	Héritiers Marchais de la Troumière	Régada
Titre foncier n° 1133 O	9	14	00	Choukroun Jacob et consorts	Madagh
Titre foncier n° 1138 O	136	34	30	Maurice et Yves Degrand	Zegzel
Titre foncier n° 1163 O	8	16	75	Bouregba Mohamed et Boubker Mostefa	Aklim

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 1173 O	44	08	70	Moreno José-Francisco et consorts	Sidi Yahia
Titre foncier n° 1201 O	14	39	00	Salah Mohamed ben Hamza	Zegzel
Titre foncier n° 1235 O	5	25	50	Kraus Alice-Anna, épouse Vic	Régada
Titre foncer n° 1256 O	231	30	00	Kraus Georges-Frédéric	Aklim
Titre foncier n° 1263 O	39	18	00	Peres Marguerite et consorts	Madagh
Titre foncier n° 1269 O	23	61	00	Karsenty Léon	Béni-Drar
Titre foncier n° 1319 O	39	57	00	Hering Christiane et consorts zz	Aklim
Titre foncier n° 1364 O	17	96	00	Marcheaux Marcel Jules	id.
Titre foncier n° 1374 O	50	16	00	Benhaïm Georges et Levy Paul	Sidi Yahia
Titre foncier n° 1376 O	45	08	00	Duquesnay Jacques-Charles	Madagh
Titre foncier n° 1419 O	177	63	00	Taylor Robert	id.
Titre foncier n° 1466 O	253	90	50	Héritiers Light	Aklim
Titre foncier n° 1472 O	528	97	20	Pellanda Augustine et Larre Louise	Madagh
Titre foncier n° 1617 O	10	52	00	Société Agricole de Beni-Snassen S.A.	Régada
Titre foncier n° 1618 O	8	21	90	id.	id.
Titre foncier n° 1619 O	15	82	65	id.	Berkane
Titre foncier n° 1673 O	10	53	00	Taylor Robert	Madagh
Titre foncier n° 1744 O	7	46	00	Parlier Georges	id.
Titre foncier n° 1746 O	5	50	90	Benkemoun Marie, veuve Attias	Sidi Yahia
Titre foncier n° 1767 O	272	02	00	Parlier Georges-Alfred	Aklim
Titre foncier n° 1806 O	70	14	20	Société civile immobilière Bled Tzaiest	id.
Titre foncier n° 1821 O	3	39	70	Thomas Louise-Marie	Berkane
Titre foncier n° 1837 O	21	85	00	Taylor Robert	Madagh
Titre foncier n° 1900 O	11	71	20	Prono Paul-Eugène	Zegzel
Titre foncier n° 1940 O	50	74	00	Espire Laure et Espine Georges	Aklim
Titre foncier n° 1984 O		34	02	Parlier Georges	Madagh
Titre foncier n° 2042 O	116	00	00	Thomas Francine-René	id.
Titre foncier n° 2047 O		71	02	Parlier Georges	id.
Titre foncier n° 2068 O	404	20	20	Kraus Alice-Anna, épouse Vic	Madagh
Titre foncier n° 2174 O	171	10	00	Teboul Makhlouf et consorts	Madagh
Titre foncier n° 2182 O	152	50	00	Fabre René	Berkane
Titre foncier n° 2193 O	66	60	00	Boutin Monique, épouse Buch	Ahfir
Titre foncier n° 2219 O	38	35	88	Vigier Paul-Lucien	Zegzel
Titre foncier n° 2258 O	3	61	00	Choukroun Jacob et consorts	Madagh
Titre foncier n° 2363 O	10	25	00	Benchetrit Joseph	Sidi Yahia
Titre foncier n° 2424 O	21	99	60	Société de cultures et d'Elevage de Tsaeist	Aklim
Titre foncier n° 2448 O	10	96	00	Bertrand Armand	id.
Titre foncier n° 2459 O	16	40	00	Thomas Louis-Marie	Berkane
Titre foncier n° 2541 O	37	98	70	Karsenfy Gustave	Béni Drar
Titre foncier n° 2575 O	3	90	30	Riboulet Berthe-Anna	Madagh
Titre foncier n° 2642 O	32	28	00	Société civile immobilière Bled Tzaiest	Aklim
Titre foncier n° 2662 O	304	89	80	Société anonyme de cultures et d'Elevage de la Mou-louya	id.
Titre foncier n° 2693 O	59	76	00	Vidal Mauricette, épouse Denelle	Béni Drar
Titre foncier n° 2701 O	91	90	00	Graf Karl et consorts	Madagh
Titre foncier n° 2702 O	18	38	00	Vidal Mauricette, épouse Denelle	Béni-Drar
Titre foncier n° 2711 O	98	96	00	Trippard Lucienne	Aghbal
Titre foncier n° 2739 O	1	65	00	Parlier Georges	Madagh
Titre foncier n° 2752 O	21	88	00	Levy Jacob	Sidi Yahia
Titre foncier n° 2777 O	15	00	00	Société civile immobilière Bled Tzaiest	Aklim
Titre foncier n° 2796 O	16	18	00	Choukroun Jacob et consorts	Madagh
Titre foncier n° 2875 O	100	00	00	Kraus Alice-Anna et consorts	Mestegmer
Titre foncier n° 2876 O	48	75	10	id.	id.
Titre foncier n° 2880 O	888	59	00	Graf Alice-Anna et consorts	id.
Titre foncier n° 2883 O	5297	55	22	Kraus Alice-Anna et consorts	Mestegmer
Titre foncier n° 2898 O	71	01	00	id.	Berkane
Titre foncier n° 2905 O	17	86	00	Garcia Lucien et consorts	Madagh
Titre foncier n° 2907 O	13	72	40	Société civile immobilière Bled Tzaiest	Aklim
Titre fonrier n° 2941 O	256	60	00	Salomon et Saïd Benguigui	Sidi Yahia
Titre fonrier n° 2982 O	15	42	00	Choukroun Jacques	Zegzel
Titre foncier n° 3173 O	2	16	70	Parlier Georges	Madagh
Titre foncier n° 3184 O	32	38	00	Joinville Antoinette-Marie	id.
Titre foncier n° 3218 O	33	34	00	Thomas Louis-Marie et Garavini Suzanne	Berkane
Titre foncier n° 3226 O	41	41	00	Albert et Elie Touboul	Sidi Yahia
Titre foncier n° 3328 O	2	11	10	Biboulet Berthe-Anna	Madagh
Titre foncier n° 3372 O		47	00	Lebous Robert	id.
Titre foncier n° 3452 O	472	67	00	Gregut Charles et consorts	Aïn Sfa
Titre foncier n° 3475 O	166	19	00	Touboul Makhlouf et consorts	Régada
Titre foncier n° 3476 O	157	12	71	Morlot Jean-Marie Antoine	id.
Titre foncier n° 3479 O	45	00	00	Dianda Jean-Edmond et Pelletier Maurice	Berkane
Titre foncier n° 3607 O	39	93	00	Bensadoun Joseph et consorts	Sidi Yahia

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 3553 O	2	94	70	Riboulet Berthe-Anna	Madagh
Titre foncier n° 3669 O	101	00	00	Bertrand Arthur Maturin et consorts	id.
Titre foncier n° 3671 O	3	00	00	Taylor Robert-Maurice	id.
Titre foncier n° 3673 O	3	98	91	Kraus Alice-Anna, épouse Vic.	Régada
Titre foncier n° 3675 O	1	91	50	id.	id.
Titre foncier n° 3680 O	15	16	00	Graf Charles	Madagh
Titre foncier n° 3803 O	31	93	00	Fabre René	id.
Titre foncier n° 3847 O	18	36	00	Navarro Jeanette et consorts	id.
Titre foncier n° 3879 O	41	64	00	Touboul René	Aïn Sfa
Titre foncier n° 4127 O	74	47	00	Berho Jean-Pierre	Madagh
Titre foncier n° 4158 O	7	12	60	Barrau Emile-Charles	id.
Titre foncier n° 4207 O	105	90	00	Joinville Albert-Louis	id.
Titre foncier n° 4245 O	9	83	00	Carrilo Françoise, veuve Ducousso	Berkane
Titre foncier n° 4251 O	1	02	70	Valat Emile-Joseph et consorts	Sidi Yahia
Titre foncier n° 4280 O	3	69	00	Malaile Paul	Madagh
Titre foncier n° 4290 O	10	31	11	Abdelkader et Mohamed Salah	Ahfir
Titre foncier n° 4291 O	6	26	70	id.	Aghbal
Titre foncier n° 4304 O	25	69	00	Carrilo Françoise, veuve Ducousso	Berkane
Titre foncier n° 4346 O	25	15	95	Parlier Georges Alfred	Aklim
Titre foncier n° 4394 O	146	43	00	Pourcel Albertine, veuve Legier	Zegzel
Titre oncier n° 4421 O	16	02	00	Fabre René	Madagh
Titre foncier n° 4542 O	25	55	00	id.	id.
Titre fonrier n° 4662 O	28	69	00	Touboul René	Aïn Sfa
Titre foncier n° 4756 O	34	99	00	Vidal Rica-Rose et consorts	Sidi Yahia
Titre foncier n° 4769 O	13	42	00	Haro Thomas	Madagh
Titre foncier n° 4784 O	7	74	60	Roussel Laurent et consorts	id.
Titre foncier n° 4794 O		58	30	Mohamed et Mustapha Bouabdallah	Berkane
Titre foncier n° 4875 O	36	35	00	Meziani-Tani Mohamed ben Ahmed	Sidi Yahia
Titre foncier n° 5001 O	19	47	00	Société Agricole des Triffa (S.A.)	Madagh
Titre foncier n° 5003 O	103	00	00	Kraus Alice-Anna, épouse Vic	Régada
Titre foncier n° 5062 O	24	62	00	Parlier Georges	Madagh
Titre foncier n° 5147 O	3	93	70	Fabre René	id.
Titre foncier n° 5180 O	24	48	00	Pellanda Auguste et Lavre Louise	id
Titre foncier n° 5192 O	7	62	50	Berho Jean Pierre	id.
Titre foncier n° 5206 O	2	83	00	Fabre René	id.
Titre foncier n° 5244 O	62	71	00	Société civile immobilière « Orly »	Aklim
Titre foncier n° 5270 O	190	70	00	Kaddar Mohamed et consorts	El Aïoun
Titre foncier n° 5321 O	4	06	00	Société immobilière Kiss Moulouya S.A.	Madagh
Titre foncier n° 5322 O	3	64	00	id.	id.
Titre foncier n° 5378 O	6	28	30	Fabre René	id.
Titre foncier n° 5379 O	14	10	00	Salah Mohamed ben Hamza	Aklim
Titre foncier n° 5441 O	54	10	00	Pellanda Augustine et Larre Louise	Madagh
Titre foncier n° 5443 O	8	16	20	Roussel Laurent et consorts	id.
Titre foncier n° 5447 O	8	83	60	Fabre René	id.
Titre foncier n° 5491 O	25	03	00	Pellanda Augustine et Larre Louise	id.
Titre foncier n° 5523 O	80	34	00	Bensadoun Joseph et consorts	id.
Titre foncier n° 5541 O	2	95	00	Fabre René	id.
Titre foncier n° 5626 O	4	19	80	Morlot Jean Marie Antoine	Régada
Titre foncier n° 5678 O	7	74	80	Bensadoun Joseph et consorts	Sidi Yahia
Titre foncier n° 5772 O	78	47	00	Maudricourt Madeleine et Mugounenq Anne Marie	Aklim
Titre foncier n° 5820 O	11	71	00	Joinville Jeanne et Joinville Albert	Zegzel
Titre foncier n° 5834 O	20	69	00	Carrilo Françoise, veuve Ducousso	Berkane
Titre foncier n° 5906 O	31	55	00	Mohamed et Maissa Habbar	Madagh
Titre foncier n° 5973 O	95	54	00	Felix Georgette et Henring Marc	Aklim
Titre foncier n° 5988 O	3	01	70	Vigier Françoise et consorts	Zegzel
Titre foncier n° 6014 O	8	38	53	Fabre René	Madagh
Titre foncier n° 6016 O	7	61	00	Choukroun Jacob e consorts	id.
Titre foncier n° 6171 O		60	50	Mohamed et Mustapha Bouabdallah	Berkane
Titre foncier n° 6247 O	405	20	00	Azencot Rachel Emile	Touissit
Titre foncier n° 6337 O	16	16	00	Thomas Louis Marie	Berkane
Titre foncier n° 6343 O	12	00	00	Bakhtaoui Mohamed et consorts	Madagh
Titre foncier n° 6363 O	3	13	30	Fabre René	id.
Titre foncier n° 6432 O	15	00	00	Karsenty Léon	Béni Drar
Titre foncier n° 6620 O	64	83	96	Benkemoun Marie, veuve Attias	Sidi Yahia
Titre foncier n° 6666 O	2	58	20	Parlier Georges	Madagh
Titre foncier n° 6877 O	100	22	00	Torrigiani Jean et consorts	Naïma
Titre foncier n° 6903 O	55	67	10	Levy Jacob et Cherbi Ould Jelloul	Sidi Yahia
Titre foncie n° 6904 O	1	49	90	id.	id.
Titre foncier n° 6972 O	12	73	00	Benhaïm Georges et Levy Paul	id.
Titre foncier n° 7032 O	1	11	00	Choukroun Germain et consorts	Zegzel
Titre foncier n° 7578 O	13	37	70	Decara Caroline, veuve Navarro	Madagh

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 7682 O	5	00	00	Bettane Jacob	Madagh
Titre foncier n° 7712 O	12	80	00	Joinville Michel Albert	Zegzel
Titre foncier n° 7898 O	24	35	00	Albert et Elie Touboul	Sidi Yahia
Titre foncier n° 7900 O	4	14	70	Benzguir Mohamed Benzaghou	id.
Titre foncier n° 8045 O	2	63	50	Felix Georgette	Zegzel
Titre foncier n° 8219 O	32	01	00	Guillermou Roger, Charles et Sanchez Marie	Sidi Yahia
Titre foncier n° 8372 O	25	25	00	Vic Georges Marie Etienne	Aklim
Titre foncier n° 8373 O	56	64	00	Vic Georges Jean Marcel	id.
Titre foncier n° 8374 O	38	45	00	id.	id.
Titre foncier n° 8429 O	69	82	10	Thiery Cherer de Cabanes Marie et consorts	id.
Titre foncier n° 8430 O	54	58	90	Compagnie de M'Jara J.A.	id.
Titre foncier n° 8431 O	54	58	90	Héritiers Daru Bruno	id.
Titre foncier n° 8471 O	15	97	00	Thuilier Jean Marcel	Béni Drar
Titre foncier n° 8492 O	2	75	75	Navarro Miguel et consorts	Madagh
Titre foncier n° 8760 O	102	50	00	Joinville Albert-Louis	id.
Titre foncier n° 8761 O	76	36	96	id.	id.
Titre foncier n° 8762 O	77	81	00	Joinville Marthe Marie-Madeleine	Zegzel
Titre foncier n° 8764 O	29	73	00	Joinville Michel Albert	id.
Titre foncier n° 8992 O	12	29	00	Moreno José Francisco	Sidi Yahia
Titre foncier n° 9179 O	106	51	20	Vic Jean Pierre	Régada
Titre foncier n° 9180 O	104	90	00	Haudricourt Madeleine, épouse Bayon	id.
Titre foncier n° 9190 O	10	52	00	Oukbir Mohamed ben Seddik	Aghbal
Titre foncier n° 9284 O	23	34	90	Gaufretteau Yvette	Zegzel
Titre foncier n° 9311 O	49	76	00	Baix Rose Rahma, veuve Bot et consorts	Béni Drar
Titre foncier n° 9570 O	10	00	00	Parlier Georges	Madagh
Titre foncier n° 9602 O	19	15	00	Thuilier Jean Marcel et consorts	Béni Drar
Titre foncier n° 9603 O	12	70	00	id.	id.
Titre foncier n° 9742 O	14	52	00	Gregut Charles et consorts	Aïn Sfa
Titre foncier n° 9959 O	11	79	50	Vigier Gabriel Auguste	Zegzel
Titre foncier n° 10222 O	4	88	40	Thuiller Jean	Béni Drar
Titre foncier n° 10323 O	6	39	60	Griyaud Germaine et Corret Anne Marie	El Aïoun
Titre foncier n° 10440 O	9	72	00	Toraïchi Mohamed ben Ali	Sidi Yahia
Titre foncier n° 10777 O	135	47	10	Vigier Paul Lucien	Zegzel
Titre foncier n° 10892 O	3	07	70	Boutaleb Bouziane ben Ali	Madagh
Titre foncier n° 11140 O	26	20	00	Teboul André et consorts	Régada
Titre foncier n° 11735 O	10	33	00	Salah Mokhtar ben Salah	Béni Drar
Titre foncier n° 11777 O	23	16	00	Héritiers Gilabert François	Sidi Yahia
Titre foncier n° 11785 O	12	91	00	Abdelkader et Ahmed Boussmaha	id.
Titre foncier n° 11840 O	11	11	00	Karsenty Léon	Béni Drar
Titre foncier n° 12085 O	27	75	00	Llinares Vincent	Madagh
Titre foncier n° 12248 O	3	46	80	Barrau Emile Charles	id.
Titre foncier n° 12387 O	9	96	80	Morlot Jean Marie Antoine	Régada
Titre foncier n° 12452 O	10	96	00	id.	id.
Titre foncier n° 12453 O	12	11	00	El Kalkoul Abdelkader ben Mohamed	Madagh
Titre foncier n° 12876 O	158	16	00	Pellanda Augustine et Larre Louise	id.
Titre foncier n° 12957 O	1	06	10	Marin Joseph	Aklim
Titre foncier n° 13121 O	72	44	00	Choukroun Jacob et consorts	Taforalt
Titre foncier n° 13122 O	3	41	00	Maurice et Yves Degrand	Zegzel
Titre foncier n° 13198 O	2	85	30	Amara Slimane ben Mohamed	Aghbal
Titre foncier n° 13220 O	56	49	00	Kraus Alice-Anna et consorts	Naïma
Titre foncier n° 13235 O	8	00	00	Bourhzal Ahmed	Aghbal
Titre foncier n° 13259 O	2	72	88	Heiler Yvon et Heiler Mathilde	id.
Titre foncier n° 13592 O	1	22	72	id.	id.
Titre foncier n° 13593 O	2	02	00	Oubekhti Abdellah	id.
Titre foncier n° 13596 O	2	07	40	Oubekhti Abdellah	id.
Titre foncier n° 13813 O	6	21	10	Joinville Antoinette, épouse Morlot	Régada
Titre foncier n° 14445 O	3	57	10	Thuilier Jean Marcel	Béni Drar
Titre foncier n° 14446 O	1	41	40	id.	id.
Titre foncier n° 14634 O	1	04	70	id.	Béni Drar
Titre foncier n° 14756 O		06	50	Belaïdi Maberka bent Mohamed	id.
Titre foncier n° 15202 O	9	52	60	Gosselin Jeanne-Marie	Madagh
Titre foncier n° 15233 O	10	77	00	Torrigiani Jean et consorts	Naïma
Titre foncier n° 15452 O	7	57	00	Salah Mohamed dit « Laâouej »	Béni Drar
Titre foncier n° 15547 O	12	70	60	Albert et Elie Touboul	Sidi Yahia
Titre foncier n° 15984 O	22	57	00	Trippard Lucienne et consorts	Aghbal
Titre foncier n° 16599 O	6	52	50	Morlot Jean Marie Antoine	Régada
Titre foncier n° 16787 O	10	88	60	Taylor Robert Maurice	Madagh
Titre foncier n° 17812 O	14	35	00	Gregut Charles et consorts	Aïn Sfa
Titre foncier n° 19084 O	28	46	00	Haudricourt Madelleine et consorts	Aklim
Titre foncier n° 19386 O	86	86	00	Joinville Michel Albert	Zegzel
Titre foncier n° 19661 O	18	02	00	Joinville Marthe Marie-Madeleine	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 19739 O	11	05	00	Bensadoun Joseph et consorts	Sidi Yahia
Titre focnier n° 21045 O	2	55	20	Heiler Ivon Eugène et consorts	Aghbal
Titre foncier n° 21046 O	4	06	10	Amara Slimane ben Mohamed	id.
Titre foncier n° 21047 O	1	98	00	Ghazi Tayeb ben Mohamed	Aghbal
Titre foncier n° 24123 O	187	17	00	Société civile du domaine de Bled Mabrouka	Zegzel
Non immatriculée	11	50	00	Salah ben Mohamed Salah	Béni Drar
id.	non indiquée			Ouammed Ahmed ben Ali	Aghbal

***

PREFECTURE DE CASABLANCA

Ressort de la conservation foncière de Casablanca

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	2	92	00	Société Tunmac	El Louizia
id.		83	00	Simon Eugène	id.
Réquisition n°	2	50	00	Mari Armand Charles	Aïn Harrouda
Réquisition n° 24746 C	3	24	00	Elie Dahan et consorts	El Louizia
Titre foncier n° 1422 C	24	25	00	Fernande Françoise	id.
Titre foncier n° 3112 C	1	85	00	Delpozo Antonio	id.
Titre foncier n° 3737 C	15	69	00	Ednnet Caroline et consorts	Tribu Médiouna, fraction Ouled Messaoud, douar Ouled Ahmed
Titre foncier n° 3896 C	1	38	00	Villard René	El Louizia
Titre foncier n° 4845 C	24	95	00	Chavet Joseph	id.
Titre foncier n° 5772 C	4	13	00	Villard René	id.
Titre foncier n° 5891 C	8	80	00	Voltaire Gabriel	id.
Titre foncier n° 6023 C	1	40	00	Delpozo Antonio	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 6172 C	812	51	00	Société du domaine Béni-Amar	El Louizia
Titre foncier n° 6839 C	62	29	00	Amede Irène Eugènie Plaqués et consorts	Tribu Hdaoui
Titre foncier n° 7394 C	8	88	00	Pontard Reymond	El Louizia
Titre foncier n° 7485 D2	18	99	00	Simon Eugène	id.
Titre foncier n° 8403 C	5	02	00	Benitez Faustino	id.
Titre foncier n° 9668 C	17	20	00	Héritiers Maupain Charles	Tribu Moualine El Rhaba
Titre foncier n° 10431 C	7	62	00	Sabater Gabriel et consorts	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 10442 C	3	42	00	Diamente Andé et consorts	id.
Titre foncier n° 10861 C	4	22	00	Polizi Jean	El Louizia
Titre foncier n° 10864 C	9	11	00	Polizi Jean et consorts	id.
Titre foncier n° 10865 C	3	23	00	La Société civile immobilière «Lanouar»	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 11122 D2	4	13	99	Guisti Cathérine	id.
Titre foncier n° 12199 C	6	15	60	Consorts Borroue Jean	Fraction Ouled Hajala, douar Ouled Itto, tribu Zenata
Titre foncier n° 12244 C	5	11	00	Benichou Samuel	El Louizia
Titre foncier n° 12367 C	17	71	00	Françoise Fernande	id.
Titre foncier n° 12452 C	38	00	00	Garas Félix	id.
Titre foncier n° 12674 D2		20	00	Simon Eugène	id.
Titre foncier n° 13258 C	43	24	00	Sintes Barthélémy	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 8943 C	12	01	03	Saffar Henriette et consorts	Route Casa-Rabat
Titre foncier n° 18820 C	7	71	51	Marino Jean	Zenata
Titre foncier n° 13756 D2	8	86	00	Société tuileries et briquetteries de Fédala	El Louizia
Titre foncier n° 13769 D2	0	60	00	id.	id.
Titre foncier n° 13770 D2	1	71	00	id.	id.
Titre foncier n° 13928 D2	3	16	00	Société Agronomique Marocaine	id.
Titre foncier n° 14538 C	2	12	00	Maisonneuve Jean Baptiste	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 14746 C	15	92	00	Héritiers Nardone	id.
Titre foncier n° 15237 C	11	03	00	Polizi Jean et consorts	El Louizia
Titre foncier n° 15487 C	3	15	00	Diamente André et consorts	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 15679 C	5	60	00	Polizi Jean et consorts	El Louizia
Titre foncier n° 17657 C	14	00	30	Andier Berthe Aimée épouse Manpain Charles	Tribu Moualine El Rhaba
Titre foncier n° 21924 C	8	94	00	Simon Eugène	El Louizia
Titre foncier n° 22781 C		28	00	id.	id.
Titre foncier n° 23545 C	10	68	00	Fornielles Alberto et consorts	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 23673 G	1	33	00	id.	id.
Titre foncier n° 25220 C	1	90	00	Simon Eugène	El Louizia
Titre foncier n° 26356 C	3	76	00	Eserivo Carmen et consorts	id.
Titre foncier n° 28504 C	2	79	80	Barrone Zoé Joli Agostina	Tribu Zenata, fraction Ouled Bata-Saïd

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 28905 C	6	48	50	Biscarat Auguste et consorts	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 34117 C	15	00	50	Sanguin de Revry Roger	Route 107 de Feddala
Titre foncier n° 35237 C	1	46	00	Carrion Antoine	El Louizia
Titre foncier n° 40694 C	3	17	00	Société Barcossa	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 44344 C	7	44	00	Diamente André et consorts	id.
Titre foncier n° 44679 C		70	00	Simon Eugène	El Louizia
Titre foncier n° 70640 C	1	01	60	Fernandez Emanuel	Commune de dar Bouazza
Titre foncier n° 15071 C	33	83	10	Violon Emile	Tribu Mediouna, fraction Ouled Hadou
Titre foncier n° 20623 C	1	70	00	Villard René	El Louizia
Titre foncier n° 21653 C	7	58	00	Diamente André et consorts	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 28215 C		5	90	Diamente, née Pauline	Zenata
Titre foncier n° 45420 C	14	04	60	Diamente Jean, née Pauline	id.
Titre foncier n° 2326 C	5	78	20	Molgaijo Jeon et consorts	Route Casa-Rabat
Titre foncier n° 5858 C	2	63	00	Veuve Diamente, née Pauline	Zenata
Titre foncier n° 8651 C	3	82	70	Chanpeaux René François et consorts	id.
Réquisition n° 40480 C	7	00	00	Benedetti Marie	

***

PRÉFECTURE DE RABAT-SALÉ

Ressort de la conservation foncière de Rabat

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée			75	Ossairau Mohamed	Temara
Réquisition n° 32552 R	2	75	00	id.	id.
Réquisition n° 36406 R	4	00	00	Beteille Jean	id.
Titre foncier n° 1869 R	16	69	00	Yvonne Marie Le Gall	id.
Titre foncier n° 2020 R	11	47	00	id.	id.
Titre foncier n° 7114 R		37	00	id.	id.
Titre foncier n° 7116 R		39	00	id.	id.
Titre foncier n° 7715 R	14	05	00	Prader Renée et consorts	id.
Titre foncier n° 7777 R	1	33	00	Yvonne Marie Le Gall	id.
Titre foncier n° 8407 R	5	28	00	id.	id.
Titre foncier n° 8942 R	3	17	00	Ben Dayan Charles	id.
Titre foncier n° 9523 R	1	68	00	Yvonne Marie Le Gall	id.
Titre foncier n° 10743 R	8	17	00	Ben Dayan Charles	id.
Titre foncier n° 11437 R	2	70	00	Yvonne Marie Le Gall	id.
Titre foncier n° 12164 R		42	58	Bague Bertrand	Tribu des Arab
Titre foncier n° 12206 R	1	89	00	Yvonne Marie Le Gall	Temara
Titre foncier n° 12973 R	1	95	00	id.	id.
Titre foncier n° 13363 R	4	98	00	Boutteella Antoine et consorts	id.
Titre foncier n° 13400 R	3	31	00	Cordoba Gerinert	id.
Titre foncier n° 13455 R	6	29	00	Ossairau Mohamed	id.
Titre foncier n° 13701 R		83	00	Yvonne Marie Le Gall	id.
Titre foncier n° 13987 R	1	27	00	Société Samva	id.
Titre foncier n° 14959 R	1	67	00	Bengabrit Ahmed	id.
Titre foncier n° 15889 R	131	65	10	Société Dairo Sayydatna Maryam	id.
Titre foncier n° 16724 R	1	37	60	Clalette Celestine épouse Claveau Henri	Salé Banlieue
Titre foncier n° 17646 R	2	89	00	Bengabrit et consorts	Temara
Titre foncier n° 18090 R		8	00	Yvonne Marie Le Gall	id.
Titre foncier n° 18720 R	9	46	00	De Quatre Barbes Odille	id.
Titre foncier n° 18822 R	1	10	00	Ossairau Mohamed	id.
Titre foncier n° 19236 R		45	00	Riche Pierre Alexandre	id.
Titre foncier n° 19842 R	5	26	00	Beteille Jean	Temara
Titre foncier n° 21594 R	2	24	00	Société africaine de fournitures agricoles	id.
Titre foncier n° 24470 R	1	75	00	Ossairau Mohamed	id.
Titre foncier n° 25772 R	1	00	00	Joly Juliette	id.
Titre foncier n° 25812 R	1	00	00	Veuve Joly Stoline	id.
Titre foncier n° 26963 R	1	18	00	Pasqualini Celestier	id.
Titre foncier n° 27160 R	3	20	90	Marffret François	Salé Banlieue
Titre foncier n° 32853 R	1	60	00	Prader Renée	Temara
Titre foncier n° 40222 R	1	49	90	Oleggini François	Tribu des Arab
Titre foncier n° 43029 R	2	18	00	id.	id.
Titre foncier n° 36934 R	2	27	60	Ferrandez	Skhirat

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

PROVINCE DE SAFI

Ressort de la conservation foncière d'El Jadida

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	50	00	00	Zabau Emilio	Bkhati
id.	76	00	00	Bagaud Gilbert	Had Harara
id.	195	00	00	Berdoy Felix	id.
id.	67	50	00	Bailles Paule, épouse Bierdel Edmond	Moul Bergui
id.	18	60	00	Zabau Emilio	Sidi Tidi
id.	11	80	00	Penicaud Laurent	id.
id.	42	50	00	Alibert Raymond	id.
id.	5	00	00	Héritiers Glories	id.
id.	35	00	00	Héritiers Menkenheim	Sidi Chiker
id.	600	00	00	Guillemaud Philippe	Sidi Ahmed
id.	6	30	00	Tacquin Arthur	Had Draâ
Réquisition n° 7588 Z	2	68	00	Bailles Paule, épouse Bierdel Edmond	Moul Bergui
Réquisiton n° 9921 Z	27	40	00	Zabau Emilio	Bkhati
Réquisition n° 12456 Z	9	20	00	Adolpho Sanchez	Sebt Gzoula
Titre foncier n° 1271 M	6	24	30	Larrieu Emile Louis	Bkhati
Titre foncier n° 1377 M	5	22	90	Veuve Penicaud et consorts	Khatazakane
Titre foncier n° 1378 M	20	78	50	id.	id.
Titre foncier n° 1379 M	16	28	05	id.	id.
Titre foncier n° 1828 M	1	67	00	Kelmer Rudolf et consorts	id.
Titre foncier n° 1911	355	89	60	Société Hagaves du Maroc S.A.	Tribu Haha
Titre foncier n° 3074	63	62	00	Société des Hagaves du Maroc S.A.	id.
Titre foncier n° 3160	53	30	00	id.	id.
Titre foncier n° 3267	3	25	30	id.	id.
Titre foncier n° 3817	8	17	90	id	id.
Titre foncier n° 5717 Z	9	75	30	Camelio Laurent et Camille Oltra	Had Harara
Titre foncier n° 5949 M	2	70	00	Bailles Paule, épouse Bierdel Edmond	Jemaâ Shaïm
Titre foncier n° 6040 M	4	86	66	Jacques Cécile	Had Draâ
Titre foncier n° 6630 Z	93	85	20	Bierdel Edmond	id.
Titre foncier n° 9779 M	6	36	00	Szenicovics Etienne	id.
Titre foncier n° 9799 Z	4	00	00	Sibonni Léon	Bkhati
Titre foncier n° 12372 J	2	57	59	Tacquin Arthur	Had Draâ
Titre foncier n° 13422 M	3	17	80	Ayard Louis	id.

***

PROVINCE DE SETTAT

Ressort de la conservation foncière de Casablanca

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	3	00	00	Taghi Mohamed (exploitant)	Berrechid
id.	7	00	00	Martinez José	id.
id.	3	00	00	Fabre Louis Edouard	El Gara
id.		75	00	Roux Denise	id.
id.	3	75	00	Fabrer Louis Edouard et consorts	id.
id.		34	00	id.	id.
id.	90	00	00	Frances Gilbert	Ouled Harriz du Sahel
id.	181	03	00	Wols Charles	id.
id.	2	61	75	Biagetti Eugène	Sidi Saïd Maâchou
id.	10	00	00	Thierry Robert	Oulad Abbou
id.	9	18	00	Fabrer Louis Edouard et consorts	Ouled Sebbah
id.	20	00	00	id.	id.
id.	1	93	00	Roux Denise	id.
id.	2	50	00	Sebbah Tayeb et consorts	Oulad Ali
id.	54	00	00	Grosso Claudine	Ras El Aïn
id.	5	50	00	Héritiers Farbère	Ahlaf
id.	6	50	00	Héritiers Haj Mohamed ben Alia	id.
id.	64	20	00	Héritiers Farbère	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	20	00	00	Farber Louis Edouard	Ahlaf
id.	2	50	00	Mazerolle Léonce	La Jacma
id.	86	50	00	Hugel Lucien et consorts	Sidi El Mekki
id.	2	00	00	Bennis Haj Abderrahman (exploitant)	Bouskoura
id.	10	00	00	Ahmed ben Abdellah El Islami ex-Fortunato Zamith (exploitant)	id.
id.	35	44	00	Lo-Presti Francisca	id.
id.		75	00	Brazier André	id.
id.	1	50	00	Zaki Mohamed ben Maâti (exploitant)	id.
id.		75	00	Leibovici Alex	id.
id.	2	25	40	Teyssen Fernand et consorts	id.
id.	17	00	00	Blin Robert et consorts	id.
id.	2	00	00	Zverdrup Egie	id.
id.	4	00	00	Moll. Servera Pablo et consorts	id.
id.	1	50	00	Jacquier et consorts	Dar Bouazza
id.	2	58	00	id.	id.
id.	5	00	00	Perria Domingo	id.
id.	1	00	00	Olivier Jeanne	id.
id.		20	00	El Arafi El Housseine (exploitant)	id.
id.		30	00	Hadaoui Abdelkader (exploitant)	id.
id.	1	00	00	Vinal Lucien et consorts	Mediouna
id.	10	00	00	Plain	id.
id.	14	00	00	Fatna bent Mohamed El Meskinia (exploitante)	id.
id.	15	00	00	Madrid Jemines Thomas	id.
id.	3	24	70	Villard René	Sidi Moussa Benali
id.	10	62	00	Héritiers Ben Mellouk (exploitants)	Tit Melil
id.	8	00	00	Royer Aimé	Moualine El Oued
id.	15	30	00	El Fayouki Larbi (exploitant)	Soualem Trifia
id.	8	63	80	Veuve Peltier Charles	id.
id.	24	00	00	Ozanne Pierre	Fedalettes
id.	1	00	00	Cassara Gaetan	id.
id.	13	00	00	Le Heuzey Louis	id.
id.	14	50	00	Bouteny Georges et consorts	Aïn M'Zah
id.	16	00	00	Melia Jean Roch	El Borouj
id.	8	00	00	Veuve Calmels Augustine	Sidi El Aïdi
id.	74	70	00	Mas Philippe et consorts	Sidi Hajjaj
id.	50	00	00	Bocquel Etienne	Sidi El Aïdi
id.	150	00	00	Héritiers Blanc Désirée	Souk Khemis de Gdana
id.	Non indiquée			id.	id.
id.	7	00	00	Le Tacon Charles	id.
id.	14	50	00	Berdu André et consorts	Sidi El Aïdi
id.	20	53	00	Zammith Vincent	id.
id.	205	55	11	Héritiers Cavalier Justin et consort	Sidi Rahal
id.	10	45	00	Ben Saïd ben Abdellah et consorts (exploitants)	Moualine El Rhaba
id.	2	50	00	Trilha Marcel	Souk Khemis de Gdana
id.	2	43	20	Hanari Guiro	Ouled Saïd
id.	36	62	70	Dubourex Adrien	Souk El Had des M'Zoura
id.	7	00	00	Covou Mario	Tit Melil
id.	2	07	90	Alazrachi Joyce	Moualine El Oued
id.	7	50	00	Mohamed ben El Fehal (exploitant)	Soualem Trifia
Réquisition n° 999 C.	12	00	00	Lacascade Albert	Ras El Aïn
Réquisition n° 1691 C	8	00	00	Melia Jean Roch	El Borouj
Réquisition n° 2022 T	2	00	00	Thibult Jean Louis et consorts	Ras El Aïn
Réquisition n° 2076 T	1	00	00	id.	id.
Réquisition n° 2077 T	4	30	80	Torrès François	Tribu Ouled Harriz, fraction El Foukra
Réquisition n° 2966 T	30	48	00	Assous Hélène	Loulad
Réquisition n° 3159 C	6	25	00	Borg Rosalie	Oulad Abbou
Réquisition n° 3247 C.	19	20	00	id.	Dar Bouazza
Réquisition n° 5675 D2	10	45	79	Cantren Roger	Ras El Aïn
Réquisition n° 5932 D.	25	20	00	Durant Paul	Moualine El Oued
Réquisition n° 6429 D	4	21	50	Ancien établissement A. Liscia (S.A.)	Ouled Sabah
Réquisition n° 7964 C	50	00	00	Société marocaine privé du Sebou	Souk Khemis de Gdana
Réquisition n° 7965 C.	20	00	00	id.	id.
Réquisition n° 20755 C	288	57	00	Cevellot Joseph	La Jacma
Réquisition n° 21382 C	33	43	00	Association foncière et commerciale africaine (S.A.)	Bouskoura
Réquisition n° 21653 C	12	46	00	Mass Auguste	Sidi Hajjaj

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Réquisition n° 21897 C	1	25	00	Kaiser Jacques et consorts	Dar Bouazza
Réquisition n° 22080 C	19	85	60	Héritiers Berdu Victor	Aïn N'Zarh
Réquisition n° 24258 C	33	48	00	Société A.F.C.A.	Bouskoura
Réquisition n° 24855 C	1	90	90	Boyer Aimé	Tit Melil
Réquisition n° 24965 C	11	37	40	Lamouroux Charles	Sidi Saïd Maâchou
Réquisition n° 25054 C	25	47	00	Garcia Bienvenue	Dar Chaffaï
Réquisition n° 26075 C	3	97	20	Jeltier Charles	Dar Bouazza
Réquisition n° 26531 C		3	80	Delmet Jeanne	Bouskoura
Réquisition n° 27398 C	22	82	40	Cossu Maurice	Ouled Harriz du Sahel
Réquisition n° 28458 C	1	45	40	Paris Ginette	Soualem Trifia
Réquisition n° 29231 C	13	66	00	Aeschlimann Fritz	Oulad Saleh
Réquisition n° 29861 C	7	79	70	Barrejou Eugène Roger	Sidi El Aïdi
Réquisition n° 35273 C	27	67	98	Veuve Koch et consorts	Ouled Harriz du Sahel
Titre foncier n° 244 D	5	00	00	Hugel Lucien et consorts	Sidi El Mekki
Titre foncier n° 298 D	11	06	00	Roux Jean Paul	La Jacma
Titre foncier n° 362 C	5	53	48	Massoc Mauricette et consorts	Mediouna
Titre foncier n° 526 C	5	56	21	Fournet Jean Batiste	Moualine El Rhaba
Titre foncier n° 585 C	154	64	40	Société marocaine d'exploitation agricole (S.A.)	Moualine El Oued
Titre foncier n° 648 D	34	75	00	Csaras Jean	Berrechid
Titre foncier n° 733 C	191	07	00	Mazerolle Rouce et consorts	Sidi El Mekki
Titre foncier n° 772 T	16	32	00	Mascunan François	Ras El Aïn
Titre foncier n° 788 T	3	00	30	Pelissard Pierre	Ouled Saleh
Titre foncier n° 789 T	5	00	00	id.	id.
Titre foncier n° 964 D	4	84	00	Pagès Henri	Oulad Abbou
Titre foncier n° 966 D	10	00	00	Franchon Étienne	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 1118 T	228	72	00	L'héliotrope (S.A.)	Rhnimiyne
Titre foncier n° 1241 T	4	25	40	Pagès Henri	Oulad Abbou
Titre foncier n° 1257 D	378	05	80	Perrin Marie	Ouled Harriz du Sahel
Titre foncier n° 1258 C	136	91	91	Roux Thérèse	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 1323 D	30	61	00	Frances Gilbert	Ouled Harriz du Sahel
Titre foncier n° 1455 D	462	89	50	Richard Yves Jules	id.
Titre foncier n° 1482 D	56	22	80	Ollichon Marcel et consorts	Soualem Trifia
Titre foncier n° 1540 C	47	40	57	Veuve Procureur-Octavée et consorts	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 1562 T	3	58	50	Mascunan François	Ras El Aïn
Titre foncier n° 1631 D	10	15	00	Hernandez Maria et consorts	Rhnimiyne
Titre foncier n° 1651 T	2	78	20	Bouteny Georges et consorts	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 1679 C	478	04	19	Jacquier Johane et consorts	Dar Bouazza
Titre foncier n° 1750 C	56	97	00	Villon Narcisse	Souk El Had des M'Zoura
Titre foncier n° 1765 D	58	80	00	Torrès Francisco et consorts	Sidi El Mekki
Titre foncier n° 1809 D	40	72	00	Moule de la Raitrie	Ouled Harriz du Sahel
Titre foncier n° 1980 C	12	77	73	Blin Robert et consorts	Bouskoura
Titre foncier n° 2086 T	143	83	50	Martinez Cécile	Berrechid
Titre foncier n° 2141 DT	7	83	90	Trilha Marcel	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 2313 C	74	78	00	Le-Hezy Louis	Fedalettes
Titre foncier n° 2478 D	309	45	00	Veuve Preel Marie Louise et consorts	Ouled Harriz du Sahel
Titre foncier n° 2607		74	94	Jacquiet Jacques Marie Auguste et consorts	Km. 25, route Casablanca-Azemmour
Titre foncier n° 2631 C	13	94	20	Pagès Henri	Oulad Abbou
Titre foncier n° 2689 C	19	63	17	Bienvenue Frédéric et consorts	Sidi Moussa ben Ali
Titre foncier n° 2808 C	5	23	60	L.A.S.I. du 4e Zouivs (S.A.)	Mediouna
Titre foncier n° 2874 C	9	38	41	Brazier André	Bouskoura
Titre foncier n° 2891 D	47	31	40	Frances Gilbert	Ouled Harriz du Sahel
Titre foncier n° 2901 D	30	19	10	Bouteny Georges et consorts	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 2938 C	17	64	00	Société Les Trois Marabouts (S. Civile)	Fedalettes
Titre foncier n° 3060 D	9	24	40	Guiraud Henri	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 3173 C	95	39	00	Fantenoy Marcel	Ben Slimane
Titre foncier n° 3202 D	2	92	00	Obadia Hain et consorts	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 3275 C	59	21	20	Torrès Francisco et consorts	Sidi El Mekki
Titre foncier n° 3430 D	10	60	00	Hugel Lucien et consorts	id.
Titre foncier n° 3448 D	56	91	00	Guiraud Henri	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 3481 T	3	53	56	Vidal Lucien Robert	Oulad Harriz
Titre foncier n° 3486 DT	8	35	30	Bocquel Étienne	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 3541 D	3	95	20	Kenffer Marie	id.
Titre foncier n° 3542 D	6	92	94	id.	id.
Titre foncier n° 3737 C	15	96	00	Eonnet Caroline	Dar Bouazza
Titre foncier n° 3896 C	1	37	49	Villard René	Sidi Moussa ben Ali
Titre foncier n° 3990 C	97	45	37	Domaine agricole de Khalota (S.A.)	Bouskoura
Titre foncier n° 4070 D	19	12	00	Taste Émile	Sidi Saïd Maâchou

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 4136 C	435	20	00	Renard Marguerite et consorts	Mediouna
Titre foncier n° 4139 C	539	38	42	Compagnie Marocaine (S.A.)	Fedalettes
Titre foncier n° 4140 C	54	07	30	Contiverio	Soualem Trifia
Titre foncier n° 4170 D	1	73	80	Lacour Jean Marie	Rhnimiyne
Titre foncier n° 4276 D	237	35	00	Veuve Cavalier Justin et consorts	Sidi Rahal
Titre foncier n° 4301 D	1	62	40	Belemy Marie et consorts	Sidi Hajjaj
Titre foncier n° 4367 D	61	43	00	Veuve Cavalier Justin et consorts	Sidi Rahal
Titre foncier n° 4410 D	143	60	00	Torrès Francisco et consorts	Sidi El Mekki
Titre foncier n° 4456 C	5	73	55	Boumendil Albert et consorts	Bouskoura
Titre foncier n° 4545 C	161	03	00	Marcel Trilha	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 4677 D	24	11	00	Guiraud Henri	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 4678 D	3	07	00	id.	id.
Titre foncier n° 4686 C	94	60	70	Bouteny Georges et consorts	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 4774 C	3	34	67	Blin Robert et consorts	Bouskoura
Titre foncier n° 4815 D	6	01	00	Choloard Adolphe	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 4975 C	1	21	70	Milano Sezare	Ouled Harriz du Sahel
Titre foncier n° 5116 D	20	97	00	Guiraud Henri	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 5123 D	20	23	80	Brunel Antoinette et consorts	Sidi Rahal
Titre foncier n° 5124 D	3	64	80	id.	id.
Titre foncier n° 5127 D	36	18	00	Frances Gilbert	Ouled Harriz du Sahel
Titre foncier n° 5147 D	17	00	30	Veuve Cavalier Justin et consorts	Sidi Rahal
Titre foncier n° 5186 D	22	94	20	Vandescal Hélène	id.
Titre foncier n° 5236 C	101	00	97	Kenffer Marie	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 5336 D	481	58	86	Granget Victor (héritiers)	Ouled Harriz du Sahel
Titre foncier n° 5364 D	2	87	91	Duboix Edouard	Souk El Had des M'Zoura
Titre foncier n° 5377 C	38	06	69	Joseph Bogharien	Oulad Hriz
Titre foncier n° 5380 D	32	11	00	Héritiers Granget Victor	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 5395 C	664	84	00	Thierry Robert	Berrechid
Titre foncier n° 5398 C	66	69	90	Société marocaine d'explosifs et d'aussessoirs des mines (S.A.)	Tit Melil
Titre foncier n° 5576 C	2	89	60	Brazier André	Bouskoura
Titre foncier n° 5584 C	7	54	96	Martin Marcel	id.
Titre foncier n° 5604 CT	412	00	00	Mazerolle Léonce et consorts	Sidi El Mekki
Titre foncier n° 5606 C	3	04	80	Veuve Ben Selem Rose	Mediouna
Titre foncier n° 5772 C	4	12	86	Villard René	Sidi Moussa ben Ali
Titre foncier n° 5789 C	16	56	50	Maggio Liberato et consorts	Moualine El Oued
Titre foncier n° 5790 D	4	76	50	Turcan Paul	Sidi Saïd Maâchou
Titre foncier n° 5810 D	16	14	00	Veuve Bocquel Étienne	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 5874 C	56	70	00	Ratron Celestin et consorts	Soualem Trifia
Titre foncier n° 5957 D	230	14	76	Ratron Celestin	id.
Titre foncier n° 6052 D	33	52	00	Gsaras Jean	Berrechid
Titre foncier n° 6119 C	1.513	50	00	Société Lotissement et Entreprise immobilière	Dar Chaffaï
Titre foncier n° 6186 C	46	64	00	Mazerolle Léonce	La Jacma
Titre foncier n° 6276 CD	19	19	00	Roux Thérèse	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 6281 C	131	50	00	Ozanne Pierre et consorts	Fedalettes
Titre foncier n° 6298 CT	1	31	10	Buckner Omar B.	Ouled Saleh
Titre foncier n° 6309 C	107	59	08	Durand Paul	Mediouna
Titre foncier n° 6392 C	5	95	30	Madar Émile	Tit Melil
Titre foncier n° 6393 C	3	48	09	Guillon Robert	Souk El Had des M'Zoura
Titre foncier n° 6472 C	10	35	00	Dubdoux Adrien	id.
Titre foncier n° 6500 C	6	59	10	Galais Antoinette	Bouskoura
Titre foncier n° 6580 C	73	65	80	Fantenoy Marcel	Ben Slimane
Titre foncier n° 6664 C	415	84	99	Société agricole de Sidi M'Barek de Dar Caïd	Rhnimiyne
Titre foncier n° 6864 C	20	44	00	Cholot Roland	Aïn Dorbane
Titre foncier n° 6876 C	2	19	40	Domaine agricole de Khalota	Bouskoura
Titre foncier n° 7160 D	18	30	00	Tastet Émile	Sidi Saïd Maâchou
Titre foncier n° 7219 C	4	66	30	Leheuzey Louis	Fedalettes
Titre foncier n° 7234 C	80	78	00	Veuve Cavalier Justin et consorts	Sidi Rahal
Titre foncier n° 7236 C	70	78	00	id.	id.
Titre foncier n° 7307 C	15	28	00	Mas Pierre	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 7326 C	11	83	00	Roux Jean Paul	La Jacma
Titre foncier n° 7451 D	2	82	10	Tolio Emanuel et consorts	Mediouna
Titre foncier n° 7452 D		99	80	Tolio Maurice	id.
Titre foncier n° 7510 C	11	07	00	Roux Jean Paul	La Jacma
Titre foncier n° 7557 C	124	70	00	Cotte Jeanne et consorts	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 7841 D	2	00	00	Thomas Michel Léon et consorts	Sidi Moussa ben Ali
Titre foncier n° 8047 C	12	86	00	Salemi Lucia	Tit Melil
Titre foncier n° 8212 C	8	30	70	Devancour Marguerite	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 8223 C	37	53	00	Cornice Marie Claude et consorts	El Gara
Titre foncier n° 8243 C	12	16	77	id.	id.
Titre foncier n° 8321 D	1	08	40	Monello Joseph	Tit Melil
Titre foncier n° 8386 C	12	72	38	Haxou Victor	El Gara
Titre foncier n° 8608 C	1	99	60	Ozanne Pierre et consorts	Fedalettes
Titre foncier n° 8758 C	19	12	80	Domaine agricole de Khalota	Bouskoura
Titre foncier n° 9199 C	100	05	00	Omnium marocaine industrielle et chimique (S.A.)	Tit Melil
Titre foncier n° 9252 D2	33	14	40	Domaine agricole de Khalota	Bouskoura
Titre foncier n° 9300 D	6	97	80	Comatracar (S.A.)	Dar Bouazza
Titre foncier n° 9524 D	11	90	30	Venet François	Loulad
Titre foncier n° 9576 D	1	01	00	Laurent Daniel	Dar Bouazza
Titre foncier n° 9590 C		46	10	Reiff Marie Louise	Fedalettes
Titre foncier n° 9619 C	27	26	40	Falgas Gonsales José	Mediouna
Titre foncier n° 9984 C	32	75	70	Royer Aimé	Moualine El Oued
Titre foncier n° 10086 C	23	29	00	Eonnet Caroline et consorts	Dar Bouazza
Titre foncier n° 10574 C	20	01	00	Veuve Devancour Marguerite	Tit Melil
Titre foncier n° 10733 C	7	55	80	Domaine agricole de Khalota (S.A.)	Bouskoura
Titre foncier n° 10906 C	142	37	70	Royer Aimé	Moualine El Oued
Titre foncier n° 11106 C	6	06	60	Domaine agricole de Khalota	Bouskoura
Titre foncier n° 11286 C	13	33	00	Suraqui Élias et consorts	id.
Titre foncier n° 11340 C	21	89	00	Le Heuzey Louis	Fedalettes
Titre foncier n° 11503 C	18	13	00	Cornice Marie Claude et consorts	Ouled Sabah
Titre foncier n° 11508 C	14	42	00	Davo Albert	Mellila
Titre foncier n° 11679 C	3	64	40	Cornice Marie Claude et consorts	El Gara
Titre foncier n° 11758 C	186	31	00	Schmell Michel	Moualine El Rhaba
Titre foncier n° 11790 D2	1	94	50	Bonnet Pierre	Mediouna
Titre foncier n° 11841 C	6	26	00	Fabrer Luois Edouard	El Gara
Titre foncier n° 11959 C	5	34	30	Tabone Joseph	Bouskoura
Titre foncier n° 12222 C	15	56	40	Domaine agricole de Khalota	Bouskoura
Titre foncier n° 12600 C	11	92	50	Bienvenue Frédéric	Sidi Moussa ben Ali
Titre foncier n° 12602 D2	3	54	80	Monzano Pedro	Fedalettes
Titre foncier n° 12612 C	7	04	90	Maldonado Dominique	Deroua
Titre foncier n° 12623 D2	52	58	40	Boucheron Prosper et consorts	Ras El Aïn
Titre foncier n° 12668 D	1	00	74	Comatracar (S.A.)	Dar Bouazza
Titre foncier n° 12747 C	17	38	00	Corizo Delmonte et consorts	Soualem Trifia
Titre foncier n° 12764 C	2	77	90	Simon Paul André	Fedalettes
Titre foncier n° 13059 C		94	90	Cornice Marie Claude et consorts	El Gara
Titre foncier n° 13256 C		51	90	Stobbaerts Paul	Dar Bouazza
Titre foncier n° 13436 C	15	33	00	Domaine agricole de Khalota	Bouskoura
Titre foncier n° 13449 C	1	17	10	Gros Anthelme	Oulad Ali
Titre foncier n° 13568 C	124	52	16	Le Heuzey Louis	Fedalettes
Titre foncier n° 13582 C	30	60	20	Loufrani Salomon et consorts	Mediouna
Titre fonceir n° 13982 C		84	60	Blin Robert et consorts	Bouskoura
Titre foncier n° 14116 C		20	47	Dubuisson André	id.
Titre foncier n° 14300 D	2	00	90	Silence Pascal	Tit Melil
Titre foncier n° 14318 C	4	47	40	Ferrara Émilio	Dar Bouazza
Titre foncier n° 14319 C	4	20	30	id.	id.
Titre foncier n° 14397 C	45	55	00	Collin Émilienne	Ben Slimane
Titre foncier n° 14452 C	69	34	00	Vannière Marie Louise	Moualine El Rhaba
Titre foncier n° 14536 C	17	00	10	Comatracar (S.A.)	Dar Bouazza
Titre foncier n° 14815 C	6	09	90	Bramy Charles et consorts	id.
Titre foncier n° 14865 C	3	52	10	Maldonado Dominique	Deroua
Titre foncier n° 14987 D2	2	87	90	Veuve Domejean Simone	Mediouna
Titre foncier n° 15008 C	16	00	00	Monzano Pedro	Fedalettes
Titre foncier n° 15056 C	2	06	20	Falleme Antoine	Moualine El Rhaba
Titre foncier n° 15071 C	33	83	14	Violleau Émile	Mediouna
Titre foncier n° 15112 D2	73	60	20	Mellili Marguerite	Moualine El Rhaba
Titre foncier n° 15113 D2	80	40	00	Degottet François et consorts	id.
Titre foncier n° 15238 D2		92	56	Viedk Alexandre et consorts	Soualem Trifia
Titre foncier n° 15273 C	7	58	20	Le Heuzey Louis	Fedalettes
Titre foncier n° 15288 C	32	14	00	Gouasch Marins	Dar Bouazza
Titre foncier n° 15614 C	10	97	70	Denjean Anne et consorts	Soualem Trifia
Titre foncier n° 15616 C	74	61	86	Balsac Clarice	id.
Titre foncier n° 15650 C	4	54	43	Reiff Marie Louise et consorts	Fedalettes
Titre foncier n° 15804 C	9	18	70	Violeau Émile	Mediouna
Titre foncier n° 16243 C	2	07	60	Veuve Dome Jean Simone	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 16298 C	12	35	00	Kenffert Marie	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 16378 C	14	02	00	Société La Dynamite marocaine (S.A.)	Tit Mellil
Titre foncier n° 16692 C	342	07	00	Domaine Benabet	Fedalettes
Titre foncier n° 17041 C	1	10	30	Antoine Denis	Sidi Saïd Maâchou
Titre foncier n° 17105 C	3	34	57	Verdier Fernand et consorts	Dar Bouazza
Titre foncier n° 17516 C	2	44	77	Bard Gbiolaine et consorts	Mediouna
Titre foncier n° 17552 C	75	79	65	Vallat Henri et consorts	Soualem Trifia
Titre foncier n° 17829 C	42	68	00	Société privée marocaine du Sebou	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 18053 C	31	07	33	Société immobilière Zbirat (S.A.)	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 18176 C	26	68	30	Bard Ghislaine	Berrechid
Titre foncier n° 18343 C	218	72	83	Société immobilière Zbirat (S.A.)	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 18442 C	3	84	20	Corizo Belmonte et consorts	Soualem Trifia
Titre foncier n° 18453 C	7	46	30	Guiraud Henri	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 18558 C	5	19	60	Battesti Michel	Mediouna
Titre foncier n° 18570 C	1.307	00	00	Domaine Merhanna	El Borouj
Titre foncier n° 18661 C	29	31	00	Palermo Guiseppe et consorts	Oulad Sahel
Titre foncier n° 18761 C	1	50	00	Société marocaine privée du Sebou	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 18961 C		29	60	Villard René	Sidi Moussa ben Ali
Titre foncier n° 19301 C	7	54	55	Senouf Jules	Bouskoura
Titre foncier n° 19795 C	8	58	60	Société marocaine privée du Sebou	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 20155 C	6	47	30	Gilette, veuve Revêche et consorts	Souk Tnine des Talouèt
Titre foncier n° 20263 C	15	97	50	Diamant André	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 20316 C	6	64	30	Ruinet Jacques	Souk El Had des M'Zoura
Titre foncier n° 20359 C	8	90	30	Reveche Edouard	id.
Titre foncier n° 20623 C	1	69	77	Villard René	Sidi Moussa ben Ali
Titre foncier n° 20939 C	83	82	50	Canas Charles et consorts	Rhnimiyne
Titre foncier n° 21183 C	12	16	40	Corizo Dermonte	Soualem Trifia
Titre foncier n° 21703 C	17	71	90	Bouteny Georges et consorts	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 22388 C	15	98	07	Boucheron André	Ras El Aïn
Titre foncier n° 22892 C	4	51	40	Compagnie Continéntale du Maroc	Sidi Hajjaj
Titre foncier n° 22949 C	19	14	87	Bladin Daniel et consorts	Mediouna
Titre foncier n° 23188 C	10	18	00	Suraqui Élias et consorts	Bouskoura
Titre foncier n° 23323 C	5	49	10	Bois Émile	Mellila
Titre foncier n° 23658 C	25	16	00	Roux Thérèse	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 23702 C		15	81	Martinez Jean	Fedalettes
Titre foncier n° 23733 C	1	77	70	Morera Michel	id.
Titre foncier n° 24098 C	40	97	00	Torres Francisco et consorts	Sidi El Mekki
Titre foncier n° 24189 C	8	36	10	Héritiers Galina Pierre	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 24190 C	2	14	40	id.	id.
Titre foncier n° 24715 C	3	47	70	Averin Revora Felipe	Sidi Moussa ben Ali
Titre foncier n° 25137 C	1	59	59	Cornice Marie Claude et consorts	Ouled Sabah
Titre foncier n° 25380 C	2	36	86	Touze Maurice et consorts	Bouskoura
Titre foncier n° 25502 C	3	50	90	Serralta Catala	id.
Titre foncier n° 26091 C	7	00	60	Fedelich Antoine et consorts	Dar Bouazza
Titre foncier n° 26140 C	2	06	80	Salvador Cantavenera et consorts	Mediouna, route n° 8 Casablanca—El-Jadida
Titre foncier n° 26183 C		10	68	Casubolo Nicola	Mediouna
Titre foncier n° 26232 C	235	57	00	Viellad Lina	Moualine El Rhaba
Titre foncier n° 26481 C	11	53	87	Kerduene Albert	Dar Bouazza
Titre foncier n° 26504 C	3	29	40	Société Immobilière	Mediouna
Titre foncier n° 26654 C	7	50	00	Veuve Domejean Simone	id.
Titre foncier n° 27042 C	75	20	00	Thirry Robert	Rhnimiyne
Titre foncier n° 27080 C	2	54	92	Barnade Julia	Soualem Trifia
Titre foncier n° 27196 C	38	88	00	Dewever Julien	Rhnimiyne
Titre foncier n° 27224 C	117	00	00	Ratron Celestin	Bouskoura
Titre foncier n° 27913 C	73	26	40	Masse Philippe et consorts	Sidi Hajjaj
Titre foncier n° 28081 C	5	23	60	Marin Jean	Mediouna
Titre foncier n° 28146 C	4	45	90	Bouteny Georges et consorts	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 28821 C	13	08	00	Torrès Francisco et consorts	Sidi El Mekki
Titre foncier n° 29013 C	20	53	90	Bocquel Étienne	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 29043 C	4	91	90	Bocquel Jean	id.
Titre foncier n° 29122 C	14	91	14	Turcan Paul	Sidi Saïd Maâchou
Titre foncier n° 29150 C	20	27	00	Guiraud Henri	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 29574 C	1	96	40	Corizo Delmonte	Soualem Trifia
Titre foncier n° 29594 C	39	73	00	Serralta Catara Frédéric	Bouskoura
Titre foncier n° 29711 C		16	28	Grosso Claudine	Ras El Aïn
Titre foncier n° 30121 C		38	87	Diamant André	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 30608 C	1	50	00	Benchetrite Léon	Fedalettes

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 30678 C	17	06	00	Gadiou Augustin	Tit Mellil
Titre foncier n° 30727 C	1	93	60	Bard Ghislaine et consorts	Mediouna
Titre foncier n° 32652 C	1	78	12	Comatracar (S.A.	Dar Bouazza
Titre foncier n° 32711 C	53	05	00	Petolat Pierre et consorts	Tit Mellil
Titre foncier n° 33109 C	12	14	00	Bueno Jules	Moualine El Oued
Titre foncier n° 33357 C	20	00	00	Société marocaine privée du Sebou	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 33528 C	14	39	00	Sauvant Herman	Soualem Trifia
Titre foncier n° 33529 C	8	99	30	id.	id.
Titre foncier n° 33859 C	4	84	40	Ruiz Atalaya Mario	Mediouna
Titre foncier n° 34044 C	2	20	42	Fedelich Antoine et consorts	Dar Bouazza
Titre foncier n° 34085 C	3	00	00	id.	id.
Titre foncier n° 34101 C	5	21	90	id.	id.
Titre foncier n° 34396 C	53	90	00	Grosso Claudine	Ras El Aïn
Titre foncier n° 34397 C	3	27	68	id.	id.
Titre foncier n° 34655 C	12	26	00	Fournet Jean Baptiste	Bouskoura
Titre foncier n° 34656 C	12	34	00	Castella Ramos Vincent	Tit Mellil
Titre foncier n° 34658 C	1	86	60	Le Heuzey Louis	Fedalettes
Titre foncier n° 34794 C	59	27	96	Guyonis Marcel	Dar Bouazza
Titre foncier n° 34899 C	101	43	60	Grobez Suzanne	Sidi Saïd Maâchou
Titre foncier n° 34964 C	183	66	56	Société marocaine privée du Sebou	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 35538 C		25	97	Alazrachi Joyce	Moualine El Oued
Titre foncier n° 35885 C		16	35	Martinez Émilée et consorts	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 35967 C	28	00	69	Salvador Cantavenera et consorts	Tribu Mediouna
Titre foncier n° 36008 C	6	47	97	Covo Mario	Tit Mellil
Titre foncier n° 36278 C		35	04	Delmet Jeanne	Bouskoura
Titre foncier n° 36598 C	15	58	00	Gros Antheline	Ouled Ali
Titre foncier n° 36628 T	14	34	00	Trilha Marcel	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 37108 C	2	43	20	Guiraud Henri	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 37276	9	04	20	Cosumar (S.A.)	Bouskoura
Titre foncier n° 37527 CT	19	12	46	Thibult Jean Louis et consorts	Ras El Aïn
Titre foncier n° 37932 C	4	25	20	Société civile agricole Saint Antoine	Dar Bouazza
Titre foncier n° 38090 C	160	22	00	Michelle Augustine	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 39040 C	3	40	40	Riedi Ernest	Dar Bouazza
Titre foncier n° 39041 C	9	98	70	Bonnet Jean	id.
Titre foncier n° 39094 C	3	50	20	Riedi Alexandre et consorts	Soualem Trifia
Titre foncier n° 39507 C	2	53	80	Ballester Vincent et consorts	id.
Titre foncier n° 39689 C	2	74	40	Bois Émile	Mellila
Titre foncier n° 40002 C	2	00	10	Sissic Anna	Tit Mellil
Titre foncier n° 40190 C	1	90	60	Ortolani Efterpy	id.
Titre foncier n° 40263 C	18	59	34	Société Stella Maris (S.A.)	id.
Titre foncier n° 40264 C	5	66	60	id.	id.
Titre foncier n° 40344 C	12	95	00	La Dinamite marocaine (S.A.)	id.
Titre foncier n° 40372 C	69	79	06	Perdu André et consorts	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 40373 C	17	60	00	id.	id.
Titre foncier n° 40374 C	3	52	70	id.	id.
Titre foncier n° 40375 C	17	50	00	id.	id.
Titre foncier n° 40631 C	14	27	20	Achour Mohamed	Soualem Trifia
Titre foncier n° 41032 C			96	Gomez Fernand	Fedalettes
Titre foncier n° 41299 C	16	42	00	Mottet Louis	Ziaïda
Titre foncier n° 42377 C	17	70	00	Busset Reimond et consorts	id.
Titre foncier n° 43159 C	2	46	70	Donatto Biaggia	Bouskoura
Titre foncier n° 43512 C	8	47	10	Société franco-marocaine de gestion et participation financière	Soualem Trifia
Titre foncier n° 44637 C	1	29	00	Sverdrup Égil	Bouskoura
Titre foncier n° 45135 C	1	69	30	Morandi André et consorts	Moualine El Oued
Titre foncier n° 45262 C	5	21	90	Castilla Valentine et consorts	Soualem Trifia
Titre foncier n° 45408 C	1	86	80	Sverdrup Égil	Bouskoura
Titre foncier n° 46611 C	8	00	00	Wilhelm Jean Paul	id.
Titre foncier n° 46848 C	4	85	20	Goffrette Marguerite	Sidi Moussa ben Ali
Titre foncier n° 46885 C	1	18	40	Rentz Jacques	Tit Mellil
Titre foncier n° 47446 C	1	32	00	Bottany Edouard	Bouskoura
Titre foncier n° 48043 C	3	64	20	Moll Servera Pablo et consorts	id.
Titre foncier n° 48045 C	1	75	90	id.	id.
Titre foncier n° 50693 C	20	32	00	Legrix René et consorts	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 51058 C	8	04	35	Tourte Georges	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 51427 C	2	25	00	Rinaldi Paule	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 51440 C	39	92	00	Fraction Étienne	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 52889 C	3	49	30	Rinaldi Paule	Oulad Harriz du Sahel

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 53778 C	20	67	00	Société Terres et Primeurs (S.A.R.L.)	Soualem Trifia
Titre foncier n° 54300 C	2	53	00	Riedi Ernest	Dar Bouazza
Titre foncier n° 54609 C		54	02	Sancho Romuald	Bouguergouh
Titre foncier n° 55851 C	111	10	12	Koch Geneviève	Ouled Saleh
Titre foncier n° 57738 C	1	16	00	Comatracar (S.A.)	Dar Bouazza
Titre foncier n° 57747 C	1	41	10	Suraqui Élias et consorts	Bouskoura
Titre foncier n° 58040 C	7	24	27	Primato	Dar Bouazza
Titre foncier n° 58083 C	4	00	00	Hugel Lucien et consorts	Sidi El Mekki
Titre foncier n° 58351 C	3	13	18	Gouasch Mroins	Dar Bouazza
Titre foncier n° 58521 C	1	26	40	Gueraud Henri	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 59059 C	8	23	40	id.	id.
Titre foncier n° 59370 C	7	01	90	Collin Émilienne	Ben Slimane
Titre foncier n° 60249 C	8	76	40	Valenti Dino et consorts	Soualem Trifia
Titre foncier n° 60865 C	3	36	30	Caputo Sauveur et consorts	Dar Bouazza
Titre foncier n° 60868 C	1	10	20	Morin Jean	Mediouna
Titre foncier n° 61911 C	1	74	00	Diamant André	Aïn N'Zarh
Titre foncier n° 61927 C	21	99	00	Bruno Joseph	Sidi Saïd Maâchou
Titre foncier n° 61933 C	9	90	85	Aut Marie et consorts	Deroua
Titre foncier n° 62096 C	43	81	60	Veuve Robin Lounie	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 62249 C	2	68	36	Gourdouze Louis	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 62400 C	1	93	30	Koch Jacqueline	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 63301 C	64	62	40	Tuillier Pierre Jules et consorts	Souk Khemis de Gdana
Titre foncier n° 63342 C		50	00	Thibult Jean Louis et consorts	Ras El Aïn
Titre foncier n° 63811 C	14	39	00	Planques Narcisse	Rhnimiyne
Titre foncier n° 64914 C	8	22	00	Société Krnonsel (société civile)	Dar Bouazza
Titre foncier n° 65461 C	15	51	50	Paris Gutelte Ginette	Soualem Trifia
Titre foncier n° 65880 C	4	63	90	Scohy Léon	Oulad Abbou
Titre foncier n° 66183 C	44	00	10	Amoyal Isaac et consorts	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 68498 C	7	31	10	Gueraud Henri	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 68499 C		54	32	id.	id.
Titre foncier n° 69944 C	5	57	48	Aut Marie et consorts	Deroua
Titre foncier n° 72544 C	7	86	40	Pello Jean	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 74734 C	1	42	70	Moll Servera Bartolome et consorts	Bouskoura
Titre foncier n° 76111 C	3	02	60	Dupuis Amélie	id.
Titre foncier n° 78326 C	11	93	20	Richard Yves Jules et consorts	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 78614 C	14	26	40	Paris Ginette	Soualem Trifia
Titre foncier n° 79164 C	3	71	00	Marchand Henriette	Tit Mellil
Titre foncier n° 79915 C	1	12	20	Valentino Rosa et consorts	Bouskoura
Titre foncier n° 81154 C	10	22	70	Ruiz Amélie et consorts	Mediouna
Titre foncier n° 81325 C		60	40	Thibult Jean Louis et consorts	Ras El Aïn
Titre foncier n° 91609 C	5	80	00	Compagnie Marocaine (S.A.)	Sidi Moussa ben Ali
Titre foncier n° 99627 C	6	84	50	Choze Lafon Raymond	Dar Bouazza

***

PROVINCE DE TANGER

Ressort de la conservation foncière de Tanger

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 24 G	2	72	00	Société Navin S.A.	Aouama
Titre foncier n° 214 G	5	46	20	Morceram S.A.	id.
Titre foncier n° 239 G	4	64	50	Société Bamopo Compagnie I.N.C.	id.
Titre foncier n° 1377 G	6	22	59	Bernard Charles Lucien et consorts	Province de Tanger, région des Anjrats, douar Midouch
Titre foncier n° 1512 G		49	94	Salles Françoise Laure et consorts	Gzenaya
Titre foncier n° 2140 G	6	34	52	Aïda Toledano épouse Bulto et consorts	Douar Ben Bibane
Titre foncier n° 2801 G	2	55	78	Benoist Simone Germaine	Gzenaya
Titre foncier n° 3068 G	1	15	85	Aldo Ramacciatti	id.
Titre foncier n° 3195 G	1	75	79	Carl Dederen	Bahraouiine
Titre foncier n° 5290 G		79	99	Georges Adrien Marie	Aouama
Titre foncier n° 6122 G	1	96	22	Van Naemen Joseph Gabriel	Gzenaya
Titre foncier n° 6149 G	1	99	76	id.	id.
Titre foncier n° 6751 G		50	01	Georges Adrien Marie	id.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

PROVINCE DE TAZA

Ressort de la conservation foncière de Fès

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 6296 F	49	74	00	Dosba Robert	Herhraoua
Titre foncier n° 10331 F	1	95	30	Cadorrillo Antoine	Cercle Tahla, tribu Aït Assou, lieudit « El Ksibat »
Non immatriculée	20	50	00	Société agricole et industrielle de la Haute Moulouya	Missour
Titre foncier n° 750 F	2	58	70	Dupuy Jacques	Tribu Ghiata, fraction Bni Bou Guitoun
Titre foncier n° 10331 F	1	75	30	Carillo Antoine	Cercle de Tahala, tribu Aït Assou, lieudit «El Kesseat»

***

PROVINCE DE TETOUAN

Ressort de la conservation foncière de Tanger

NUMÉRO DU TITRE	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	36	00	00	Non indiqué	Tleta Reïxana
id.	24	00	00	Abderrazzak Hamed (exploitant)	id.
id.	24	00	00	M'Barek Majdoub (exploitant)	id.
id.	18	92	00	Ahmed Abdeslem (exploitant)	id.
id.	19	20	00	Abdeslem Mohamed (exploitant)	id.
id.	17	76	00	Mohamed Abbess (exploitant)	id.
id.	4	50	00	Héritiers Mohamed Tahar Merroun	Tétouan
id.		75	00	Ali Driss Targuisti (exploitant)	id.
id.		50	00	Abdeslem ben Mekki (exploitant)	id.
id.		10	00	Fatma bent Hamou (exploitante)	id.
id.	9	00	00	Valenciano	Melalyiene
id.	5	45	00	Fernando Diaz Gomez	id.
id.	9	21	08	Francesco Iglesias Nunes	Martil
id.		15	00	Ali ben Ahmed Maâdani (exploitant)	id.
id.	20	00	00	Héritiers Bernane (exploitant)	id.
id.	1	45	36	Héritiers Sellam Gaâgom (exploitant)	id.
id.		15	00	Bouzourhoun Mohamed exploitant)	id.
id.	20	00	00	Wilhelm Shulz Lesun	id.
id.	15	00	00	Agostine Marines Partales	Tleta Taghramt
id.		63	00	Olympia Lopez	id.
id.		33	56	Juan Raouniez Carero	id.
id.		56	00	Felix Bolenio	id.
id.		2	00	Sebastian Garcia Cabesson	id.
id.	2	00	00	Sellam Krimou (exploitant)	Ben Karrich Fauki
id.		40	00	Mohamed M'Hamed (exploitant)	id.
Titre n° 255 T	33	09	00	Lamparo Lopez Sabata	Tleta Taghramt
Titre n° 459 T		16	00	Borrego	id.
Titre n° 621	30	54	09	Contreras Roca Ramon	Route de Tétouan
Titre n° 898 T	4	31	00	Héritiers Francisco Sanchez	Martil
Titre n° 903 T	2	59	50	Jose Ruiz Jimenez	id.
Titre n° 1016 T		5	00	Héritiers Vicente Padrayo Castio	id.
Titre n° 1292 T		13	44	Maria Liza Hades Suarez	Tleta Taghramt
Titre n° 1588 T	1	37	26	Jesus Laserna Cano	id.
Titre n° 1926 L	4	67	72	Compañía electroquímica marroquí	Ben Karrich
Titre n° 1931 L	1	43	21	S.A. Farcrinsa	Dar Chaoui
Titre n° 2949 T		80	80	Vicente Garcia Arisola	Tleta Taghramt
Titre n° 2950 T	36	25	00	Société Immobilière Marocaine de Valorisation, S.A.	Melalyiene
Titre n° 2957 T		33	30	Alberto Ibañez Trujillo et consorts	Tleta Taghramt
Titre n° 2995 L	3	43	00	Dona Grepa Rodriguez Romero	Ben Karrich
Titre n° 3542 L		90	31	S.A. Farcrinsa	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et du ministre des finances n° 179-74 du 10 safar 1394 (5 mars 1974) désignant les droits indivis dont la propriété a été transférée à l'Etat et fixant la date à partir de laquelle interviendra la prise de possession desdits droits indivis.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir portant loi n° 1-73-213 du 26 moharrem 1393 (2 mars 1973) relatif au transfert à l'Etat de la propriété des immeubles agricoles ou à vocation agricole appartenant aux personnes physiques étrangères ou aux personnes morales,

ARRÊTENT :

ARTICLE UNIQUE. — Les droits indivis appartenant aux personnes physiques étrangères ou aux personnes morales dans les immeubles figurant sur la liste annexée au présent arrêté, et dont la propriété a été transférée à l'Etat par application du dahir portant loi susvisé n° 1-73-213 du 26 moharrem 1393 (2 mars 1973) seront pris en possession à compter de la date de publication au *Bulletin officiel* du présent arrêté.

Rabat, le 10 safar 1394 (5 mars 1974).

Le ministre de l'intérieur,
MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,
ABDESLAM BERRADA.

Le ministre des finances, p.i.,
Dr MOHAMED BENHIMA.

***

Liste des immeubles dont les droits indivis appartenant aux personnes physiques étrangères ou aux personnes morales sont transférées à l'Etat et dont la prise de possession interviendra à compter de la publication au « Bulletin officiel » du présent arrêté.

PROVINCE D'AGADIR

Ressort de la conservation foncière d'Agadir

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Réquisition n° 148 S	34	59	00	Société agricole d'Oulad Daho	Kfifate
Réquisition n° 2057 S	5	35	00	Ernest Corcos et consorts	Aït Melloul
Réquisition n° 2058 S	1	40	00	id.	id.
Réquisition n° 2566 S	2	12	00	Morales Marie Louise et consorts	id.
Réquisition n° 3369 S	21	00	00	Société fermière du Souss	Oulad Teïma
Titre foncier n° 751 S	35	81	00	Société immobilière du Central	id.
Titre foncier n° 1294 S	81	82	00	Sodfort (S.A.)	id.
Titre foncier n° 1469 S	173	60	00	Société de Brakek	Souk Sabt de Guerdane
Titre foncier n° 1479 S	55	43	00	Société Plantation et élevage du Maader Maadersa	Ahmar Mimoun
Titre foncier n° 1519 S	23	43	00	Société immobilière de Laujon	Oulad Teïma
Titre foncier n° 1834 S	51	64	00	Société du domaine du Glita (S.A.)	id.
Titre foncier n° 2234 S	20	36	00	Plantation africaine	id.
Titre foncier n° 2459 S	145	40	00	Domaine de Smahya	Souk Sabt de Guerdane
Titre foncier n° 3093 S	49	83	00	Compagnie chérifienne Hofaya	id.
Titre foncier n° 3398 S	197	98	00	Société de Kablani (S.A.)	id.
Titre foncier n° 3406 S	99	97	00	Compagnie chérifienne Hafaya	id.
Titre foncier n° 4160 S	30	49	00	Société des plantations et élevage Maader	Ahmar Mimoun
Titre foncier n° 4161 S	48	75	00	id.	id.
Titre foncier n° 4162 S	72	64	00	id.	id.
Titre foncier n° 5284 S	149	74	00	Société civile Mehdia	Souk Sabt de Guerdane
Titre foncier n° 6477 S	113	90	00	id.	id.
Titre foncier n° 7482 S	20	53	00	Société fermière du Souss	Oulad Teïma
Titre foncier n° 4071 S	10	22	00	Société des pépinières du Sous	Temsia

***

PRÉFECTURE DE CASABLANCA

Ressort de la conservation foncière de Casablanca

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.		
Titre foncier n° 33278 C	8	68	00	Mme Dubois Arlette Angéline	Aïn Harrouda
Titre foncier n° 57540 B	3	83	00	M. Ferrandis Louis	El Louizia

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

PROVINCE D'EL-JADIDA

Ressort de la conservation foncière d'El-Jadida

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Réquisition n° 184 Z	71	64	26	Pondikis Photini	Mechrek
Réquisition n° 8899 Z	50	95	00	Tolliba Émile	Bir Jedid
Réquisition n° 16698 J	230	13	00	Sanchez Louise Rebecq	id.
Titre foncier n° 1885 M	263	03	00	id.	id.
Titre foncier n° 9388 Z	8	95	80	Gros Joachim et consorts	Ouled Saïd
Titre foncier n° 9498 Z	3	80	70	Aillaud Marceau	Bir Jedid
Titre foncier n° 10997 C	160	51	00	Vauban René	id.
Titre foncier n° 12388 C	11	06	00	Aillaud Marceau	id.
Titre foncier n° 14685 J	5	44	10	Ferte Joseph	id.
Titre foncier n° 19934 C	4	39	60	Farjeix François	Oulad Amor
Titre foncier n° 21709 J		91	98	Vachet Jeanne et consorts	Ouled Ghanem

***

PROVINCE DE FÈS

Ressort de la conservation foncière de Fès

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 3716 F	1.047	31	00	Mohamed Khettab Fergani	Oulad Aliane
Titre foncier n° 4322 F	27	52	00	Brodbek Paule, veuve Klein Georges	T. Sejaa, lieudit « Zouagher »
Titre foncier n° 4392 F	5	57	60	id.	id.
Titre foncier n° 9197 F		29	02	Fontanive Armand	Aït Sbaâ
Titre foncier n° 9896 F	20	15	65	Castello Michel	id.
Titre foncier n° 7686 F	32	89	70	Héritiers Toulouse Jean-Louis	L'Ourdzegh
Titre foncier n° 5947 F	7	63	20	Faroul André	Oulad Ayad
Titre foncier n° 534 F		99	18	Siboni Coty	Tribu Oulad Haj Saïs

***

PROVINCE DE KENITRA

Ressort de la conservation foncière de Rabat

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Réquisition n° 6539 R		66	00	Sauvageot et consorts	Ben Mansour
Réquisition n° 9045 R	2	00	00	Milliet Louis	Lalla Mimouna
Réquisition n° 20111 R	9	84	00	Tjedopoulos Cybele et consorts	Tedders
Titre foncier n° 1896 R	4	42	00	id.	id.
Titre foncier n° 2176 R	1	63	00	id.	id.
Titre foncier n° 2185 R	3	58	00	id.	id.
Titre foncier n° 2419 R	23	63	00	id.	id.
Titre foncier n° 2423 R	15	04	00	id.	id.
Titre foncier n° 2424 R	25	57	00	id.	id.
Titre foncier n° 2425 R	5	01	00	id.	id.
Titre foncier n° 2426 R	11	77	00	id.	id.
Titre foncier n° 2427 R	7	22	00	id.	id.
Titre foncier n° 2428 R	6	93	00	id.	id.
Titre foncier n° 2429 R	12	29	00	id.	id.
Titre foncier n° 2430 R	10	08	00	id.	id.
Titre foncier n° 2859 R	1	41	00	Cosumar	Bouznika
Titre foncier n° 3393 R	3	37	00	Tjedopoulos Cybele et consorts	Tedders

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 4646 R	34	18	00	Estibot Alfred	Rommani
Titre foncier n° 5274 R	1	53	00	Arnaud Christiane et consorts	Nouirat
Titre foncier n° 5527 R	133	00	00	Guillaume Jean Marie	Aïn El Aouda
Titre foncier n° 5635 R	38	53	00	Société agricole et fruitière Haitem	Haouafat
Titre foncier n° 5944 R	53	30	00	Wesbeck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri.
Titre foncier n° 6468 R	83	32	00	Compagnie générale d'entreprise	Njajaâ
Titre foncier n° 6611 R	1	47	00	Tjedopoulos Cybele et consorts	Tedders
Titre foncier n° 6939 R	23	95	00	id.	id.
Titre foncier n° 7781 R	3	65	00	id.	id.
Titre foncier n° 7939 R	17	07	00	Fauque Florina	Sehoul
Titre foncier n° 8000 R	11	65	00	Tjedopoulos Cybele et consorts	Tedders
Titre foncier n° 8001 R	7	26	00	id.	id.
Titre foncier n° 8071 R	177	38	00	Trivier Victor et consorts	Arbaoua
Titre foncier n° 8072 R	7	74	00	id.	id.
Titre foncier n° 9867 R	5	90	00	Robles Purification et consorts	Skhirat
Titre foncier n° 10219 R	24	19	00	Tjedopoulos Cybele et consorts	Tedders
Titre foncier n° 10916 R	45	59	00	Arnaud Christiane et consorts	Nouirat
Titre foncier n° 11378 R	3	37	00	Tjedopoulos Cybele et consorts	Tedders
Titre foncier n° 12942 R	43	38	00	Veuve Colin Émilienne	Bouznika
Titre foncier n° 13416 R	96	87	00	Heitz Georges	Aïn El Aouda
Titre foncier n° 14056 R	4	63	75	Société Culture et Orangerie du Gharb et consorts	Had Kourt
Titre foncier n° 14068 R	17	96	00	Tjedopoulos Cybele et consorts	Tedders
Titre foncier n° 14878 R	1	57	00	Portier Henri	Boumaïz
Titre foncier n° 15776 R	122	33	00	Arnaud Yvette et consorts	Nouirat
Titre foncier n° 16557 R	13	98	00	Société immobilière des Ouled Syah	Haouafat
Titre foncier n° 17490 R	106	37	00	Foutant Guy et consorts	id.
Titre foncier n° 23218 R	12	78	00	C.O.S.U.M.A.R.	Bouznika
Titre foncier n° 25405 R	1	98	40	Juin Marie et consorts	Skhirat
Titre foncier n° 27432 R	53	51	00	Assaud Augustin Frédéric	Maâziz
Titre foncier n° 40962 R	173	05	00	Despeysse Albert	Sidi Boubker El Haj
Titre foncier n° 47722 R	3	06	00	Société agricole du Gharb	Tleta
Titre foncier n° 13339 R	9	96	00	Trunquet Albert et consorts	Ben Mansour
Titre foncier n° 13340 R	50	83	00	id.	id.
Titre foncier n° 13341 R	31	41	00	id.	id.
Titre foncier n° 13342 R	50	78	00	id.	id.
Titre foncier n° 18494 R	21	46	00	Wesbeck Charlotte et consorts	Dar Bel Amri
Titre foncier n° 25907 R	15	04	00	Trinquet Albert	Ben Mansour
Titre foncier n° 26746 R	3	71	00	Collignon Geneviève, veuve Leroy	id.
Non immatriculée	2	00	00	Société arboricole d'Oulmès (Salé)	Oulmsè
Titre foncier n° 5320 R	21	68	00	Joannard Robert	Zaers, tribu Oulad Khalifa
Titre foncier n° 17477 R	8	42	60	Girand Jean 1/3	Sidi Slimane
Titre foncier n° 22408 R	24	69	00	Taillad François et consorts	Khemissèt
Titre foncier n° 26981 R	7	74	10	Perdiguier Léon	Zaers, Oulad Khalifa
Titre foncier n° 10607 R	105	00	00	Brunt Henri et plusieurs marocains	Menasra

***

PROVINCE DE MARRAKECH

Ressort de la conservation foncière de Marrakech

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.		
Titre foncier n° 12686 M	1	13	00	M. Font Michel et consorts	Aït Ourir
Titre foncier n° 840 M	5	99	55	Société chérifienne d'hivernage (S.A.N.E.)	Jnanat
Titre foncier n° 3888 M	5	34	80	id.	id.
Titre foncier n° 6175 M	55	10	00	id.	id.
Titre foncier n° 341 M	160	71	62	Mme Israel Rachel et consorts	Saâda Dar El Arja

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

PROVINCE DE MEKNÈS

Ressort de la conservation foncière de Meknès

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA. A. CA.		
Titre foncier n° 1028 K	152 71 00	Mme Mamenia Jeanne	Sebaâ Aïoun
Titre foncier n° 9205 K	4 24 00	M. Tremonilles Henri et consorts	Dir

***

PROVINCE DE NADOR

Ressort de la conservation foncière de Nador

NUMÉRO DU TITRE	SUPERFICIE	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
Non immatriculée	100 hectares	M. Salah Ahmed et consorts	Tistoutine

***

PROVINCE D'OUJDA

Ressort de la conservation foncière d'Oujda

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA. A. CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	8 94 20	Héritiers Bakhtaoui Ahmed	Aghbal
id.	11 50 00	Ouzahar Mekki et consorts	Madagh
Titre foncier n° 12773 O	20 17 00	Houalef Tahar ben Ahmed	Sidi Yahia
Titre foncier n° 15314 O	39 96 00	Héritiers Ascencio	id.
Titre foncier n° 6121 O	45 08 00	Bensadoun Joseph et consorts	id.
Titre foncier n° 1242 O	36 61	Peyraud Louis Georges	Madagh
Titre foncier n° 1445 O	267 30 00	Chekroun Salomon	Regada
Titre foncier n° 3200 O	65 70 00	Addou Ahmed ben Ahmed	id.
Titre foncier n° 4785 O	13 88 00	Société immobilière agricole de Madagh (Same)	Madagh

***

PRÉFECTURE DE RABAT-SALÉ

Ressort de la conservation foncière de Rabat

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA. A. CA.		
Titre foncier n° 9839 R	12 00	M. Yvonne Nani Gfall	Temara
Titre foncier n° 22769 R	16 35 00	id.	id.

***

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

PROVINCE DE SETTAT

Ressort de la conservation foncière de Casablanca

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE HA.	A.	CA.	NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
				Mmes, Mlles et MM. :	
Non immatriculée	64	70	00	Michel Augustine	Sidi El Aïdi
id.	7	00	00	Compagnie Marocaine (S.A.)	Fedalettes
id.	30	00	00	Bouta Louafi	Souk Khemis des Gdana
id.	6	60	00	Compagnie Marocaine (S.A.)	Fedalettes
Réquisition n° 5593 D	2	77	90	Ammar Yamine et consorts	Dar Bouazza
Réquisition n° 18507 C	2	11	80	Schindler Charles	Sidi El Aïdi
Réquisition n° 19536 C2		71	60	Garland Isidore	Ras El Aïn
Réquisition n° 20071 C	301	74	52	Cornice Marie Claude et consorts	Oulad Sebbah
Réquisition n° 20072 C	89	13	80	id.	id.
Réquisition n° 20073 C	121	53	90	id.	id.
Réquisition n° 20074 C	51	36	81	id.	id.
Réquisition n° 20075 C	12	20	70	id.	id.
Réquisition n° 20076 C	3	24	40	id.	id.
Réquisition n° 20077 C	20	94	00	Marie Claude Cornice et consorts	Ouled Sebah
Réquisition n° 20979 C	4	00	00	Michel Augustine	Sidi El Aïdi
Réquisition n° 22641 C	10	30	00	Delaye Edouard	Ahlaf
Réquisition n° 25417 C	17	63	10	Girot Suzanne Blanche	Oulad Saïd
Réquisition n° 26446 C	20	00	00	Michel Augustine	Sidi El Aïdi
Réquisition n° 26979 C	2	86	09	Comatracar (S.A.)	Dar Bouazza
Réquisition n° 26980 C	1	24	70	id.	id.
Réquisition n° 30272 C	2	86	60	Michel Augustine et consorts	Sidi El Aïdi
Réquisition n° 30326 C	8	52	70	Baizet Jean Marie	id.
Titre foncier n° 286 T	79	61	73	Peraldi Jean et consorts	Oulad Abbou
Titre foncier n° 403 D	78	76	00	Bouta Louafi et consorts	Souk Khemis des Gdana
Titre foncier n° 1285 C	20	81	40	Azancot David et consorts	Dar Bouazza
Titre foncier n° 2886 C	6	65	10	Chiozza Alejandro et consorts	Ziaïda
Titre foncier n° 3130 C	14	72	00	Riodi Alexandre	Soualem Trifia
Titre foncier n° 4697 C	4	87	70	Michel Augustine	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 4953 D	55	88	50	Société privée marocaine du Sebou	Souk Khemis des Gdana
Titre foncier n° 5056 D	25	97	00	Société agricole de Sidi M'Barek (S.A.)	Oulad Harriz du Sahel
Titre foncier n° 6453 D	24	54	00	Michel Augustine	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 6513 D	177	98	00	Gsaras Jean	Berrechid
Titre foncier n° 8141 C	219	70	00	Lelièvre Jeannie et consorts	Fedalettes
Titre foncier n° 8242 C	13	58	00	Montagne Auguste	Moualine El Oued
Titre foncier n° 9164 C	32	20	00	Ferrara Émilio	Dar Bouazza
Titre foncier n° 9174 C	19	64	10	Le Heuzey Louis	Fedalettes
Titre foncier n° 9525 C	37	44	00	Oudier Aimé	Moualine El Rhaba
Titre foncier n° 9526 C	20	31	00	id.	id.
Titre foncier n° 9806 C	11	16	30	Olivier Gaston et consorts	Mediouna
Titre foncier n° 11250 C	12	43	10	Le Heuzey Louis	Fedalettes
Titre foncier n° 11334 C	25	88	10	De Rencourt de Mimeraud Achille	Tit Mellil
Titre foncier n° 12202 C	2	90	40	Mouzano Frnaçois et consorts	Fedalettes
Titre foncier n° 12444 C	23	44	00	Pautard Lucie	Ahlaf
Titre foncier n° 14011 C	8	30	30	Le Heuzey Louis	Fedalettes
Titre foncier n° 15867 C	3	98	30	Dattesti Michel	Mediouna
Titre foncier n° 17689 C	21	00	15	Alzaranchi	Moualine El Oued
Titre foncier n° 18466 C	3	93	00	Michel Augustine	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 18467 C	5	73	80	id.	id.
Titre foncier n° 18468 C	1	49	70	id.	id.
Titre foncier n° 19119 C	27	31	00	id.	id.
Titre foncier n° 19540 C	4	26	24	id.	id.
Titre foncier n° 19827 C	21	46	00	Kerguen Albert	Dar Bouazza
Titre foncier n° 19832 C	68	10	00	De Marcy Edouard	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 20738 C	11	92	00	Paris Ginette	Soualem Trifia
Titre foncier n° 22866 C	16	88	92	Cornice Marie Claude et consorts	Oulad Sebbah
Titre foncier n° 23209 C	27	22	00	Michel Augustine	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 23319 C	24	30	00	Société Chaouia et Maroc	Moualine El Oued
Titre foncier n° 23715 C	59	48	60	Michel Augustine	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 24843 C	9	20	30	Cornice Marie Claude et consorts	Oulad Sebbah
Titre foncier n° 25990 C	4	33	50	Michel Augustine	Sidi El Aïdi
Titre foncier n° 26261 C	52	92	00	Maréchal Paul	Oulad Salah
Titre foncier n° 29026 C	28	00	00	Schnitz Nicole et consorts	Kasba Oulad Saïd
Titre foncier n° 33403 C	29	16	70	Zagury Aïcha	Oulad Harriz du Sahel

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO DU TITRE FONCIER ou de la réquisition	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.	Mmes, Mlles et MM. :	
Titre foncier n° 38448 C	15	60	00	Schmitz Nicole et consorts	Oulad Saïd
Titre foncier n° 38449 C	2	38	10	id.	id.
Titre foncier n° 38730 C	28	17	00	Sabelle Robert	Mellila
Titre foncier n° 39025 C	35	77	00	Société Pierres Olyth et Gravelle (S.A.)	Dar Bouazza
Titre foncier n° 63159 C	17	88	00	Boyer Aimé	Mediouna
Titre foncier n° 65065 C	4	82	80	Paris Ginette	Soualem Trifia
Titre foncier n° 73460 C	54	30	00	Compagnie Marocaine (S.A.)	Fedalettes

***

PROVINCE DE TANGER

Ressort de la conservation foncière de Tanger

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.		
Titre foncier n° 1463 G	10	62	00	Société Amlak (Same)	Gzanaya
Titre foncier n° 4314 G	2	85	87	Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie	Bahraouiine
Titre foncier n° 448 G	7	54	92	M. Jacob Marquinez et consorts	Gzanaya

***

PROVINCE DE TÉTOUAN

Ressort de la conservation foncière de Tanger

NUMÉRO DU TITRE	SUPERFICIE			NOM DES PROPRIÉTAIRES	COMMUNE RURALE
	HA.	A.	CA.		
Titre n° 1866 L	1	09	05	Cementos marroquies (Same)	Beni Kerrich
Titre n° 1420 T					
Titre n° 2904 T	1	65	61	Farcrinsa (S.A.)	K. Anjra
Titre n° 2905 T					

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-74-072 du 12 moharrem 1394 (5 février 1974) portant dissolution de l'association étrangère dite « Amorc Maroc Nova Atlantis » (ex-Chapitre Rosicrucien du Maroc) dont le siège est à Casablanca.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-58-376 du 3 joumada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association, modifié et complété par le dahir portant loi n° 1-73-283 du 6 rebia I 1393 (10 avril 1973) et notamment ses articles 27, alinéas 1er et 37, alinéas 2 et 3 ;

Vu les résultats de l'enquête ;

Considérant que l'activité de l'association étrangère dite « Amorc Maroc Nova Atlantis » (ex-Chapitre Rosicrucien du Maroc) porte atteinte à l'ordre public,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est dissoute l'association étrangère dite « Amorc Maroc Nova Atlantis » (ex-Chapitre Rosicrucien du Maroc) déclarée le 28 mars 1959 et dont le siège est à Casablanca.

ART. 2. — Le gouverneur de la préfecture de Casablanca est chargé de l'exécution du présent décret notamment en ce qui concerne la fermeture des locaux de cette association.

ART. 3. — La liquidation des biens de l'association prévue à l'article 9 des statuts sera confiée à un curateur désigné par le tribunal du lieu du siège du groupement et qui sera chargé de convoquer l'assemblée générale devant décider de la dévolution de ces biens. Dans le cas où cette assemblée générale refuserait de procéder elle-même à cette dévolution, le curateur procèdera seul à l'attribution des biens, paiera les créanciers de l'association s'il y a lieu,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

contrôlera la reprise des apports éventuels des sociétaires ou de leurs héritiers, le reliquat sera considéré comme bien vacant et attribué à l'Etat.

Fait à Rabat, le 12 moharrem 1394 (5 février 1974).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :
Le ministre de l'intérieur,
MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Le ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement,
M'HAMED BENYAKHLEF.

Arrêté du Premier ministre n° 3-526-73 du 1er hija 1393 (26 décembre 1973) portant délégation de signature.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique et notamment ses articles 5 et 64 ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété par le dahir n° 1-58-269 du 9 safar 1378 (25 août 1958), notamment son article 2 ;

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation de signature est donnée à M. Benghabrit Mohamed Tayeb, chef de la division des affaires administratives au secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du plan et du développement régional, à l'effet de signer ou de viser, au nom du Premier ministre, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes concernant ledit secrétariat d'Etat.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 1er hija 1393 (26 décembre 1973).

AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre de la justice n° 155-74 du 24 hija 1393 (18 janvier 1974) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété et notamment son article 2 ;

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique et notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente de signature est donnée à M. El Alaoui El Abdellaoui Mustapha, directeur de l'administration pénitentiaire, pour signer ou viser, au nom du ministre de la justice, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation de crédit, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes et, en général, toutes les pièces comptables concernant le budget d'investissement de la direction de l'administration pénitentiaire.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 24 hija 1393 (18 janvier 1974).

BACHIR BEL ABBÈS TAARJI.

Arrêté du directeur général de la radiodiffusion télévision marocaine n° 175-74 du 6 hija 1393 (31 décembre 1973) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RADIODIFFUSION TÉLÉVISION MAROCAINE,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Vu le décret n° 2-72-586 du 19 ramadan 1392 (28 octobre 1972) instituant M. Tayeb Bellarbi, ordonnateur du budget annexe de la radiodiffusion télévision marocaine ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Tazi Mokha Abdelali, administrateur au ministère des finances à Rabat, est institué sous-ordonnateur, à compter du 1er janvier 1974, des dépenses imputables sur les crédits qui lui seront délégués par mes soins, au titre du budget annexe de la radiodiffusion télévision marocaine de l'année 1974, en ce qui concerne les rubriques suivantes :

Chapitre premier, article premier. — Traitement, salaire et indemnités permanentes (personnel titulaire et artistique).

Chapitre premier, article 2. — Salaire et indemnités permanentes du personnel temporaire administratif (agents permanents).

Chapitre premier, article 3. — Salaire et indemnités permanentes du personnel affecté à l'exécution des travaux d'entretien (personnel ouvrier permanent à salaire journalier ou mensuel).

Chapitre premier, article 4. — Rémunération des appelés au service civil.

ART. 2. — MM. Cherradi Mohamed, inspecteur au ministère des finances et El Ouardi Lahcen, secrétaire principal, suppléeront M. Tazi Mokha Abdelali, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 6 hija 1393 (31 décembre 1973).

TAYEB BELLARBI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'intérieur n° 31-74 du 17 hija 1393 (11 janvier 1974) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Vu le dahir n° 1-59-351 du 1er joumada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le dahir n° 1-63-038 du 5 chaoual 1382 (1er mars 1973) portant statut particulier des administrateurs du ministère de l'intérieur, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont institués sous-ordonnateurs, au titre de l'exercice 1974, pour l'ensemble des rubriques budgétaires du ministère de l'intérieur :

LIMITES TERRITORIALES	DÉSIGNATION DES SOUS-ORDONNATEURS	RECETTE DES FINANCES où devront être transmis les bordereaux d'émission
École de perfectionnement des cadres de Kenitra du ministère de l'intérieur.	Le lieutenant-colonel El Kadiri Abdelhaq, directeur de l'École des cadres, sous-ordonnateur. Le commandant Lahrizi Abderrahmane, sous-ordonnateur.	Kenitra.
Préfecture de Casablanca.	M. Mustapha Belarbi Alaoui, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Nadifi Brahim, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. Bennis Mohamed, sous-ordonnateur suppléant. M. Ibnou Taleb Mohammed, sous-ordonnateur suppléant. M. Cherradi Fatimi Ahmed, sous-ordonnateur suppléant. M. Sentoussi Mohamed, sous-ordonnateur suppléant.	Casablanca.
Préfecture de Rabat-Salé.	M. Brahim Frej, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Mohamed Sbiti, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. El Madi Mustapha, sous-ordonnateur suppléant. M. Tazi Sellam, sous-ordonnateur suppléant.	Rabat.
Province de Settat.	M. Doubbi Kadmiri Mohamed, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Komiha Abderrazak, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. Cheham Ahmed, sous-ordonnateur suppléant.	Casablanca.
Province d'El-Jadida.	M. Kamal Kanouni, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Bennani Mohamed, secrétaire général, sous-ordonnateur.	Casablanca.
Province de Khouribga.	M. Guerraoui Mohamed, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Mohamed Ali Dadi, secrétaire général, sous-ordonnateur.	Casablanca.
Province de Fès.	M. Omar ben Chemsi, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Chbihi Mohamed, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. Fassi Fihri, sous-ordonnateur suppléant.	Fès.
Province de Kenitra.	M. Moutii Ahmed, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Ghazaouni Ahmed, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. Benseghir Abdelmajid, sous-ordonnateur suppléant.	Kenitra.
Province de Khemissèt.	M. Fadli Mohamed, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Bourki Mohamed, secrétaire général, sous-ordonnateur.	Kenitra.
Province de Taza.	M. Mustapha Tarik, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Mouloudi Boucif, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. El Eulj Ahmed, sous-ordonnateur suppléant.	Taza.
Province d'Oujda.	M. Zemrag Salah, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Bouzidi Mohamed, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. Quortobi Ahmed, sous-ordonnateur suppléant.	Oujda.
Province d'Ouarzazate.	M. Norddine Maâti, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Bennouna Mohamed, secrétaire général, sous-ordonnateur.	Marrakech.
Province de Marrakech.	M. Hassan Mouttahir, gouverneur, sous-ordonnateur. M. El Ayachi Miloud, secrétaire général, sous-ordonnateur.	Marrakech.
Province d'Agadir.	M. El Kaïssy Mohamed Larbi, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Hajjaji Abdellatif, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. El Alej M'Hamed, pacha d'Agadir (crédits de reconstruction d'Agadir), sous-ordonnateur suppléant. Le capitaine Bektachi El Mostapha, sous-ordonnateur suppléant.	Agadir.
Province de Tarfaya.	M. Arara Mohamed, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Benaïssa Ahmed, secrétaire général, sous-ordonnateur.	Agadir.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

LIMITES TERRITORIALES	DÉSIGNATION DES SOUS-ORDONNATEURS	RECETTE DES FINANCES où devront être transmis les bordereaux d'émission
Province d'Al Hoceima.	M. El Yacoubi Mohammed, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Zakkouri Bouchaïb, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. El Ghabzouri Mohamed, sous-ordonnateur suppléant.	Tétouan.
Province de Tétouan.	M. Alaoui M'Rani Mehdi, gouverneur, sous-ordonnateur. M. El Alaoui El Ghoul Abdelaziz, secrétaire général, sous-ordonnateur.	Tétouan.
Province de Ksar-es-Souk.	M. Ben Thami Ahmed, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Lachkar Mohamed, secrétaire général, sous-ordonnateur.	Meknès.
Province de Meknès.	M. Fizazi Ahmed, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Oudghiri Bachir, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. Chafi ben Yahia, sous-ordonnateur suppléant.	Meknès.
Province de Khenifra.	M. Kifani Mohamed, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Tazi Mohamed, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. Ahbib Bariki, sous-ordonnateur suppléant.	Meknès.
Province de Beni-Mellal.	M. Hammouda El Kaïd, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Jabrane Salah, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. El Ouali Larbi, sous-ordonnateur suppléant.	Beni-Mellal.
Province de Safi.	M. Mehdi Mouttaqi Allam, gouverneur, sous-ordonnateur. M. El Gaouzi Kaddour, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. Chekkouri Mohamed, sous-ordonnateur suppléant.	Safi.
Province de Tanger.	M. Bernoussi Mohamed, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Mehdi Tahiri, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. Ali Tahiri, sous-ordonnateur suppléant.	Tanger.
Province de Nador.	M. Tfaouti Bouchta, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Maurady Mohamed, secrétaire général, sous-ordonnateur. M. Chtaïbi Boumedienne, sous-ordonnateur suppléant.	Oujda.
Province d'El-Kelaâ-des-Srarhna.	M. Komiha Mustapha, gouverneur, sous-ordonnateur. M. Bedjelti Afif, secrétaire général, sous-ordonnateur.	Marrakech.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 17 hija 1393 (11 janvier 1974).

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Agrément de société d'assurances.

Par arrêté du ministre des finances nº 122-74 en date du 5 hija 1393 (30 décembre 1973) la société d'assurances « El Watania », dont le siège social est à Casablanca, 83, avenue des Forces-Armées-Royales, est agréée pour effectuer au Maroc les opérations d'assurances visées aux paragraphes 1º, 8º, 9º, 9º *bis*, 10º, 11º, 12º, 15º, 16º, 17º (dégâts des eaux, bris de machines, tous risques chantiers et bris de glace) et 18º de l'article premier de l'arrêté du ministre des finances nº 179-68 du 5 avril 1968.

Création d'un établissement postal à Taroudannt.

Par arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones nº 172-74 du 29 moharrem 1394 (22 février 1974) un guichet annexe dénommé « Taroudannt Médina » est créé le 1er mars 1974.

Ce nouvel établissement participera à toutes les opérations postales, télégraphiques et téléphoniques, ainsi qu'aux services des mandats et de la Caisse d'épargne nationale.

Création d'un établissement postal à Agadir.

Par arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones nº 173-74 du 29 moharrem 1394 (22 février 1974) un guichet annexe dénommé « Agadir, cité Sidi Mohamed », est créé le 1er mars 1974.

Ce nouvel établissement participera à toutes les opérations postales, télégraphiques et téléphoniques, ainsi qu'aux services des mandats et de la Caisse d'épargne nationale.

Création d'un établissement postal à Oulad Yaïche.

Par arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones nº 174-74 du 29 moharrem 1394 (22 février 1974) une agence postale de 1re catégorie est créée à Oulad Yaïche le 1er mars 1974.

Ce nouvel établissement, qui sera rattaché au bureau de Beni-Mellal, participera aux services postal, télégraphique et téléphonique et au service des mandats ne dépassant pas 1.000 dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret n° 2-73-562 du 16 safar 1394 (11 mars 1974) déterminant les conditions d'attributions et de calcul des bonifications pour services de campagne et pour services aériens et sous-marins prévues par l'article 10 de la loi n° 013-71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) instituant un régime de pensions militaires.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 013-71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) instituant un régime de pensions militaires, notamment l'article 10 ;

Vu le dahir n° 1-72-258 du 19 rejeb 1391 (19 août 1972) relatif à la suppression du ministère de la défense nationale et des fonctions de major général et de major général adjoint ;

Après avis conforme du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement et du ministre des finances ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 20 moharrem 1394 (13 février 1974),

DÉCRÈTE :

Chapitre premier

Bonifications pour services de campagne

ARTICLE PREMIER. — La bonification susceptible d'être attribuée pour service de campagne comporte les taux suivants :

Double en sus de la durée effective des services (bonification dite « campagne double ») ;

Totalité en sus de la durée effective des services (bonification dite « campagne simple »).

ART. 2. — Ouvrent droit au bénéfice d'une bonification de campagne double, les services accomplis en opérations de guerre ou en expéditions considérées comme opération de guerre :

1° Au cours des opérations terrestres et aériennes dans le cadre national, international ou interrallié ;

2° A bord des bâtiments de guerre de l'Etat, des bâtiments de commerce au compte de l'Etat ou des mêmes bâtiments appartenant à une force internationale ou à une puissance alliée.

Dans les cas envisagés ci-dessus, le bénéfice de la campagne double ne prendra fin, pour tout blessé de guerre, qu'à l'expiration d'une année complète à partir du jour où il a reçu sa blessure.

ART. 3. — Ouvrent droit au bénéfice d'une bonification de campagne simple, les services accomplis :

1° En temps de guerre, par tous les militaires autres que ceux placés dans les positions définies à l'article 2 ci-dessus et bénéficiant à ce titre de la campagne double ;

2° En captivité, par les militaires prisonniers de guerre.

ART. 4. — Le temps passé éventuellement pour rejoindre un secteur en vue d'y participer à des opérations de guerre ou pour en revenir, est considéré comme passé en opérations.

En cas d'expédition considérée comme opération de guerre, la durée de l'expédition est comptée de la date du départ du territoire national à la date du retour sur ce territoire.

ART. 5. — Les services visés à l'article 2 ci-dessus seront définis, dans chaque cas, par décision du chef suprême et chef d'état-major général des Forces armées royales.

ART. 6. — La bonification attribuée pour services de campagne ne peut en aucun cas être supérieure au double de la durée effective du service auquel elle se rapporte.

Chapitre II

Bonifications pour services aériens et sous-marins

ART. 7. — En dehors des opérations de guerre et des expéditions considérées comme opérations de guerre, et de toute situation comportant le bénéfice de la campagne double par application des dispositions de l'article 2 ci-dessus, l'exécution d'un service aérien ou sous-marin commandé donne droit à des bonifications, dans la limite de deux ans par période de douze mois consécutifs.

ART. 8. — Sont réputés services aériens ou sous-marins commandés, les services exécutés en vertu d'ordres émanant du chef d'état-major général des Forces armées royales ainsi que des autorités militaires déléguées à cet effet :

1° A bord d'aéronefs ou en parachute ;

2° A bord de bâtiments submersibles en plongée ;

3° En plongée à l'aide d'appareils collectifs ou individuels.

ART. 9. — Les services aériens accomplis sont évalués en heure et minutes correspondant à leur durée réelle, comptée du décollage à l'atterrissage.

Les heures en fractions d'heures sont multipliées par des coefficients variables selon la nature des services accomplis et le genre d'aéronef utilisé.

La totalisation des produits ainsi obtenus donne le nombre d'heures dites « majorées » qui représentent un nombre égal de journées de bonification acquises à l'intéressé. Lorsque la totalisation des produits comporte une fraction d'heures de trente minutes au moins, celle-ci est comptée pour une heure.

Les coefficients à effectuer aux services aériens commandés selon leur nature, sont fixés à l'annexe n° 1 du présent décret.

ART. 10. — Ouvrent droit à bonification calculée dans les conditions fixées à l'article 9 ci-dessus, les services sous-marins accomplis en plongée effective.

Les coefficients à affecter aux divers services selon leur nature, sont fixés à l'annexe n° 2 du présent décret.

Chapitre III

Dispositions diverses

ART. 11. — Sont cumulables dans la limite maximum fixée à l'article 7 ci-dessus :

a La bonification acquise au titre de la campagne simple dans la situation définie au paragraphe premier de l'article 3 et les bonifications acquises du fait de l'exécution dans cette situation de services aériens ou sous-marins ;

b Les bonifications acquises du fait de l'exécution au cours d'une période de douze mois consécutifs de services aériens et sous-marins, tels qu'ils sont définis au chapitre II.

ART. 12. — Les conditions dans lesquelles les bonifications pour services de campagne et pour services aériens et sous-marins sont constatées et inscrites sur les pièces matricules des intéressés, seront fixées par décision du chef suprême et chef d'état-major général des Forces armées royales.

ART. 13. — Le présent décret dont les dispositions prennent effet à compter du 12 mai 1956, sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 16 safar 1394 (11 mars 1974).

AHMED OSMAN.

***

ANNEXE N° 1

Tableau des coefficients à affecter, selon leur nature, aux services aériens commandés pour le décompte des bonifications auxquelles ils donnent droit.

A. — *Coefficients normaux :*

Ces coefficients sont affectés à tous les services aériens :

En avion, hydravion, hélicoptère, planeur, etc. (militaires ou commercial)	6
En avion de tourisme, à condition que le vol soit effectué à titre de propagande	8

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

B. — *Coefficients supplémentaires :*

Ces coefficients, qui se cumulent éventuellement, s'ajoutent aux coefficients normaux, pour ceux des services aériens indiqués au paragraphe A ci-dessus effectués dans les conditions particulières ci-après :

Services aériens de nuit (sauf aux avions commerciaux)	4
Services aériens effectués au cours de missions opérationnelles autres que les opérations de guerre (1) :	
De jour	6
De nuit	10
Services aériens sur avions de guerre modernes, autres que les avions à réaction (2)	4
Services aériens sur avions à réaction	6
Vols d'essai d'aéronefs de type nouveau non homologué ou munis de dispositifs essentiels nouveaux (2)	10
Descente en parachute (comptée pour une heure de services aériens) :	
Avec utilisation du dispositif à ouverture automatique ..	8
Avec utilisation du dispositif à ouverture commandée ..	14
Lancement par catapulte (compté pour dix heures de services aériens)	5
Accrochage sur plate-forme mobile (compté pour dix heures de services aériens)	6
Performances aériennes (3)	6
Vols à haute altitude (3)	6

La durée des services est comptée du décollage à l'atterrissage.

(1) Les missions opérationnelles autres que les opérations de guerre sont définies par des décisions du chef d'état-major général des Forces armées royales dans chaque cas particulier.

(2) La liste des avions et aéronefs en cause est fixée par le chef d'état-major général des Forces armées royales.

(3) Le classement des services aériens dans les catégories considérées fait l'objet de décisions du chef d'état-major général des Forces armées royales.

***

ANNEXE N° 2

Tableau des bonifications à affecter, selon leur nature, aux services sous-marins commandés, pour le décompte des bonifications auxquelles ils donnent droit.

DÉSIGNATION DES SERVICES EN PLONGÉE	COEFFICIENTS	
	Services de jour	Services de nuit ou sans visibilité (1)
Plongée à bord d'un sous-marin (2)	1	Sans objet
Plongée à l'air de 0 à 40 mètres	2	3
Plongée à l'air au-delà de 40 mètres	3	4
Plongée à l'oxygène en exercice	4	5
Plongée à l'oxygène en opérations réelles.	10	10
Plongée au mélange (3) en exercice de 0 à 40 mètres	3	4
Plongée au mélange (3) en exercice au-delà de 40 mètres	4	5
Plongée au mélange en opérations réelles de 0 à 40 mètres	8	8
Plongée au mélange en opérations réelles au-delà de 40 mètres	10	10
Plongée d'essai avec appareil nouveau ou technique nouvelle	10	10

(1) Le coefficient « nuit » s'applique aux plongées autres que celles effectuées en sous-marin, accomplies par visibilité nulle et notamment en eau de rivière.

(2) La durée d'une plongée est égale à l'intervalle de temps qui sépare les commandements « alerte » et « surface », tel qu'il résulte des mentions portées sur le journal de navigations ou la feuille d'essais.

(3) Plongée avec appareils fonctionnant au mélange gazeux autre que l'air.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 2-74-091 du 23 safar 1394 (18 mars 1974) complétant le décret n° 2-70-250 du 13 rebia II 1390 (18 juin 1970) portant statut particulier du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret n° 2-70-250 du 13 rebia II 1390 (18 juin 1970) portant statut particulier du personnel enseignant de l'enseignement supérieur ;

Sur proposition du ministre de l'éducation nationale ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 20 moharrem 1394 (13 février 1974),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le chapitre IV du décret n° 2-70-250 du 13 rebia II 1390 (18 juin 1970) susvisé est complété par un article 35 ainsi conçu :

« *Article 35.* — Les diplômes donnant accès au cadre des ingé-« nieurs d'Etat sont admis en équivalence du diplôme d'études « supérieures, tel que celui-ci est requis aux articles 11 et 19, « alinéa 2 ci-dessus. »

ART. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 safar 1394 (18 mars 1974).

AHMED OSMAN.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du ministre de la justice n° 178-74 du 16 hija 1393 (10 janvier 1974) portant nomination des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des différents cadres du ministère de la justice appelés à siéger durant les années 1974 à 1979.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2-59-0200 du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959) portant application de l'article 11 du dahir portant statut général de la fonction publique relatif aux commissions administratives paritaires, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice n° 1053-73 du 19 ramadan 1393 (17 octobre 1973) déterminant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des différents cadres du ministère de la justice et fixant leur composition, tel qu'il a été modifié ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice n° 1054-73 du 21 ramadan 1393 (19 octobre 1973) relatif à l'élection des représentants du personnel du ministère de la justice au sein des commissions administratives paritaires durant les années 1974 à 1979 ;

Vu les résultats du scrutin du 22 décembre 1973,

ARRÊTE :

CHAPITRE PREMIER. — *Représentants de l'administration*

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres des différentes commissions administratives paritaires du ministère de la justice fixées à l'article premier de l'arrêté n° 1053-73 du 19 ramadan 1393 (17 octobre 1973) susvisé.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. — *Au titre de la 1re, 2e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e commissions*

a) Membres titulaires :

MM. Cherkaoui Mohamed : magistrat détaché au service central, président ;

Zorkani Moha : magistrat détaché au service central, président suppléant.

b) Membres suppléants :

MM. Johri Bouchaïb : chef du bureau de la comptabilité ;

Drissi M'Hammed : chef du bureau des constructions.

B. — *Au titre de la 3e commission*

a) Membres titulaires :

MM. Cherkaoui Mohamed : magistrat détaché au service central, président ;

Zorkani Moha : magistrat détaché au service central, président suppléant ;

Johri Bouchaïb : chef du bureau de la comptabilité, membre ;

Drissi M'Hammed : chef du bureau des constructions, membre.

b) Membres suppléants :

MM. Iznasni Abdelkrim : commissaire judiciaire ;

Menouar Mohamed : commissaire judiciaire ;

Samir Mohamed : commissaire judiciaire ;

Aït M'Barek Hssaïn : commissaire judiciaire.

CHAPITRE II. — *Représentants du personnel*

ART. 2. — Sont désignés membres titulaires et membres suppléants des différentes commissions administratives paritaires désignées ci-après :

Commission n° 1 : commissaires judiciaires et administrateurs adjoints.

Sont désignés par voie d'élection :

a) Titulaires : MM. Belkadi Ahmed ;
Bouzidi Mohamed ;

b) Suppléants : MM. Iraqi Mohamed ;
Benadada Mohamed.

Commission n° 2 : rédacteurs judiciaires.

Sont désignés par voie d'élection :

a) Titulaires : MM. Lamine M'Barek ;
Amar Bennaceur ;

b) Suppléants : MM. Chebihi Hassani Abdelhamid ;
Benjelloun Mohamed.

Commission n° 3

A. — Secrétaires-greffiers principaux et secrétaires principaux.

Sont désignés par voie d'élection :

a) Titulaires : MM. Sidqui Hicham ;
Amrani Omar ;

b) Suppléants : MM. El Akkari Abdellatif ;
Chani Ali.

B. — Secrétaires-greffiers et secrétaires.

a) Titulaires : Mme El Haddad Latifa (tirage au sort) ;
M. Cherkaoui Sidi Otmane (désigné par l'administration) ;

b) Suppléants : Mme Chane Keltoum (tirage au sort) ;
M. El Moutaouakkil Ahmed (tirage au sort).

Commission n° 4 : agents de bureau.

Sont désignés par voie de tirage au sort :

a) Titulaires : MM. Aboutayeb Mohammed ;
El Farouki Brahim ;

b) Suppléants : MM. El Akrichi Mohammed ;
Benfadil Mohamed.

Commission n° 5 : agents d'exécution.

Sont désignés par voie d'élection :

a) Titulaires : Mme El Allam Fatima ;
M. Zaouer Mohamed ben Abdeslam ;

b) Suppléants : M. Taïfi Larbi ;
Mme Ouachi Keltoum.

Commission n° 6 : agents publics.

Sont désignés par voie d'élection :

a) Titulaires : MM. Agouram Mohamed ;
Wahbi Abdelkebir.

b) Suppléants : MM. Tadli Abdelkader ;
Ettounsi El Mokhtar.

Commission n° 7 : huissiers.

Sont désignés par voie d'élection :

a) Titulaires : MM. Berri Hamadi ;
Attar El Hachemi ;

b) Suppléants : MM. Ben Moussa Larbi ;
Amzil Belaïd.

Commission n° 8 : agents de service.

Sont désignés par voie de tirage au sort :

a) Titulaires : MM. Enhari Faradji ;
Belouani M'Hammed ;

b) Suppléants : MM. Amzaouro Ali ;
Alaoui Lamdaghri Mahmoud.

Rabat, le 16 hija 1393 (10 janvier 1974).

BACHIR BEL ABBÈS TAARJI.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Arrêté du ministre de l'information n° 162-74 du 23 moharrem 1394 (16 février 1974) portant création et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des cadres relevant du ministère de l'information.

LE MINISTRE DE L'INFORMATION,

Vu le décret n° 2-59-0200 du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959) portant application de l'article 11 du dahir portant statut général de la fonction publique relatif aux commissions administratives paritaires, tel qu'il a été complété et modifié, notamment par le décret n° 2-70-334 du 27 joumada I 1390 (31 juillet 1970) ;

Vu le décret n° 2-62-345 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963) portant statut particulier des cadres d'administration centrale et du personnel commun aux administrations publiques ;

Vu le décret royal n° 1166-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du personnel du ministère de l'information ;

Vu le décret royal n° 682-67 du 9 rejeb 1387 (13 octobre 1967) portant statut particulier du cadre des agents publics,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé au ministère de l'information une commission administrative paritaire pour chacun des cadres ou groupes de cadres énumérés ci-après :

1re commission : administrateur adjoint et rédacteur en chef ;

2e commission : chef de rubrique ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

3e *commission* : rédacteur ;
4e *commission* : chef opérateur ;
5e *commission* : secrétaire principal et secrétaire ;
6e *commission* : speaker principal et speaker ;
7e *commission* : opérateur ;
8e *commission* : agent d'exécution ;
9e *commission* : agent public ;
10e *commission* : agent de service.

ART. 2. — La composition de ces commissions est fixée ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION DES COMMISSIONS	Membres titulaires	Membres suppléants
1re commission		
a) Représentants du personnel : Administrateur adjoint et rédacteur en chef	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1
2e commission		
a) Représentants du personnel : Chef de rubrique	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1
3e commission		
a) Représentants du personnel : Rédacteur	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1
4e commission		
a) Représentants du personnel : Chef opérateur	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1
5e commission		
a) Représentants du personnel : Secrétaire principal et secrétaire	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1
6e commission		
a) Représentants du personnel : Speaker principal et speaker	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1
7e commission		
a) Représentants du personnel : Opérateur	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1
8e commission		
a) Représentants du personnel : Agent d'exécution	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2
9e commission		
a) Représentants du personnel : Agent public	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1
10e commission		
a) Représentants du personnel : Agent de service	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2

Rabat, le 23 moharrem 1394 (16 février 1974).

AHMED MAJID BENJELLOUN.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Arrêté du ministre de la santé publique n° 203-74 du 12 moharrem 1394 (5 février 1974) portant création et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des cadres du personnel relevant du ministère de la santé publique.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2-59-0200 du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959) portant application de l'article 11 du dahir portant statut général de la fonction publique relatif aux commissions administratives paritaires, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2-70-334 du 27 joumada I 1390 (31 juillet 1970) ;

Vu le décret royal n° 1178-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du personnel du ministère de la santé publique, tel qu'il a été modifié et complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé au ministère de la santé publique une commission administrative paritaire pour chacun des cadres ou groupe de cadres énumérés ci-après :

1re *commission* : médecins directeurs et pharmaciens directeurs ;
2e *commission* : médecins pharmaciens et chirurgiens-dentistes ;
3e *commission* : ingénieurs d'Etat et ingénieurs d'application ;
4e *commission* : adjoints de santé diplômés d'Etat spécialistes ;
5e *commission* : adjoints de santé diplômés d'Etat et adjoints techniques ;
6e *commission* : adjoints de santé brevetés ;
7e *commission* : aides sanitaires ;
8e *commission* : administrateurs économes divisionnaires, administrateurs économes et administrateurs adjoints ;
9e *commission* : sous-économes principaux et sous-économes ;
10e *commission* : secrétaires principaux et secrétaires ;
11e *commission* : agents d'exécution ;
12e *commission* : agents publics ;
13e *commission* : agents de service.

ART. 2. — La composition de ces commissions est fixée ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION DES COMMISSIONS DES CADRES et des grades	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission n° 1		
Médecins directeurs et pharmaciens directeurs :		
a) Représentants du personnel	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1
Commission n° 2		
Médecins pharmaciens et chirurgiens-dentistes :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

DÉSIGNATION DES COMMISSIONS DES CADRES et des grades	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission n° 3		
Ingénieurs d'Etat et ingénieurs d'application :		
a) Représentants du personnel	1	1
b) Représentants de l'administration	1	1
Commission n° 4		
Adjoints de santé diplômés d'Etat spécialistes :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2
Commission n° 5		
Adjoints de santé diplômés d'Etat et adjoints techniques :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2
Commission n° 6		
Adjoints de santé brevetés :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2
Commission n° 7		
Aides sanitaires :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2
Commission n° 8		
Administrateurs économes divisionnaires, administrateurs économes et administrateurs adjoints :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2
Commission n° 9		
Sous-économes principaux et sous-économes :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2
Commission n° 10		
Secrétaires principaux et secrétaires :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2
Commission n° 11		
Agents d'exécution :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2
Commission n° 12		
Agents publics :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2
Commission n° 13		
Agents de service :		
a) Représentants du personnel	2	2
b) Représentants de l'administration	2	2

Rabat, le 12 moharrem 1394 (5 février 1974).

Dr RAMZI AHMED.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 202-74 du 12 moharrem 1394 (5 février 1974) fixant la date et les modalités de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du personnel relevant du ministère de la santé publique.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2-59-0200 du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959) portant application de l'article 11 du dahir portant statut général de la fonction publique relatif aux commissions administratives paritaires, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2-70-334 du 27 joumada I 1390 (31 juillet 1970) ;

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique n° 203-74 du 12 moharrem 1394 (5 février 1974) portant création et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des cadres du personnel relevant du ministère de la santé publique,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'élection des représentants du personnel appelés à siéger pour une durée de six ans à compter du 1er juillet 1974 au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du personnel relevant du ministère de la santé publique aura lieu le 13 mai 1974.

ART. 2. — Il sera établi des listes distinctes pour chacun des grades indiqués ci-dessous :

1re commission : médecins directeurs et pharmaciens directeurs ;

2e commission : médecins pharmaciens et chirurgiens-dentistes ;

3e commission : ingénieurs d'Etat et ingénieurs d'application ;

4e commission : adjoints de santé diplômés d'Etat spécialistes ;

5e commission : adjoints de santé diplômés d'Etat ;

6e commission : adjoints de santé brevetés ;

7e commission : aides sanitaires ;

8e commission : administrateurs économes divisionnaires, administrateurs économes et administrateurs adjoints ;

9e commission : sous-économes principaux et sous-économes ;

10e commission : secrétaires principaux et secrétaires ;

11e commission : agents d'exécution ;

12e commission : agents publics ;

13e commission : agents de service.

Les listes porteront obligatoirement pour chacun des grades auxquels elles correspondent les noms de quatre (4) fonctionnaires de ce grade, à l'exception des grades de médecins directeurs et pharmaciens directeurs, ingénieurs d'Etat et ingénieurs d'application pour lesquels ce nombre est fixé à deux.

Ces listes qui devront mentionner le nom du candidat habilité à les représenter dans les opérations électorales et être appuyées des demandes de candidature signées par les candidats devront être déposées au ministère de la santé publique (service du personnel, 9e bureau) le 1er avril 1974, dernier délai.

ART. 3. — Le dépouillement des votes aura lieu le 21 mai 1974 dans les conditions fixées par le décret du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959) susvisé.

ART. 4. — La commission de dépouillement des votes sera composée de :

MM. Drissi Ahmed, chargé de mission au cabinet du ministre de la santé publique ;

Ztot Mohamed, administrateur économe, chef de service ;

Araki Salah, administrateur économe, chef de service.

Rabat, le 12 moharrem 1394 (5 février 1974).

Dr RAMZI AHMED.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

MINISTERE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 141-74 du 21 moharrem 1394 (14 février 1974) complétant l'arrêté n° 534-73 du 23 rebia I 1393 (27 avril 1973) fixant la liste des diplômes permettant le recrutement direct sur titres dans le cadre des ingénieurs d'Etat.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques et notamment son article 4, paragraphe 1er ;

Considérant que le présent arrêté a pour objet la régularisation de la situation administrative d'un agent titulaire du diplôme prévu à l'arrêté n° 534-73 du 23 rebia I 1393 (27 avril 1973) relevant du ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande, à compter du 1er octobre 1968,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'arrêté n° 534-73 du 23 rebia I 1393 (27 avril 1973) susvisé prend effet à compter du 1er octobre 1968.

Rabat, le 21 moharrem 1394 (14 février 1974).

M'HAMED BENYAKHLEF.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 138-74 du 19 moharrem 1394 (12 février 1974) portant création et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires relevant des cadres du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2-59-0200 du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959) portant application de l'article 11 du dahir portant statut général de la fonction publique relatif aux commissions administratives paritaires, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-62-345 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963) portant statut particulier des cadres d'administration centrale et du personnel commun aux administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques ;

Vu le décret royal n° 682-67 du 9 rejeb 1387 (13 octobre 1967) portant statut des agents publics,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire une commission administrative paritaire pour chacun des grades et cadres énumérés ci-après :

1re *commission* : ingénieurs en chef ;
2e *commission* : ingénieurs d'Etat et inspecteurs délégués ;
3e *commission* : ingénieurs d'application ;
4e *commission* : adjoints techniques spécialisés ;
5e *commission* : adjoints techniques ;
6e *commission* : vétérinaires inspecteurs en chef et vétérinaires inspecteurs ;
7e *commission* : infirmiers vétérinaires ;
8e *commission* : conservateurs de la propriété foncière et des hypothèques ;
9e *commission* : contrôleurs ;
10e *commission* : contrôleurs adjoints ;
11e *commission* : agents techniques principaux ;
12e *commission* : agents techniques ;
13e *commission* : préparateurs de laboratoire ;
14e *commission* : inspecteurs divisionnaires, inspecteurs et inspecteurs adjoints de la répression des fraudes ;
15e *commission* : administrateurs adjoints ;
16e *commission* : secrétaires principaux ;
17e *commission* : secrétaires ;
18e *commission* : agents d'exécution ;
19e *commission* : agents de service ;
20e *commission* : agents publics ;
21e *commission* : ingénieurs d'application des eaux et forêts ;
22e *commission* : adjoints techniques spécialisés des eaux et forêts ;
23e *commission* : adjoints techniques des eaux et forêts ;
24e *commission* : agents techniques principaux des eaux et forêts ;
25e *commission* : agents techniques des eaux et forêts ;
26e *commission* : cavaliers des eaux et forêts ;
27e *commission* : agents d'exécution (ex-agents de surveillance des eaux et forêts).

ART. 2. — La composition de ces commissions est fixée ainsi qu'il suit :

CADRES ET GRADES	Membres	
	Titulaires	Suppléants
1re commission		
Ingénieurs en chef :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
2e commission		
Ingénieurs d'Etat et inspecteurs délégués :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
3e commission		
Ingénieurs d'application :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

CADRES ET GRADES	Membres	
	Titulaires	Suppléants
4e commission		
Adjoints techniques spécialisés :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
5e commission		
Adjoints techniques :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
6e commission		
Vétérinaires inspecteurs en chef et vétérinaires inspecteurs :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
7e commission		
Infirmiers vétérinaires :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
8e commission		
Conservateurs de la propriété foncière et des hypothèques :		
Représentants du personnel	1	1
Représentants de l'administration	1	1
9e commission		
Contrôleurs :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
10e commission		
Contrôleurs adjoints :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
11e commission		
Agents techniques principaux :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
12e commission		
Agents techniques :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
13e commission		
Préparateurs de laboratoire :		
Représentants du personnel	1	1
Représentants de l'administration	1	1
14e commission		
Inspecteurs divisionnaires, inspecteurs et inspecteurs adjoints de la répression des fraudes :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
15e commission		
Administrateurs adjoints :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
16e commission		
Secrétaires principaux :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
17e commission		
Secrétaires :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
18e commission		
Agents d'exécution :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
19e commission		
Agents de service :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
20e commission		
Agents publics :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
21e commission		
Ingénieurs d'application des eaux et forêts :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
22e commission		
Adjoints techniques spécialisés des eaux et forêts :		
Représentants du personnel	1	1
Représentants de l'administration	1	1
23e commission		
Adjoints techniques des eaux et forêts :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
24e commission		
Agents techniques principaux des eaux et forêts :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
25e commission		
Agents techniques des eaux et forêts :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
26e commission		
Cavaliers des eaux et forêts :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2
27e commission		
Agents d'exécution (ex-agents de surveillance des eaux et forêts) :		
Représentants du personnel	2	2
Représentants de l'administration	2	2

Rabat, le 19 moharrem 1394 (12 février 1974).

ABDESLAM BERRADA.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 139-74 du 19 moharrem 1394 (12 février 1974) relatif à l'élection des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires relevant des cadres du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu l'arrêté n° 138-74 du 19 moharrem 1394 (12 février 1974) portant création et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires relevant du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'élection des représentants du personnel du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire aux commissions administratives paritaires appelés à siéger pour une durée de six ans à compter du 1er juillet 1974, aura lieu le lundi 10 juin 1974.

ART. 2. — Il sera établi des listes distinctes pour chacun des grades énumérés ci-après :

1re *commission* : ingénieurs en chef ;

2e *commission* : ingénieurs d'Etat et inspecteurs délégués ;

3e *commission* : ingénieurs d'application ;

4e *commission* : adjoints techniques spécialisés ;

5e *commission* : adjoints techniques ;

6e *commission* : vétérinaires inspecteurs en chef et vétérinaires inspecteurs ;

7e *commission* : infirmiers vétérinaires ;

8e *commission* : conservateurs de la propriété foncière et des hypothèques ;

9e *commission* : contrôleurs ;

10e *commission* : contrôleurs adjoints ;

11e *commission* : agents techniques principaux ;

12e *commission* : agents techniques ;

13e *commission* : préparateurs de laboratoire ;

14e *commission* : inspecteurs divisionnaires, inspecteurs et inspecteurs adjoints de la répression des fraudes ;

15e *commission* : administrateurs adjoints ;

16e *commission* : secrétaires principaux ;

17e *commission* : secrétaires ;

18e *commission* : agents d'exécution ;

19e *commission* : agents de service ;

20e *commission* : agents publics ;

21e *commission* : ingénieurs d'application des eaux et forêts ;

22e *commission* : adjoints techniques spécialisés des eaux et forêts ;

23e *commission* : adjoints techniques des eaux et forêts ;

24e *commission* : agents techniques principaux des eaux et forêts ;

25e *commission* : agents techniques des eaux et forêts ;

26e *commission* : cavaliers des eaux et forêts ;

27e *commission* : agents d'exécution (ex-agents de surveillance des eaux et forêts).

ART. 3. — Les listes comporteront obligatoirement pour chacun des grades où elles entendent être représentées au moins autant de candidats que le grade compte de représentants du personnel titulaires et suppléants.

Elles devront être accompagnées d'une déclaration de candidature établie et signée par chaque candidat et porter la mention du candidat habilité à les représenter dans les opérations électorales.

Elles devront enfin être déposées au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire le 20 mai 1974 au plus tard.

ART. 4. — Le dépouillement des votes aura lieu le 18 juin 1974 dans les conditions fixées par le décret du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959).

ART. 5. — La commission de dépouillement des votes sera composée de :

MM. Drissi Ali, président ;
Lamrani Seddik, membre ;
Bensaïd Mokhtar, membre.

Rabat, le 19 moharrem 1394 (12 février 1974).

ABDESLAM BERRADA.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 140-74 du 13 moharrem 1394 (6 février 1974) modifiant l'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 599-69 du 4 septembre 1969 fixant les conditions, les formes et le programme du concours pour l'accès au cadre des contrôleurs des transports et de la circulation routière.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS,

Vu le décret royal n° 1177-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du personnel du ministère des travaux publics et des communications et notamment ses articles 9, 20 et 21 ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 599-69 du 4 septembre 1969 fixant les conditions, les formes et le programme du concours pour l'accès au cadre des contrôleurs des transports et de la circulation routière,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 599-69 du 4 septembre 1969 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« *Article 4* (2e *alinéa*). — Les candidats qui n'ont pas obtenu « la moitié du maximum des points ou le minimum de cinq points « dans l'une ou l'autre des compositions ne sont pas admis à « prendre part à la deuxième partie du concours. »

« *Article 5.* — Aucun candidat ne peut être déclaré définitive- « ment admis s'il n'a obtenu un total de points au moins égal à la « moitié du maximum des points pouvant être obtenus pour l'ensem- « ble des épreuves de la première et deuxième partie. »

(*La suite sans changement.*)

Rabat, le 13 moharrem 1394 (6 février 1974).

SALAH M'ZILI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Sont promus :

Ingénieur d'application (échelle 10) 4e échelon du 1er avril 1972 : M. El Attar Abdelkébir ;

Adjoint technique (échelle 7) 3e échelon du 1er avril 1971 : M. Ouguerd M'Hamed ;

Sont titularisés et nommés :

Ingénieur d'application (échelle 10) 2e échelon du 26 novembre 1969 : M. Boujemâa Mohamed ;

Adjoint technique (échelle 7) 2e échelon du 1er novembre 1972 : M. Rerhrhaye Rachid.

(Arrêtés des 2 octobre 1972, 12 mars, 18 avril et 19 juin 1973.)

Sont nommés :

Pacha de la ville d'Oujda du 19 novembre 1970 : M. Abassy Abdelkabir. (Dahir n° 1-70-269 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972).

Pacha de la ville d'Agadir du 6 avril 1971 : M. Benaomar Abderrahmane. (Dahir n° 1-71-86 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972).

Pacha de la ville de Mohammedia (préfecture de Casablanca) du 11 septembre 1971 : M. Alaoui Mrani Moulay Ahmed. (Dahir n° 1-71-166 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972).

Pacha de la ville de Chaouèn (province de Tétouan) du 1er septembre 1972 : M. Ben Ghabrit Hassan. (Dahir n° 1-73-104 du 8 rebia I 1393/12 avril 1973).

Pacha de la ville de Marrakech du 16 janvier 1973 : M. El Jamaï Mohamed Kamal. (Dahir n° 1-73-16 du 14 hija 1392/19 janvier 1973).

Caïd chef du cercle de Fkih-ben-Salah (province de Beni-Mellal) du 17 novembre 1970 : M. Khamrich Mohamed. (Dahir n° 1-70-274 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972).

Caïd chef du cabinet du gouverneur de la province de Khouribga du 24 janvier 1972 : M. Tannouche Bennani Hassan. (Dahir n° 1-73-111 du 8 rebia I 1393/12 avril 1973).

Caïd chef du cabinet du gouverneur de la province de Ksar-es-Souk du 7 février 1972 : M. Khettouch Moha. (Dahir n° 1-72-099 du 19 rebia I 1392/3 mai 1972).

Caïd des Beni-Brahim (province de Settat) du 22 avril 1972 : M. Jabrane Abdelouahab. (Dahir n° 1-73-70 du 18 moharrem 1393/22 février 1973).

Caïd chef de cercle, chargé du secrétariat général de la province de Nador du 1er juin 1972 : M. Ibn Azouz Hakim Mohamed. (Dahir n° 1-72-224 du 15 joumada II 1392/27 juillet 1972).

Caïd des Aït Baha (province d'Agadir) du 7 juillet 1972 : M. Sougrati Mohamed El Mamoun. (Dahir n° 1-73-105 du 7 rebia I 1393/11 avril 1973).

Caïd d'Akka (province de Tarfaya) du 7 juillet 1972 : M. Mellouki Mohamed. (Dahir n° 1-73-106 du 8 rebia I 1393/12 avril 1973).

Caïd de Tan-Tan (province de Tarfaya) du 18 juillet 1972 : M. Badaï Ali. (Dahir n° 1-72-422 du 12 kaada 1392/19 décembre 1972).

Caïd détaché au secrétariat général de la préfecture de Rabat-Salé du 3 août 1972 : M. Belayachi Abdelhalim. (Dahir n° 1-72-413 du 18 moharrem 1393/22 février 1973).

Caïd à la préfecture de Rabat-Salé du 15 août 1972 : M. Lasri Ahmed. (Dahir n° 1-72-421 du 18 moharrem 1393/22 février 1973).

Caïd à la préfecture de Rabat-Salé du 15 août 1972 : M. Kouhen Driss. (Dahir n° 1-72-416 du 18 moharrem 1393/22 février 1973).

Caïd à la préfecture de Casablanca du 15 août 1972 : M. Sennouni Mohamed. (Dahir n° 1-72-414 du 18 moharrem 1393/22 février 1973).

Caïd à la préfecture de Casablanca du 15 août 1972 : M. Benlarbi Mohammed. (Dahir n° 1-72-395 du 12 kaada 1392/19 décembre 1972).

Caïd au secrétariat général de la province de Tétouan du 15 août 1972 : M. Aladlouni Mohamed Safi. (Dahir n° 1-72-418 du 18 moharrem 1393/22 février 1973).

Caïd de Chemaïa (province de Safi) du 15 août 1972 : M. Taïbi Ahmed. (Dahir n° 1-72-420 du 18 moharrem 1393/22 février 1973).

Caïd de Touissèt Boubker (province d'Oujda) du 15 août 1972 : M. Zitouni Benyounès. (Dahir n° 1-72-400 du 12 kaada 1392/19 décembre 1972).

Caïd de Zaouiat Ahansal (province de Beni-Mellal) du 30 août 1972 : M. Nouri Ahmed. (Dahir n° 1-72-351 du 12 kaada 1392/19 décembre 1972).

Sont déchargés de leurs fonctions :

Du 1er octobre 1971 : M. Abouzaïd Ahmed Salek, pacha et chef du cercle d'Ifni, province d'Agadir. (Dahir n° 1-71-158 du 20 kaada 1391 7 janvier 1972).

Du 9 octobre 1971 : M. Arahmani Abdallah, pacha de la ville de Mohammedia, préfecture de Casablanca. (Dahir n° 1-71-158 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972).

Du 31 octobre 1971 : M. Moulay Slama Benzidane, pacha de la ville de Meknès. (Dahir n° 1-73-85 du 8 rebia I 1393/12 avril 1973).

Du 22 novembre 1971 : M. Chajaï Jilali, pacha de la ville de Marrakech. (Dahir n° 1-73-134 du 8 rebia I 1393/12 avril 1973).

Du 31 décembre 1972 : M. Benqlilou Mokhtar, pacha détaché à l'administration centrale. (Dahir n° 1-73-124 du 8 rebia I 1393/12 avril 1973).

Du 31 décembre 1972 : M. Idrissi Kaïtouni Mohamed, pacha détaché à l'administration centrale. (Dahir n° 1-73-127 du 8 rebia I 1393 12 avril 1973).

Du 31 décembre 1972 : M. Cherkaoui Abdelkader, pacha détaché à l'administration centrale. (Dahir n° 1-73-125 du 8 rebia I 1393/12 avril 1973).

Du 19 novembre 1970 : M. Abassy Abdelkabir, caïd chef du cercle de Sefrou, province de Fès. (Dahir n° 1-70-269 du 20 kaada 1391 7 janvier 1972).

Du 6 avril 1971 : M. Benaomar Abderrahmane, caïd chef du cercle d'Inezgane, province d'Agadir. (Dahir n° 1-71-86 du 20 kaada 1391 7 janvier 1972).

Du 11 décembre 1971 : M. Alaoui Mrani Moulay Ahmed, caïd chef du cercle de Sefrou, province de Fès. (Dahir n° 1-71-166 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972).

Du 20 septembre 1971 : M. Khalil Boubker, khalifa d'arrondissement de la ville de Rabat, préfecture de Rabat-Salé. (Décret n° 2-71-593 du 5 kaada 1391 23 décembre 1971).

Du 31 décembre 1971 : M. Fatimi Mohammed, khalifa d'arrondissement de la ville de Rabat, préfecture de Rabat-Salé. (Décret n° 2-72-341 du 7 joumada I 1392 19 juin 1972).

Du 5 juin 1972 : M. Benaboud Youssef, khalifa d'arrondissement de la ville de Settat. (Décret n° 2-73-283 du 3 rejeb 1393/3 août 1973).

Du 15 août 1972 : M. Benlarbi Mohammed, khalifa d'arrondissement de la ville de Casablanca. (Dahir n° 1-72-395 du 12 kaada 1392/19 décembre 1972).

Du 15 août 1972 : M. Zitouni Benyounès, khalifa d'arrondissement de la ville d'Oujda. (Dahir n° 1-72-400 du 12 kaada 1392/19 décembre 1972).

Du 15 août 1972 : M. Hajji Zaher El Arbi, khalifa d'arrondissement de la ville de Fès. Décret n° 2-73-041 du 8 safar 1393/14 mars 1973).

Du 15 août 1972 : M. Bennis Abdelaziz, khalifa d'arrondissement de la ville de Fès. (Décret n° 2-73-059 du 8 safar 1393/14 mars 1973).

Du 19 septembre 1972 : M. Hamida Benchellal, khalifa du pacha de Nador. (Décret n° 2-72-732 du 18 moharrem 1393/17 février 1973).

(Arrêtés des 8 mars, 9 avril, 26 juin, 12 juillet, 3 octobre 1972, 2, 24, 28, 31 mai, 8, 12 et 28 juin 1973.)

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Sont promus *adjoints techniques (échelle 7)* :

8e échelon du 1er avril 1971 : M. Bourak Louydyi Abdelouhad ;

7e échelon :

Du 1er avril 1971 : M. Abtan Joseph ;

Du 1er octobre 1971 : M. El Mrabet Mohamed ;

6e échelon :

Du 1er décembre 1970 : M. Lugassy Aron ;

Du 1er janvier 1971 : M. Taghi Abdelouahed ;

Du 1er juin 1971 : M. Hannaoui Driss ;

Du 1er août 1971 : M. Samir Abderrahman ;

Du 1er novembre 1971 : MM. Agoumi Abed et Sebti Khalifa ;

Du 1er décembre 1971 : MM. Boulahsen Mahjoub et Ghazi Omar ;

5e échelon :

Du 1er mars 1970 : M. Kessa Abderrahman ;

Du 1er septembre 1970 : M. Cherrar Thami ;

Du 1er octobre 1970 : M. Ouazzou Mohamed ;

Du 1er janvier 1971 : M. Michaal Mohamed ;

Du 1er avril 1971 : MM. Alami Mehdi Ahmed et Maad Amer ;

Du 1er mai 1971 : MM. Abaraw Mimoun, Anouar Jillali, Azkour M'Hamed, Radouani Mohamed et Taha Mohammed ;

Du 1er août 1971 : M. Laksimi Bouazza ;

Du 1er septembre 1971 : M. Boutkouyad M'Barek ;

Du 1er octobre 1971 : MM. Chebanate Abdallah et Yahya Lahcen ;

4e échelon :

Du 1er mars 1968 : M. Kessa Abderrahman ;

Du 1er mai 1969 : MM. Anouar Jillali et Taha Mohammed ;

Du 1er octobre 1969 : M. Baddou Mimoun ;

Du 1er mai 1970 : M. Benaddou Idrissi Mohamed ;

Du 1er octobre 1970 : MM. Afriad Lahoucine, Amrani Hanchi, Maazi Abdeslam, Marguichi Mohammed et Souissi Mohamed ;

Du 1er avril 1971, : MM. Aït Bouazza Saïd, Bhaïa Mohamed, Ennibi Ahmed, Nourredine Abdelwahed, Tougui Mohamed, Tribiche Boujemaâ, Zaïmi Abderrazak et Zhar Allal ;

Du 1er août 1971 : MM. Bahaddi Salah, Imzi El Mesfioui et Ouarid Mohamed ;

Du 1er octobre 1971 : MM. Channane Mohamed, Chrifi Alaoui Ammi, Chriqui Ahmed, Fedal Ahmed, Mejli Abderrahman et Zarouki Lahcen ;

3e échelon :

Du 1er mai 1967 : MM. Anouar Jillali et Taha Mohammed ;

Du 1er octobre 1967 : M. Baddou Mimoun ;

Du 1er juillet 1968 : M. Aït Drissi Abdelmoulah ;

Du 1er octobre 1968 : MM. Amrani Hanchi Mohamed, Maazi Abdeslam et Marguichi Mohammed ;

Du 1er août 1969 : MM. Bahaddi Salah, Imzi El Mesfioui Omar et Ouarid Jillali ;

Du 1er octobre 1969 : M. Keddar Driss ;

Du 1er février 1969 : M. Messaoudi Boujemaâ ;

Du 1er août 1971 : M. Bettache Mohammed.

(Arrêtés des 18, 19 et 21 avril 1972.)

Sont promus *agents publics de 2e catégorie (échelle 5)*

8e échelon :

Du 1er janvier 1971 : M. Drissi Sidi Mohamed ben Kaddour ;

Du 1er mars 1972 : M. Djimili Bouchaïb ;

7e échelon :

Du 1er janvier 1968 : M. Drissi Sidi Mohamed ben Kaddour ;

Du 1er mai 1971 : M. Snoussi Abdellah ;

Du 1er juin 1972 : M. Agenoui Abdeslam ;

Du 1er juillet 1972 : M. Amjahdi Mohamed ;

Du 1er septembre 1972 : M. Ounzar Brahim ;

Du 1er octobre 1972 : M. Raïsoni Hassan ;

Du 1er novembre 1972 : M. Nizari Regragui ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Badri Larbi et Jormoumi Mohamed ;

6e échelon :

Du 1er mai 1968 : M. Snoussi Abdellah ;

Du 1er juillet 1971 : M. Sabounji Mekki ;

Du 3 juillet 1971 : M. Chakir Boujemaâ ;

Du 1er novembre 1971 : M. Zaki Allal ;

Du 8 janvier 1972 : M. Mouradi Mehdi ;

Du 1er février 1972 : M. Rahi Hammou ;

Du 16 mars 1972 : M. Jialane Lahcen ;

Du 23 mars 1972 : M. Rafiq Youssef ;

Du 27 mars 1972 : M. Khanoussy Abdelaziz ;

Du 1er juin 1972 : M. Bennouna Hassan ;

Du 1er juillet 1972 : M. Mellouk Mohamed ;

Du 23 juillet 1972 : M. Al Mouzani Driss ;

Du 1er septembre 1972 : M. Daouiby Mohamed ;

Du 1er novembre 1972 : M. Bentabia Mohamed ;

Du 21 novembre 1972 : M. Hajjam Brahim ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Rami Mohamed et Rezouani Youssef ;

Du 2 décembre 1972 : M. Belkiyal Larbi ;

5e échelon :

Du 1er juillet 1969 : M. Sabounji Mekki ;

Du 1er janvier 1971 : M. Al Moudane Abdellah ;

Du 1er février 1971 : M. Nerci Lhoussein ;

Du 1er avril 1971 : MM. Amzir Ali, Dolbi Bennani Abdellatif, Ibrahimi M'Hamed et Lahbabi Abdelghani ;

Du 1er mai 1971 : MM. Abdellaoui Berrada Larbi, Berada Abderrahman, Kandoussi Abdelaziz et Tayane Ali ;

Du 16 mai 1971 : M. Lessiq M'Hamed ;

Du 9 juillet 1971 : M. Zaari Mustapha ;

Du 23 septembre 1971 : M. Dinari Brahim ;

Du 1er octobre 1971 : M. Benaoumar Bensalem ;

Du 1er novembre 1971 : MM. Benlamlih Tayeb et El Yadini Mohamed ;

Du 1er janvier 1972 : MM. Anchi Mohamed, Kabdani Abdeslam, Methqal Driss, Mendili Mohamed, Saïlani Ismaïl, Znagui Mohamed et Zerhouni Omar ;

Du 1er février 1972 : M. Magoua Salah ;

Du 1er mars 1972 : M. Ghassani Brahim ;

Du 23 mars 1972 : M. Belecheheb Mohamed ;

Du 1er avril 1972 : MM. Aalikouch Larbi, Bellachguer Ahmed, Chafaï Omar, Kamele Mohamed et Tazi M'Hamed ;

Du 15 avril 1972 : M. El Houta Brahim ;

Du 16 avril 1972 : M. Ansari Mohamed ;

Du 1er mai 1972 : MM. Atabi Mohamed, Bouajaja Mohamed, Chah Mohamed et Kabbaj Mohamed ;

Du 16 mai 1972 : M. Boukhnif Rahal ;

Du 1er juin 1972 : MM. Belkhayat Mohamed, Benmessaoud Left Driss, Benhadria Aïssa, El Wadghiri Abdellah et Mesrar Hajjaj ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Essiba El Hassan et Ouassini Mohamed ;

Du 1er août 1972 : M. Sabry Mohamed ;

Du 1er septembre 1972 : M. Mountassir Mohamed ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Chekrouni Hamoudoudou et Rahmani Mimoun ;

Du 10 octobre 1972 : M. Alaouh Brahim ;

Du 16 octobre 1972 : M. Saïhani Jilali ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Du 1er novembre 1972 : MM. Bekkar Larbi, Ennassiri Abdellah, Kfifi Mohamed et Taleb Ferhat Moulay Habib ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Benjelloun Mohamed, Lamzal Abdelaziz et Razki Thami ;

4e échelon :

Du 1er juillet 1967 : M. Sabounji Mekki ;

Du 1er avril 1969 : MM. Amzir Ali, Ibrahimi M'Hamed et Lahbabi Abdelghani ;

Du 1er mai 1969 : MM. Abdellaoui Berrada Larbi, Berrada Abderrahman, Kandoussi Abdelaziz, Tayane Ali et Tayane Ali ;

Du 1er juin 1969 : M. Benmessaoud Left Abderrahman ;

Du 23 septembre 1969 : M. Dinari Brahim ;

Du 1er octobre 1969 : M. Kemele Mohamed ;

Du 1er janvier 1970 : M. Znagui Mohamed ;

Du 1er mai 1970 : M. Chah Mohamed ;

Du 1er juillet 1970 : M. Bouchareb Abdelhak ;

Du 1er février 1971 : M. Chahdi Sidi Chahed ;

Du 1er avril 1971 : M. Echaïri Mostapha ;

Du 1er août 1971 : M. Bouhlal Hassane ;

Du 1er janvier 1972 : MM. Achour Omar et Marzak Abdellah ;

3e échelon :

Du 1er mai 1967 : MM. Abdellaoui Berrada, Berada Abderrahman, Kendoussi Abdelaziz, Tayane Ali et Tayane Ali ;

Du 1er juin 1967 : M. Benmessaoud Left Abderrahman ;

Du 1er janvier 1968 : M. Bouchareb Abdelhak ;

Du 1er mai 1968 : M. Chah Mohamed ;

Du 31 août 1971 : M. Mechbal Mustapha ;

2e *échelon* du 1er mai 1967 : M. Chah Mohamed.

(Arrêtés des 10, 12 et 16 mars 1973).

Sont promus *agents de service (échelle 1) :*

Échelon exceptionnel :

Du 1er janvier 1969 : M. Erjili Hamadi ;

Du 1er avril 1969 : MM. Anedaf Abdellah, Gdid Salem et Maouhoub Ali ;

9e échelon :

Du 1er novembre 1969 : MM. Benmoudden Ahmed, Daoudi Ahmed, Drissi Barka Moulay Brahim, Goullizi Brahim, Jadali Saïd et Tolob Mohamed ;

Du 1er décembre 1969 : M. Tassoukte Youssef ;

8e échelon :

Du 1er février 1969 : MM. Algana Ali et Bouiehray Ahmed ;

Du 1er avril 1969 : MM. Benhsaïn Mohamed, Jaïfri Miloud, Guernaoui Mohamed, Hadirah M'Barek, Khafajah Abdellah, Lamri Allal, Litimi Abdelouahed, Naïme Idrissi Mokhtar, Nejm Jilali, Salmane Larbi et Sinane Mohamed ;

Du 1er octobre 1969 : M. Labrahmi Ahmed ;

Du 1er novembre 1969 : MM. Bennaïm Lahcen, Houdali Jilali et Ouahrouch Brahim ;

7e échelon :

Du 1er février 1969 : M. Hajji Boujemaâ ;

Du 1er avril 1969 : MM. Abtar Mohamed, Algana M'Hamed, Dahlaki M'Hamed, El Moudden Mohamed, El Qasri Allal, Lahlali Ali et Rabhi Lahcen ;

Du 1er juin 1969 : M. Habibi Abdesselam ;

Du 1er septembre 1969 : M. Châbi Mohamed ;

Du 1er novembre 1969 : MM. Jamil Abderrahmane, Kharbouch Omar, Rguig Mahjoub et Wahmi Ali ;

Du 1er décembre 1969 : MM. Cherkaoui Sidi Ahmed et Chriha Abdelkader ;

6e échelon :

Du 1er janvier 1969 : MM. Azzouzi M'Hamed, Essaoud Ahmed, Meziane Hachmi et Zbib M'Barek ;

Du 1er mars 1969 : MM. Belkasse M'Barek, El Mari Salem et El Ouassil Mohamed ;

Du 1er avril 1969 : MM. Hafce Mohamed, Kass Benahmed et Moutlaq Brahim ;

Du 1er mai 1969 : MM. Amari Bouih, Benmchiche Houssaïne, El Mouslih Larbi et Maïza El Ayachi ;

Du 1er juin 1969 : MM. Boumenjel Mohamed et Mansouri Abdellaoui Abdelkader ;

Du 1er août 1969 : MM. Belaoud Rahal, El Fahmi El Himer, Habibi Lahcen et Hounay Ahmed ;

Du 1er septembre 1969 : MM. Errami Abdelkader et Semmar Larbi ;

Du 1er octobre 1969 : MM. Bendouch Mohamed, El Moqtadir Mohamed, Idrissi Azzouzi Mohamed et Nachoum Mohamed ;

Du 1er décembre 1969 : M. El Bilati Bouazza ;

5e échelon :

Du 1er janvier 1969 : MM. Adraoui Mohamed, Naïnia Daoud et Ourouah Daoudi ;

Du 1er février 1969 : MM. Agous Mohamed, Aroua Ahmed, Cherkaoui Larbi et Lassakri M'Hamed ;

Du 1er mars 1969 : MM. Afci Thami et Layachi Houcine ;

Du 1er avril 1969 : MM. Alahiane Mohamed, Benaouis Mohamed, El Benni Mohamed, Khoulani Brahim et Rhalboune Mohamed ;

Du 1er mai 1969 : M. El Balaoui Mohamed ;

Du 1er août 1969 : MM. El Alouci Aomar, Ejjeraoui El Madani, Kharacha Jilali et Mejote Lahoucine ;

Du 1er septembre 1969 : M. Echchahdi Ahmed.

(Arrêtés des 29, 31 janvier, 1er, 2 et 14 février 1973.)

INSPECTION GÉNÉRALE DES FORCES AUXILIAIRES

Sont titularisés :

Agents du cadre principal :

De 1re classe, 3e échelon du 1er janvier 1973 : M. Benomar Mohammed ;

De 2e classe, 2e échelon :

Du 1er juillet 1972 : MM. Azizi Mohamed, Maliki Moulay Sadik et Souirdi Mustapha ;

Du 1er janvier 1973 : MM. El Hamnouni Abderrahim, El Khou Abdelouahed et Farik Allal ;

Agents du cadre subalterne :

De 1re classe :

2e échelon :

Du 1er avril 1972 : M. Bergannou Mohamed ;

Du 1er janvier 1973 : M. Habouli Mohamed ;

1er échelon :

Du 1er janvier 1971 : M. Berraho Hammadi ;

Du 1er mars 1972 : M. Zaman Boughaleb ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Arji Hro et Beddouz Aomar ;

Du 1er janvier 1973 : M. Chenna Abdelkébir ;

De 2e classe :

2e *échelon* du 1er avril 1972 : MM. Benaddou Ahmed, Benseghir Ahmed, Bibbir Mohamed, El Gharras Tayeb, Boulharmel Saïd, Kadiri Tayeb, Karam Mohammed, Oumellouk Lhoussaine, Sougradi Abderrahmane, Souirdi Abderrahmane et Youssoufi Ali ;

1er échelon :

Du 1er mars 1972 : MM. Aba Rahho, Barakat M'Hammed, Jaouhari Ahmed, Khorssani Mohammed, Milal Mostafa et Zerhouni Mohamed ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Du 1er juillet 1972 : MM. Abdouni Ahmed, Algouzmari Mohamed, Asname Mimoun, Cheggouri Touhami, Rifaï Lahbib et Tayert Abderrahmane ;

Du 1er janvier 1973 : MM. Addi Lhoussine, Adordor Saïd, Azizi Abdelazize et El Harhar Mohamed ;

Du 1er mars 1973 : M. Soukry Mohammed ;

De 3e classe :

2e échelon du 1er avril 1972 : MM. Bensalah Jilali, Berrada Abdelaziz, Dkhissi Mohammed, El Bouakhri Bouchaïb, Faouzi Youssef Seddik, Hanin Lahcen, Kerrou Ahmed, Lazrek Mohammed, Naïm Driss et Oulmqadem Youssef ;

1er échelon :

Du 1er janvier 1972 : M. Boutkbout N'Aït Moudou ;

Du 1er mars 1972 : MM. Ben-Fars Brahim et Elita Hammou ;

Du 1er juillet 1972 : MM. El Amrani Mohammed et Dehbi Bouazza ;

Du 1er janvier 1973 : MM. Tebouza Lahoucine, Boutejengout M'Hamed, Mejjani Houssaine, Zaïri Abdallah, Azennoud Layachi, Malili Moulay El Hassane, Yatribi Driss, Ouamalich Mohamed, Boujadi Driss, Touzami Madani, Boukhriss Abdelkrim, Chamakouk Mohamed, Sajid Dahmane et Hadifi Kébir ;

Du 1er mars 1973 : MM. Bouchaal Abdelkader et El Bouhiaoui Moulay Thami ;

Du 1er mai 1973 : M. Karam Omar ;

De 4e classe :

2e échelon du 1er avril 1972 : MM. Alaoui-Ismaïli Abdelaziz, Ayalmam Mohammed, Hakmaoui Mohammed, Houssaïni Salah, N'Taghzout Mohand, Saoury Mohamed et Tbeur Abdesselam ;

1er échelon :

Du 1er janvier 1972 : M. Chakib Boujemâa ;

Du 1er mars 1972 : MM. Aarab Moussa, Chaouya Ahmed et El Abid Alaoui Mohamed ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Hamzaoui Taïbi et El Harba Abdeslam ;

Du 1er janvier 1973 : MM. Ichrouch Lahcen, Abouali Mohamed, Zahid Lyamani, Hajjaj Larbi, Mechmacha Mustapha, El Adia Mustapha, Mazzal Omar, El Makhfi Hamid et Nahlaoui Houssine ;

Du 1er mars 1973 : M. Bouha Youssef ;

De 5e classe :

2e échelon :

Du 1er avril 1972 : MM. Chakir Miloud, Ould Bel Lahssen Mohamed, Boumhil Mimoun, Sabre M'Hammed, Mlle Khamri Malika, Bensalah Mustapha et Hammani Lahcen ;

Du 1er janvier 1973 : M. Ihiri Lahcen ;

1er échelon :

Du 1er mars 1972 : MM. Aqil Abderrahman et Yatribi El Hassan ;

Du 1er juillet 1972 : M. Kamel Mohamed ;

Du 1er janvier 1973 : MM. Aftis El Houssaine, Aït Bouneddi Ahmed, Ameziane Abdellah, Bouhou Driss, El Aouame Ahmed, Haimou Larbi et Ziouani Hammou ;

Du 1er avril 1973 : MM. Amaadour Mohammed, Mouline Salah Eddine et Mizou Saïd.

(Arrêtés des 11 janvier, 27 juin, 24 juillet, 14 août, 6, 9, 27 octobre, 7, 13, 14, 19 novembre, 1er, 5, 19, 27 décembre 1972, 11, 19, 22 janvier, 13, 28 février, 9, 20, 26 mars, 2, 11, 23, 25, 27, 28 mai et 6 juin 1973.)

***

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE

DIRECTION DE LA CONSERVATION FONCIÈRE ET DES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES

Sont promus :

Ingénieurs d'Etat (échelle 11) :

4e échelon du 18 septembre 1972 : M. Bakkar Maâti ;

2e échelon du 1er mai 1972 : M. Bensari Idriss ;

Ingénieurs d'application (échelle 10) :

10e échelon du 1er novembre 1972 : M. El Aoufir Mohamed ;

7e échelon :

Du 1er août 1972 : M. Sebbag Salomon ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Zahidi Moulay Ahmed, Abtan Jacques et El Idrissi Raja Moulay Hafid ;

6e échelon :

Du 1er janvier 1972 : M. Benabdallah Mohamed ;

Du 1er février 1972 : M. Naïm El Mostafa ;

Du 1er avril 1972 : MM. Gharib Mimoun ben Salah et El Fathi Lalaoui Moulay M'Barek ;

5e échelon :

Du 1er janvier 1972 : M. Aferiat Pinhas Felix ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Issoumour Lhou, Bennani Mohammed, Bamoh Moha, Dakka Abdelkrim, Guerraoui Jamal Eddine, Aïssaoui Larbi, Doghmi Abdelmoumen, Salhi Hassan, Cherrat Abdelhamid, Ben Mlih Mohamed, Smaal Abdelali, Lahsaïni Abdellatif, Alami Ouali Ali, Cohen Moklouf, Bouhlal Abdelhafid et Sisso Jonathan ;

Adjoints techniques spécialisés (échelle 8) :

3e échelon du 1er août 1972 : M. Belkabir Mohamed ;

2e échelon du 1er août 1972 : M. Lakhdar Omar ;

Adjoints techniques (échelle 7) :

5e échelon :

Du 1er février 1972 : MM. Mamri Larbi et Guemmi Mohammed ;

Du 1er mai 1972 : MM. Aderdore Ali, Chroqui Ahmed, Zemhoute Ramdane, Benjelloun Abderrahim, Chmami Mohamed, Hajji Omar ben Abdelkader, Anouz Hammou, Benmira Driss et Laâmiri Ahmed ;

Du 1er juillet 1972 : M. Cherif Mohamed ;

Du 1er novembre 1972 : MM. Didi Ahmed, Ouchelh Abdelouahed, Achaoui Lahcen et Bel El Maâti Abdelkader ;

4e échelon :

Du 1er février 1972 : M. El Bahr Mohamed ;

Du 1er août 1972 : MM. Yamoul El Arbi, Ouberri Assou, Bel Mqadem Brahim, Ouhoumane Driss, Oulad Lachhab Mohamed, Chaari Mostafa, Alami Ouali Driss, Salki Mohammed, Abdellaoui Mohamed, Iraqi Houssaïni Mehdi, Cheïkh Moulay Mohamed, El Ouahdani Mohamed, Jabri Abdelali et Bouhouche M'Hamed ;

3e échelon :

Du 11 février 1972 : M. Kasri Ahmed ;

Du 13 février 1972 : M. Bekaï Mohamed ;

Du 1er août 1972 : MM. Abicha Saïd, Saâdaoui Ahmed, Assaïdi Lahoucine, Benaoui Driss, Jarti Abbès, Boulaïd Driss et El Alaoui Ismaïli Abderrahman ;

Du 11 août 1972 : M. Guerrab Saïd ;

Du 15 octobre 1972 : M. Reddad Larbi ;

2e échelon :

Du 2 août 1972 : MM. Mezwar Daoudi, Warii El Mostafa, El Fadli Abdesslam, Dahbi Mohamed, Aït Graïn Lekbir, El Hanine Miloud, Doukkali Mohammed, Amrani Hanchi Abdelhaï et Naciri Saïd ;

Du 5 août 1972 : MM. El Idrissi Mahri Moulay El Hassan et Adli Mohamed ;

Du 6 août 1972 : M. El Ghabi Salah ;

Du 7 août 1972 : M. El Fakhar Mohammed ;

Du 9 août 1972 : MM. Amellal Mohamed, Malek Hassaïn et Sandi Hassan ;

Du 10 août 1972 : M. Marmar Ahmed ;

Agents techniques (échelle 5) :

3e échelon :

Du 12 février 1972 : MM. Dahak Driss, Chahboun Mustapha Ali et Belachgar Driss ;

Du 18 février 1972 : MM. Saâd Rachid, Mourchid El Houssaïne et Benydir Saïd ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Du 1er août 1972 : MM. Lali Ahmed, Saïf Belgacem, Kharbache Mohamed, Lahlou Mohamed, Salhi Abderrahim, Benjelloun Touimi Mohamed, El Hallab Abdelkader, Chichaoui El Hassan, Bencheikh Abdellah, Bentaleb M'Hamed ben Ali, Ittobane Mustapha, Gasmi Abdelkrim, Zerrouali Sakoui Ahmed, Ammouri Ahmed et Haji Mohamed ;

Du 1er septembre 1972 : M. Nadif Ahmed ;

2e échelon :

Du 1er janvier 1972 : M. Bentaleb M'Hamed ben Ahmed ;

Du 16 juillet 1972 : Mme Benali Khenata ;

Du 2 août 1972 : MM. Benkaddour Sidi Mohamed, Jilla Saïd, Raïs Mohamed, Belasri Abdelhamid, El Ayachi Omar, Zerouali Lahoucine, Rafik Abdelghafar, Neknane Mustapha, Touria Kebbaj Abdelouahhab, Mme Mouhab Malika (épouse Zouhaïri), Mlles Ferdi Touria, Boujelbane Fatima, Malouki Farida, Maaïzte Yazza, El Ouarzazi Badiaâ et Najib Hafida ;

Du 5 août 1972 : M. Kadiri Ahmed ;

Du 7 août 1972 : M. El Moubarik Hassan ;

Du 9 septembre 1972 : M. Boukhlifi Allal ;

Agents publics :

De 1re catégorie (échelle 6) :

6e échelon :

Du 23 juin 1972 : M. Benmira Ahmed ;

Du 15 septembre 1972 : M. Jouhari Jilali ;

5e échelon du 1er janvier 1972 : Mme Daoudi Latifa ;

De 2e catégorie (échelle 5) :

7e échelon du 20 septembre 1972 : M. Ettouri Ahmed ;

6e échelon du 1er avril 1972 : M. Tamouro Mohamed ;

De 3e catégorie (échelle 4) :

8e échelon :

Du 2 juillet 1972 : M. Benmansour Larbi ;

Du 13 août 1972 : M. Aqaoui Salah ;

Du 1er novembre 1972 : M. Saghro Khalifa ;

7e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Benchemsi Alami et Benabdallah Mohamed ;

Du 1er octobre 1972 : M. Zegloui Hassani Ahmed ;

De 4e catégorie (échelle 2) :

8e échelon du 16 novembre 1972 : M. Kader Amor ;

6e échelon du 1er avril 1972 : MM. Ez-Zaïm El Arbi, Chiker Mohammed et Hrioued Saïd ;

Agents de service (échelle 1) :

10e échelon du 1er septembre 1972 : M. Zegloui Hassani Mohamed ;

9e échelon :

Du 1er avril 1972 : MM. Asbayo M'Barek et Darcha Jilali ;

Du 10 novembre 1972 : M. Laanane Kacem ;

Du 1er décembre 1972 : M. Bougdraoui Mohamed ;

8e échelon :

Du 15 mars 1972 : M. Bosso Boujemaâ ;

Du 1er avril 1972 : MM. Meskini Ahmed, Moumni Sidi Jillali, Erraji Messaoud ben Bouazza, Soubhi Mohammed, Idrissi Messnaoui Maâti, Sghari Omar, Aroubi Mohammed, Hamdis Mohammed, Hendassi Ali, Ouchah M'Barek, Dahni Abbès, Sassi Ahmed, Sadkhi Houssaïn et Chaïk Mohamed ;

Du 24 juin 1972 : M. Ez-Zouane Brahim ;

Du 26 juin 1972 : M. Masrour Ali ;

Du 18 juillet 1972 : M. Mouhib Bouchaïb ;

Du 1er août 1972 : MM. Louguid Lahcen et Boudjnane Hoummad ;

Du 6 août 1972 : M. Gareh Messaoud ;

Du 8 août 1972 : MM. Kerrasse Mohamed et Ballaoui Laroussi ;

Du 10 août 1972 : M. Brih Mohamed ;

Du 1er septembre 1972 : M. Ata Abderrahmane ;

Du 6 septembre 1972 : M. Idrissi Mohammed ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Blaïni Ahmed et Saoudi M'Hammed ;

Du 1er novembre 1972 : MM. Deabji Mohammed, Maknani Abdesslam et Benjebara Mohamed Mahjoub ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Aqqaoui Hossine et Bencheikh Allal ;

7e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Karib Mohamed, Chiadmi Mohamed et Moumni Brahim ;

Du 1er mars 1972 : M. Benachour Lahcen ;

Du 1er juin 1972 : MM. Aakel Mohamed et Trimini Ahmed ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Amjad Abderrahmane et Mrabet Zahri Mostafa ;

Du 1er août 1972 : MM. Batal Mustapha et Echerif Mohamed ;

Du 1er octobre 1972 : M. Bouthim Brahim ;

Du 1er décembre 1972 : M. Atif M'Hammed.

(Arrêtés du 19 octobre 1973.)

***

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS

Sont nommés *ingénieurs en chef, 1er échelon :*

Du 1er juillet 1968 : M. Azmy Bouchaïb ;

Du 1er janvier 1972 : M. Chaoui Abdeltif ;

Du 1er septembre 1972 : M. Rezlan Albert ;

Est reclassé *ingénieur d'Etat (échelle 11) 3e échelon* du 30 septembre 1972, avec ancienneté du 30 septembre 1970 : M. Benmoussa Abdessamad ;

Sont nommés sur titres *ingénieurs d'Etat stagiaires (échelle 11) 1er échelon :*

Du 1er juillet 1969 : M. Laghmich Mohamed ;

Du 7 janvier 1972 : M. Morabet Rachid ;

Du 27 avril 1972 : M. El Hebil Abdelmajid ;

Du 23 juin 1972 : M. Bentayeb Abderrahman ;

Du 29 septembre 1972 : M. Agoumi Mohamed ;

Du 2 octobre 1972 : M. Squalli Abdesselam ;

Du 2 janvier 1973 : M. Jabiry Mohamed ;

Est nommé sur titres *ingénieur d'application stagiaire (échelle 10) 1er échelon* du 1er novembre 1972 : M. Mousannif Abdellatif ;

Sont confirmés et titularisés :

Ingénieurs d'Etat (échelle 11) 2e échelon :

Du 1er juillet 1970 : M. Laghmich Mohamed ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Sbihi Mohamed et Oulhaj Abdelâli ;

Du 1er novembre 1972 : M. El Qoraïchi Mohamed ;

Du 7 janvier 1973 : M. Morabet Rachid ;

Ingénieurs d'application (échelle 10) 2e échelon :

Du 20 juillet 1972 : M. Cherroud Abdelkader ;

Du 2 novembre 1972 : MM. Arji Ali et Islah Mohamed ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Amargui Ahmed Abderazzak Ali et Mirdass Abderrahmane ;

Sont promus :

Ingénieurs en chef :

3e échelon :

Du 1er avril 1973 : MM. Yaala Saïd Ouriagli Khemmar et Moussaoui Moussa ;

Du 1er décembre 1973 : M. Lasky Ahmed ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

2e *échelon :*

Du 1er juillet 1971 : M. Azmy Bouchaïb ;

Du 1er mai 1973 : M. Dinia Nourredine ;

Du 1er juillet 1973 : M. Ghissassi Abdeltif ;

Du 1er août 1973 : MM. Mekouar Mohamed et Bouayad Abderrahman ;

Ingénieurs d'Etat (échelle 11) 9e échelon :

Du 1er mars 1973 : M. Bensoussan Nessim ;

7e échelon du 1er septembre 1973 : M. Daoudi Abdeljaouad ;

6e échelon du 1er juillet 1973 : MM. Biaz Ahmed et Kabbaj Mohamed ;

5e échelon :

Du 27 juillet 1973 : M. Fassi Fehri Mohamed ;

Du 1er octobre 1973 : MM. El Alj Mohamed et Rahmani Abdelouahad ;

4e échelon :

Du 30 septembre 1972 : M. Benmoussa Abdessamad ;

Du 1er juillet 1973 : MM. Laghmich Mohamed et Sabbane Moulay Ahmed ;

3e échelon :

Du 1er juillet 1971 : M. Laghmich Mohamed ;

Du 1er juillet 1972 : M. Hasbi Bouchaïb ;

Du 1er octobre 1972 : M. Bennani Taïeb ;

Du 4 janvier 1973 : M. Guessab Driss ;

Du 1er mars 1973 : M. Jellali Mohamed ;

Du 1er juillet 1973 : M. Boutayeb Noureddine ;

Du 1er octobre 1973 : MM. Oulhaj Abdelâli, Tijani Lahoussine, Lfal Mohamed, Sbihi Mohamed et El Adib Ahmed ;

Du 1er novembre 1973 : M. El Qoraïchi Mohamed ;

Ingénieurs d'application (échelle 10) 8e échelon :

Du 1er février 1973 : M. Sebag Jacob ;

Du 1er septembre 1973 : M. Lekouch Mohamed ;

Du 1er octobre 1973 : MM. Amrani Joutei Idrissi Abbès et Lahrichi Mohamed ;

7e échelon du 1er avril 1973 : MM. Kasbaoui Hachem, Gueddari Mohamed et Zaz Abderrafih ;

6e échelon :

Du 1er novembre 1972 : M. Braouli Bennani Ahmed ;

Du 1er avril 1973 : M. Belmokadem Chaffaï ;

Du 1er mai 1973 : MM. Chaârani Ahmed et Chaâchoo Hassan ;

Du 1er juillet 1973 : MM. Bouziane Mohamed et Belkhalfi Hamid ;

Du 1er octobre 1973 : M. Bennani Abdelhamid ;

Du 1er novembre 1973 : MM. Abdelmalek El Houssine El Amarti, Boufous Lhassan et Ghazi Mustapha ;

5e échelon :

Du 1er mai 1972 : M. Lamzibri Mohamed ;

Du 1er juillet 1972 : M. Oudanimi Hassan ;

Du 1er janvier 1973 : M. Allali Mohammed ;

Du 24 mai 1973 : M. El Hemam Mohamed Larbi ;

Du 1er août 1973 : MM. Salhani Larbi et Bellamine Abdelwahab ;

Du 1er octobre 1973 : M. Benarafa Saâd ;

Du 6 octobre 1973 : M. Meziane Abdelaziz ;

4e échelon :

Du 1er mai 1970 : M. Lamzibri Mohamed ;

Du 1er janvier 1973 : MM. El Faïlali Mohamed Ali, Benyakhlef M'Hamed, Benzekri El Mehdi et Bzioui Mokhtar ;

Du 22 mars 1973 : M. Ayache Lahcen ;

Du 21 avril 1973 : M. Benlahbib Idriss ;

Du 1er juillet 1973 : MM. Himdi Ahmed et Zriwil Mohamed ;

Du 1er août 1973 : M. El Mansour Bouzekri ;

Du 23 octobre 1973 : M. Moujane M'Barek ;

Du 3 novembre 1973 : M. Fadouach Hassan ;

3e échelon :

Du 1er mai 1968 : M. Lamzibri Mohamed ;

Du 1er août 1972 : M. Drissi Kamili Abdellatif ;

Du 17 août 1972 : M. Bastos Mohamed ;

Du 1er septembre 1972 : M. Nassor Mohamed ;

Du 6 septembre 1973 : M. Bouchama Abderrafih ;

Du 2 novembre 1973 : MM. Arji Ali ben Mohamed et Islah Mohamed ;

Du 1er décembre 1973 : M. Amargui Ahmed ;

2e échelon du 1er mai 1967 : M. Lamzibri Mohamed.

(Décrets, arrêtés et décisions des 11, 13, 19, 26 décembre 1972, 31 janvier, 19, 28 février, 20 avril, 25, 30 mai, 5, 9 juin, 14, 23 juillet, 5, 13, 14, 17 et 19 septembre 1973.)

Est intégré à compter du 1er avril 1967 *adjoint technique spécialisé (échelle 8) 1er échelon,* sans ancienneté : M. Ez-Zaïme Mohamed ;

Sont nommés *adjoints techniques spécialisés stagiaires (échelle 8) 1er échelon :*

Du 1er janvier 1971 : M. Louaked Brahim ;

Du 1er août 1972 : MM. Barkia Mohamed, Ouiazzane Ahmed, Benhadou Thami, Soti Abdeslem, El Amraoui Mohamed, El Aomari Bekkal, Benhaddou Hamid, Chdaya Ahmed, Nacer Abdesselam, Lagdani Mohammed, Bel Afia Abderrahmane, El Bassiri Mohammed, El Rhayab El Mostafa, Mazouzi Maâzaz, El Majdoub Ali, Benhalima Ahmida, Harchni Abdellah, Benkamoun M'Hamed, Tayeb Brahim, Tennouri Ahmed, Rebbouh Amara, Sammane Lâouni, Ghaboubi M'Hamed, El Aslani Abdelhak, Riachi Ahmed, Balla Lahoucine, Jamal Mohammed, El Houda Ahmed, Aïssa Mustafa, Lemghari Moulay Lhassane, Moutaouakil Otmane, Chaoui Abdelmajid, Larhnimi El Mostafa, Tassouli Mohamed, El Ouarki Hassan, Chabbi Abderrahim, Ghaichate Mohamed, Riad Mohamed, Chkiliba Hamida et Chgouri Mustapha ;

Du 2 janvier 1973 : MM. El Fassi Abderraouf, Naciri Sidi Mohammed et Regragui Mohammed ;

Sont confirmés et titularisés *adjoints techniques spécialisés (échelle 8) 2e échelon :*

Du 1er août 1971 : MM. Mrabat Barnaussi Abdellatif, Benjelloun Ahmed et Bouzid Si Mohamed ;

Du 1er janvier 1972 : MM. El Megdani Mohamed, Louaked Brahim et Najih Abdelkader ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Hdâdech Abdelmajid, Draïfi Abderrahim, Tamani Mohamed, Bellahfid El Haj, Boulmane Benaïssa, Baha Lahcen, Rahmoun El Mostafa, Belyasmine Mohammed et Goaich Bouchaïb ;

Du 2 août 1972 : MM. Abeis Mohammed, Saïdi Hammou et Bouchnafa Missali ;

Du 25 août 1972 : M. Chakib Lahsen ;

Du 1er septembre 1972 : MM. Bougattaya Boùazza et El Otmani Ahmed ;

Du 22 septembre 1972 : M. Khalifa ben Ahmed ;

Du 21 octobre 1972 : M. Zaïd Larbi.

(Arrêtés des 28 juin 1971, 23 février, 23 novembre 1972, 20 février, 7 mars, 14, 15, 28 mai, 18 et 29 juin 1973.)

Sont intégrés à compter du 1er avril 1967 *adjoints techniques (échelle 7) :*

5e échelon, avec ancienneté du 1er août 1965 : M. El Hassane Houmane Loudiyi ;

4e échelon, avec ancienneté du 1er mai 1965 : M. Sqalli Houssaïni Abdelhafid ;

Sont nommés *adjoints techniques stagiaires (échelle 7) 1er échelon :*

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Du 1er janvier 1968 : M. Messaoudi Hamou ;

Du 1er avril 1972 : M. El Farjani Bouziane ;

Du 1er juillet 1973 : MM. Agoumi Abdeslam, Belasri Larbi, Chadli Mohamed, Jamaï Omar, Kadiri Mostapha, Lamsaoui Chérif et Marchoug M'Barek ;

Sont confirmés et titularisés *adjoints techniques* (*échelle 7*, 2e *échelon* :

Du 1er janvier 1973 : M. Fadil Moha ;

Du 1er février 1973 : Mme Berrada Ward Hakima ;

Du 1er mai 1973 : MM. Abetiu Ahmed et Ben Taleb Abdeslam ;

Du 1er juillet 1973 : Mlle Benayada Hadda, MM. Abou Mohamed, Chibani Bouchaïb et Yahia Abdelhak ;

Du 1er octobre 1973 : M. Zakarya Mohamed ;

Sont promus *adjoints techniques* (*échelle 7*) 8e *échelon* du 1er décembre 1971 : M. Moulay El Ksour Moulay Ahmed ;

7e échelon :

Du 1er décembre 1968 : M. Moulay El Ksour Moulay Ahmed ;

Du 1er avril 1972 : M. Moustafa ben Mohamed Molina ;

Du 1er mai 1972 : MM. Benjelloun Abdeljaouad et Mouhammad Mouhammad Berrada ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Bakhtyari Salah, El Azzaoui Lahcen et F'Touh Mohamed ;

Du 1er août 1972 : MM. Hachimi M'Hamed et Regragui M'Hamed ;

Du 1er septembre 1972 : MM. Benaddou Tayaâ, Moumni Ahmed, Mrani Mohamed et Soulhi Mohamed ;

Du 1er novembre 1972 : M. Benmessaoud Ahmed ;

Du 1er décembre 1972 : M. Chabbi Cherqui ;

6e échelon :

Du 1er avril 1970 : M. Sqalli Houssaïni Abdeslam ;

Du 1er avril 1971 : MM. Abderrazak Mohamed Nader et Senadji Ahmed ;

Du 1er juin 1971 : M. El Korchi Mohamed ;

5e échelon :

Du 1er avril 1968 : M. Sqalli Houssaïni Abdeslam ;

Du 1er décembre 1968 : M. El Korchi Mohamed ;

Du 1er avril 1969 : MM. Abderrazak Mohamed Nader et Senadji Ahmed ;

Du 1er juin 1971 : M. El Orche Mostapha ;

Du 1er mai 1972 : MM. Benaziz Abdelouahed, El Halabi Mohamed, Fakhar Mohamed et Raïs Ahmed ;

Du 1er juin 1972 : MM. Benmoussa Mohammed, Bouab Abdeljalil et Merahi M'Barek ;

Du 1er juillet 1972 : M. Saïd Ahmed ;

4e échelon :

Du 1er avril 1971 : M. Mouktaoui Omar ;

Du 1er juillet 1971 : M. Jahid Mohamed ;

Du 1er octobre 1971 : M. Agoussine Lhoucine ;

Du 1er janvier 1972 : MM. Charfaoui Mohamed, Mouna Ahmed et Mrani Alaoui Driss ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Boulahoual Mohamed, El Mabrour Ahmed, Hattami El Mostafa, Idrissi Abderrahmane, Nabih El Houssine, Rayni Ali et Tolbix Mohamed ;

3e échelon :

Du 1er avril 1969 : M. Mouktaoui Omar ;

Du 1er juillet 1969 : M. Jahid Mohamed ;

Du 1er juillet 1971 : MM. Hakimi Mohamed, Moussis Houssine et Safsaf Ali ;

Du 18 juillet 1971 : M. Mouedden Mohamed ;

Du 1er janvier 1972 : MM. Benhmani Brahim et Lamrini Abdelali ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Aglagal Brahim, Agnaou Abdeslam, Benbaba Mohammed, Beroual Abdesslam, Chrifi Ahmed, El Abbadi Ahmed, El Ghazi Laïd, Faraj Ahmed, Hamdouchi Abdellah, Karrakchou Abdelfettah, Kouri Mohammed, Lahssini Ahmed, Maghoiri Mohamed, Maïd Ahmed, Sentaj Mohamed, Yacoubi Abdelhafid, Zouhaïr Embarek et Ero Larbi ;

Du 21 décembre 1972 : Mlle Outtas Réquia.

Arrêtés et décisions des 4 juin 1971, 21 août, 17 novembre 1972, 22 juin, 2, 3, 5, 18, 22, 24, 31 août, 12, 16 novembre et 21 décembre 1973.

Est nommé *agent technique stagiaire* (*échelle 6*) 1er *échelon* du 15 mars 1972 : M. El Haroussi Abdelaziz ;

Sont confirmés et titularisés *agents techniques* (*échelle 6*) 2e *échelon* :

Du 1er mars 1972 : MM. Lachkar Driss et Zouiri Ahmed ;

Du 15 mars 1972 : MM. Ben El Khadir Taïb et El Harras Cherkaoui ;

Du 1er décembre 1972 : M. Affani Hassane ;

Sont promus *agents techniques* (*échelle 6*) :

9e échelon :

Du 1er août 1971 : M. Amezar Larbi ;

Du 1er septembre 1971 : M. Fennane Thami ;

Du 1er novembre 1971 : M. Jalal Mansour Brahim ;

Du 1er janvier 1972 : M. Bensari Abdellatif ;

Du 1er mars 1972 : M. El Malti Abdeltif ;

Du 1er mai 1972 : MM. Benbrahim Meddani Mohamed et Ghonati Abdelkébir ;

Du 1er juin 1972 : MM. Chebraoui Mohamed, El Rharras Mohamed Ghazi, Gelloul Ahmed, Aïssa Ali et Benjeloun Mohamed ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Gharbi Abdesslem, El Mahi Mohamed et Malti Azzouz ;

Du 1er août 1972 : MM. Zaâf M'Hamed et Lahlali Houmad ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Bouchti Ahmed, Belmehdi Mohamed, Ammor Mohamed, Dahhaoui Brahim, El Hadi Abdellah, Adiouane Mohamed et Fahmi Mohammed ;

Du 1er novembre 1972 : M. Laâyouni El Oudrhiri Mohamed ;

Du 1er septembre 1972 : MM. Karmouni Abdelkrîm et Benchekroune Mohammed ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Bel Mahi Abdelmalek, Taj Mohammed, Moutih Mohamed, El Grably Naftali, Marcil Bennaceur et Aârab Ali;

8e échelon :

Du 1er juillet 1972 : MM. Khennoussi Abdelaziz, El Antri Abdennbi et Ghya Abderrahman ;

Du 1er août 1972 : MM. Chilani Boujemaâ et Chraïbi Abdelmajid ;

Du 1er septembre 1972 : MM. Balala Boujemaâ, El Baroudi Abdelaziz, Benouaoukes Mohamed, Afkir Abdelkader, Amrani El Baâza Abdelouahad et Zaïmi Abdeljalil ;

Du 1er novembre 1972 : MM. Nejjar Ahmed et Soumati Driss ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Daoudi Abdelali, Seghir Kaddour et M'Rabet Mohamed ;

7e échelon :

Du 1er avril 1970 : M. Saddek Mohamed ;

Du 1er octobre 1971 : M. Alaoui Hachem ;

6e échelon :

Du 1er juillet 1970 : M. Nahly Mohammed ;

Du 1er octobre 1970 : M. Raffyl Ezzine ;

Du 1er mars 1971 : M. Elliasmine M'Hamed ;

Du 1er mai 1971 : M. El Haloui Abdelkrim ;

Du 1er janvier 1972 : MM. El Amraoui Jilali, Boutaâleb Abdellah et Benabdalla Brahim ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Du 1er avril 1972 : M. Chafaï Ahmed ;
Du 1er novembre 1972 : M. Ajoubaïr Abdelkader ;
Du 1er décembre 1972 : MM. Hanif Brahim et Bendari Belaïd ;

5e échelon :

Du 1er octobre 1969 : M. Chafaï Ahmed ;
Du 1er janvier 1971 : M. Saraga Mayer ;
Du 1er mars 1971 : M. Taj Omar ;

4e échelon :

Du 1er janvier 1969 : M. Saraga Mayer ;
Du 1er avril 1971 : MM. Machichi Moulay Ali et Haf Mohamed ;
Du 1er février 1972 : MM. Bouktib Brahim et Mouhtam Mostapha ;
Du 1er mars 1972 : MM. Houdani Abderrahman et M'Barek Abdel-André ;
Du 1er août 1972 : MM. Laâlej Mohammed et Mtalsi Bouazzaoui ;
Du 1er septembre 1972 : M. Aïchi Omar ;

3e échelon :

Du 1er avril 1969 : MM. Machichi Moulay Ali et Haf Mohamed ;
Du 1er août 1971 : MM. Filali Bouami Ahmed et Brahim Mohamed ;
Du 12 mars 1972 : MM. Bouaouch Mohamed et Kdioui Daou ;
Du 16 mars 1972 : MM. Moughli Thami, Laâribya Kacem, Tamda Mohamed, Yahya Abdennbi et Chaher Ahmed ;
Du 5 juin 1972 : M. Kebbar Slimane ;
Du 15 août 1972 : MM. Bennani Abdelhamid et El Koumiti Ahmed ;
Du 1er septembre 1972 : MM. El Amiri Mustapha et Hbali Driss.

(Arrêtés et décisions des 18 mars, 23 septembre 1971, 7, 26 septembre 1972, 5 juin, 23 et 24 juillet 1973.)

Sont promus *agents de service (échelle 1) :*

Échelon exceptionnel du 1er décembre 1972 : M. Touil Atman ;
10e échelon du 1er décembre 1970 : M. Touil Atman ;

8e échelon :

Du 1er décembre 1971 : M. Miloud ben Brahim Aït Lahcen ;
Du 1er août 1972 : M. Raïs Ahmed Abdeslam ;

7e échelon :

Du 1er décembre 1968 : M. Miloud ben Brahim Aït Lahcen ;
Du 1er février 1969 : M. Raïs Ahmed Abdeslam ;
Du 1er mai 1971 : M. Maqoul Bouazza ;

6e échelon :

Du 1er novembre 1967 : M. Maqoul Bouazza ;
Du 1er février 1970 : M. Aâmrane Brahim ;
Du 1er mai 1970 : M. Chentouf Ahmed ;
Du 1er décembre 1971 : M. Aron Mohamed ;
Du 1er décembre 1972 : M. Lakdim Barka ;

5e échelon :

Du 1er novembre 1967 : M. Chentouf Ahmed ;
Du 1er février 1968 : M. Aâmrane Brahim ;
Du 1er juin 1969 : M. Aron Mohamed ;
Du 1er juin 1970 : M. Lakdim Barka ;
4e échelon du 1er décembre 1967 : M. Lakdim Barka.

(Décisions des 7 et 9 juillet 1973.)

Résultats de concours et d'examens

MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Concours du 13 janvier 1974 pour l'admission à l'emploi d'agent des lignes

Sont admis, par ordre de mérite, les candidats suivants :

I. — *Centre de Rabat :*

Liste A. : MM. Mrichi Mohamed, El Ouafi Thami, El Atrassi Mohamed, El Mouslih Mustapha, Bendriouch Brahim, Bouayad Abdelhak, Cherkaoui Radouane, Bachtragga Ahmed, Elatrassi Hamani, M'Harrech Ahmed, Bouchari Mohammed, Rifaï Abdellatif, Lharrane Hassane, Zellou Abdelhadi, Belakbir Mohammed Najib, Maghni Mohamed, Dahmane Hachmi, Menni Mohammed, Marrouk Bouchaïb et Masrar Saïd.

Liste B. : aucune candidature n'a été recueillie.

Liste C. : néant.

II. — *Centre de Casablanca :*

Liste A. : MM. Zahrani Abdelrhani, Zahrani Abdelali, Kaoury Mustapha, Malajati Abdallah, Machrouh Hassan, Oubelaïd Mohammed, Naounna El Houssine, Bouzidi Driss, Harrach Ahmed, Mossaddek Mostafa, Bouluiz Mohamed, Zahir Messaoud, Bellefkih Mohammed, Haqui Abdelmajid, Machroum Abdelkader, Arbaoui Lahcen, Bensallam Abdelaziz, Ganmi El Ghazouani et Ouaham Mostafa.

Liste B. : aucune candidature n'a été recueillie.

Liste C. : néant.

III. — *Centre d'Agadir :*

Liste A. : MM. Lazougui Mohammed, Laghjibili Mohamed Salem et Zini Brahim.

Liste B. : aucune candidature n'a été recueillie.

Liste C. : aucune candidature n'a été recueillie.

IV. — *Centre de Marrakech :*

Liste A. : néant.

Liste B. : aucune candidature n'a été recueillie.

Liste C. : aucune candidature n'a été recueillie.

V. — *Centre d'Oujda :*

Liste A. : MM. Ziane Mimoun, Loukah Oukacha, Melhaoui Faraji, Ouali Ahmed, Grari Mohammed et Yousfi Mimoun.

Liste B. : aucune candidature n'a été recueillie.

Liste C. : aucune candidature n'a été recueillie.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par décret n° 2-74-016 du 9 moharrem 1394 (2 février 1974) sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	Numéro d'inscription	POURCENTAGE DES PENSIONS		Majoration pour enfants	CHARGES DE FAMILLE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
			Princip.	Comp.		Rang des enfants		
			%	%	%			
MM. Addas Mohamed.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	27109	80				1er-1-1971.	
Chamchi M'Hamed.	Ex-agent public de 3e catégorie, échelle 4, 6e échelon (intérieur) (indice 205).	27110	53				1er-1-1969.	
Ibn El Abbar Ahmed.	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (éducation nationale) (indice 116).	27111	31				1er-1-1972.	
Hassani Taleb.	Ex-chef de bureau hors classe (intérieur) (indice 500).	27112	74		10	1 enfant.	1er-10-1967.	
Hobbady Moulay M'Barek.	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (travaux publics) (indice 135).	27113	80		10	1 enfant.	1er-1-1969.	
Lemjahed Si Hamou ben Lamjahed.	Ex-agent public de 4e catégorie. échelle 2, 6e échelon (travaux publics) (indice 170).	27114	80			3 enfants.	1er-1-1972.	
Loh Larbi.	Ex-professeur de l'enseignement secondaire du 2e cycle. échelle 10, 9e échelon (éducation nationale) (indice 490).	27115	80		30		1er-1-1970.	
Marso Layachi.	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (éducation nationale) (indice 125).	27116	44				1er-1-1969.	
Mmes Victorin Marie-Louise Élisabeth, veuve Bernard Bertin Antoine François.	Le mari, ex-facteur, 1er échelon (P.T.T.) (indice 185).	27117 C		77/50 /33				Réversion de la pension complémentaire n° 13530 insérée au « Bulletin officiel » n° 2032 du 5 octobre 1951.
Tahir Rhimou, veuve Chioua Mohammed.	Le mari, ex-caporal des sapeurs-pompiers, 2e échelon (intérieur) (indice 133).	27118	54,50		25		1er-3-1970.	Réversion de la pension civile n° 22891 insérée au « Bulletin officiel » n° 2982, du 24 décembre 1969 (décret du 29 novembre 1969).
Debbi Taouss, veuve Elfkir Kouider.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (intérieur) (indice 135).	27119	39,50			(P.T.O.) 1 enfant.	1er-2-1972.	
Fatima bent Ahmed, veuve El Ghachi Mohamed.	Le mari, ex-sous-agent public de 3e catégorie, 9e échelon (travaux publics) (indice 120).	27120	75,50			(P.T.O.) 4 enfants	1er-6-1966.	
Fatima bent Lekbir El Hasnaoui, veuve El Mouqaddem Mohammed.	Le mari, ex-chaouch de 5e classe (éducation nationale) (indice 100).	27121	25,50			(P.T.O.) 2 enfants.	1er-2-1969.	
Ghazi Zoubida, veuve Ghazi Abderrahman.	Le mari, ex-chancelier principal, échelle 7, 10e échelon (affaires étrangères) (indice 360).	27122	52,50			(P.T.O.) 11 enfants.	1er-1-1968.	
M. Mastak Salah.	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (intérieur) (indice 125).	27123	80				1er-1-1972.	
Mmes Bouchek Messaouda, veuve Mellak Mohammed.	Le mari, ex-commis-greffier principal de classe exceptionnelle (justice) (indice 270).	27124	60,50		10	(P.T.O.) 2 enfants.	1er-1-1969.	Réversion de la pension civile n° 21263 insérée au « Bulletin officiel » n° 2859 du 16 août 1967 (décret du 2 août 1967).
Galindo Adelina Prenitiva, veuve Moreles Jeronimo Antonio.	Le mari, ex-gardien de la paix de 2e classe, 5e échelon (intérieur, sûreté nationale) (indice 250).	27125 C		65/50 /73			1er-5-1971.	Réversion de la pension complémentaire n° 13777 insérée au « Bulletin officiel » n° 2050 du 8 février 1952 (A.V. du 26 janvier 1952).

*Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	Numéro d'inscription	POURCENTAGE DES PENSIONS		Majoration pour enfants	CHARGES DE FAMILLE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
			Princip.	Comp.		Rang des enfants		
			%	%	%			
Mmes Lorez Mercedes, veuve Perales Antoine.	Le mari, ex-agent public de 3e catégorie, 9e échelon (travaux publics) (indice 220).	27126 C		80/50 /33	10		1er-4-1973.	Réversion de la pension complémentaire n° 10100 insérée au « Bulletin officiel » n° 1965 du 23 juin 1950 (A.V. du 12 juin 1950).
El Arhezaoui El Masqi Rahma, veuve Ribes Paul Mario.	Le mari, ex-agent principal de recouvrement, 5e échelon (finances) (indice 250).	27127 C		44/50 /33			1er-7-1973.	Réversion de la pension complémentaire n° 15597 insérée au « Bulletin officiel » n° 2228 du 8 juillet 1955 (A.V. du 10 juin 1955).
MM. Sahel El Maâti.	Ex-agent du cadre subalterne de 1re classe, 6e échelon (intérieur) (indice 310).	27128	34		20	5 enfants.	1er-1-1972.	
Boumahdi Moulay Lahcen.	Ex-agent de service, échelle 1, 3e échelon (intérieur) (indice 108).	27129	55		10	7 enfants.	1er-1-1972.	
Mmes Hassar Khadija, veuve Abatane El Hachmi.	Le mari, ex-huissier, échelle 1, 9e échelon (intérieur) (indice 135).	27130	60/50				1er-9-1970.	
El Ghazi Alia, veuve Arhuni Abdeslam.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (travaux publics) (indice 116).	27131	71/50			(P.T.O.) 1 enfant.	1er-2-1971.	
Yamna bent Moumouh, veuve Belouali Ali.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (travaux publics) (indice 120).	27132	53/50		15	(P.T.O.) 1 enfant.	1er-10-1967.	
Brazi Rahma, veuve Bouchikhi Lahbib.	Le mari, ex-gardien de la paix, 5e échelon (intérieur, sûreté nationale) (indice 205).	27133	32/25			(P.T.O.) 4 enfants.	1er-10-1971.	
El Bahi Kenza, veuve Bouhaouli Hmida.	Le mari, ex-gardien de la paix, 6e échelon (intérieur, sûreté nationale) (indice 152).	27134	45/50				1er-4-1972.	Réversion de la pension civile n° 18400 insérée au « Bulletin officiel » n° 2593 du 6 juillet 1962 (décret du 12 juin 1962).
Boukra M'Barka, veuve Chamlal Mohammed.	Le mari, ex-instituteur C.P. de 1re classe (éducation nationale) (indice 315).	27135	79/25		35		1er-5-1972.	Réversion de la pension civile n° 21387 insérée au « Bulletin officiel » n° 2876 du 13 décembre 1967 (décret du 15 novembre 1967).
Kaddour Amina, veuve Chamlal Mohammed.	Le mari, ex-instituteur C.P. de 1re classe (éducation nationale) (indice 315).	27135 *bis*.	79/25		35		1er-5-1972.	Réversion de la pension civile n° 21387 insérée au « Bulletin officiel » n° 2876 du 13 décembre 1967 (décret du 15 novembre 1967).
Chkara Oum Keltoum.	Ex-monitrice de 1re classe (éducation nationale) (indice 200).	27136	79		25		1er-4-1971	
Idrissi Yasmina, veuve Gorzine Idrissi Mohamed.	Le mari, ex-sous-agent public de 2e catégorie, 3e échelon (travaux publics) (indice 111).	27137	34/50				1er-8-1967.	
Mellouki Touda, veuve Meljoum Lahcen.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (agriculture) (indice 125).	27138	40/50			(P.T.O.) 4 enfants.	1er-3-1972.	
Mechani Djouher, veuve Mellak Miloud.	Le mari, ex-contrôleur principal de classe exceptionnelle (P.T.T.) (indice 340).	27139 C	80/50	80/ 50/ 23,16	40		1er-8-1970.	Réversion de la pension complémentaire n° 13569 insérée au « Bulletin officiel » n° 2032 du 5 octobre 1951 (A.V. du 26 septembre 1951).
Boiteux Marie-Louise, veuve Migot Paul Gustave.	Le mari, ex-agent principal de poursuite de classe exceptionnelle (justice) (indice 360).	27140 C		80/50 /33			1er-11-1972.	Réversion de la pension complémentaire n° 15870 insérée au « Bulletin officiel » n° 2279 du 29 juin 1956 (A.V. du 17 mars 1956).
Khadija bent Mohamed, veuve Oulad Brahim Allal.	Le mari, ex-gardien de la paix, 4e échelon (intérieur, sûreté nationale) (indice 190).	27141	37/50			(P.T.O.) 5 enfants.	1er-2-1971.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	Numéro d'inscription	POURCENTAGE DES PENSIONS		Majoration pour enfants	CHARGES DE FAMILLE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
			Princip.	Comp.		Rang des enfants		
			%	%	%			
Mmes Valiéra Juliette Jeanne-Marie, veuve Pouchoir Charles Eugène Lucien.	Le mari, ex-officier de police adjoint, 3e échelon (intérieur, sûreté nationale) (indice 375).	27142 C		80,50 /33			1er-9-1972.	Réversion de la pension complémentaire n° 14715 insérée au « Bulletin officiel » n° 2150 du 8 janvier 1954 (A.V. du 16 décembre 1954).
Mina bent El Houceine, veuve Rabih Ahmed.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (jeunesse et sports) (indice 120).	27143	42 50			(P.T.O.) 8 enfants.	1er-1-1972.	
Fatima bent Omar, veuve Raïss Ahmed.	Le mari, ex-sous-agent public hors catégorie, 3e échelon (travaux publics) (indice 127).	27144	35 50			(P.T.O.) 6 enfants.	1er-12-1966.	
Gleyzes Marie Joséphine, veuve Roche Henri Théodore.	Le mari, ex-agent principal de poursuite de classe exceptionnelle (finances) (indice 360).	27145 C		56,50 /33	10		1er-9-1972.	Réversion de la pension complémentaire n° 15157 insérée au « Bulletin officiel » n° 2185 du 10 septembre 1954 (A.V. du 25 août 1954).
M. Yassoub Mohammed.	Ex-agent public de 4e catégorie, échelle 2, 1er échelon (affaires étrangères) (indice 120).	27146	67				1er-1-1969.	
	Pensions déjà concédées et faisant l'objet de révision.							
MM. Benjelloun-Touimi Driss.	Ex-contrôleur principal de 2e classe (agriculture) (indice 400).	22435	80			3 enfants.	1er-1-1968.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 2947 du 23 avril 1969 (décret du 11 mars 1969).
Bentaouit Ahmed.	Ex-professeur, échelle 10, 8e échelon (éducation nationale) (indice 469).	26178	78				1er-1-1969.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3153 du 4 avril 1973 (décret du 6 mars 1973).
Zerroud Ali.	Ex-ouvrier d'Etat de 2e catégorie, 5e échelon (P.T.T.) (indice 162).	26336	57				1er-1-1964.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3283 du 2 mars 1966 (A.V. du 10 février 1966).
	Rectificatif.							
Au lieu de :								
M. Fikri Abdelouahab.	Ex-mokhazni de 1re classe (justice) (indice 112).	26426	20				1er-1-1967.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3168 du 18 juillet 1973 (décret du 26 juin 1973).
Lire :								
M. Fihri Abdelouahab.	Ex-mokhazni de 1re classe (justice) (indice 112).	26426	20				1er-1-1967.	id.
Au lieu de :								
M. Bammane Addi.	Ex-adjoint de santé breveté, échelle 5, 4e échelon (santé) (indice 195).	26406	80			1 enfant.	1er-1-1972.	id.
Lire :								
M. Dahmane Addi.	Ex-adjoint de santé breveté, échelle 5, 4e échelon (santé) (indice 195).	26406	80			1 enfant.	1er-1-1972.	id.
Au lieu de :								
M. Azancot Cohen Moises.	Ex-juge, 4e échelon (justice) (indice 400).	26405	33				1er-1-1962.	id.
Lire :								
M. Azancot Cohen Mose.	Ex-juge, 4e échelon (justice) (indice 400).	26405	33				1er-1-1962.	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	Numéro d'inscription	POURCENTAGE DES PENSIONS		Majoration pour enfants	CHARGES DE FAMILLE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
			Princip.	Comp.		Rang des enfants		
			%	%	%			
Au lieu de :								
M. Ridhi Salem.	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (S.G.G.) (indice 125).	26311	62			1 enfant.	1er-1-1971.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3153 du 4 avril 1973 (décret du 6 mars 1973).
Lire :								
M. Hridi Salem.	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (S.G.G.) (indice 125).	26311	62			1 enfant.	1er-1-1971.	id.
Au lieu de :								
Orphelin (1) de Nejjar Abdelaziz.	Le père, ex-agent de service, échelle 1, 4e échelon (éducation nationale) (indice 116).	26284	30				1er-9-1970.	id.
Lire :								
Orphelin (1) de Nejjar Abdelaziz.	Le père, ex-agent de service, échelle 1, 4e échelon (éducation nationale) (indice 116).	26284	28				1er-9-1970.	id.
M. Landri Ahmed.	Ex-agent de service, échelle 1, 3e échelon (indice 108).	26435	77			3 enfants.	1er-1-1970.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3168 du 18 juillet 1973 (décret du 12 avril 1973).
Rectificatif.								
Au lieu de :								
Mme El Bouhoudi Fdila, veuve El Handaoui Maâti.	Le mari, ex-agent public de 4e catégorie, échelle 4, 4e échelon (S.G.G.) (indice 180).	26637	36/50			7 enfants.	1er-8-1971.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3182 du 24 octobre 1973 (décret du 2 juillet 1973).
Lire :								
Mme El Bouhoudi Fdila, veuve El Handaoui Maâti.	Le mari, ex-agent public de 4e catégorie, échelle 4, 4e échelon (S.G.G.) (indice 180).	26637	36/50			7 enfants. Rente d'invalidité 100/50 %	1er-7-1972.	

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Par décret n° 2-74-015 du 9 moharrem 1393 (2 février 1974) sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	Numéro d'inscription	POURCENTAGE DES PENSIONS		Majoration pour enfants	CHARGES DE FAMILLE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
			Princip.	Comp.		Rang des enfants		
			%	%	%			
MM. Aâmiar Mohamed.	Ex-secrétaire-greffier principal, échelle 7, 10e échelon (justice) (indice 360).	27147	67				1er-5-1969.	
Aberwil Ali.	Ex-commis-greffier de 2e classe (justice) (indice 164).	27148	20				1er-1-1967.	
Mme Mina bent Larbi, veuve Abid Mohamed.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	27149	75,50		15	4 enfants.	1er-7-1972.	
Orphelin (1) de Abid Mohamed.	Le père, ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	27149 *bis*	75			(P.T.O.) 1 enfant.	1er-7-1972.	
M. Aoudad Messaoud.	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (éducation nationale) (indice 135).	27150	76		25	6 enfants.	1er-1-1972.	
Mme Fatna bent Brahim, veuve Aouni Tibari.	Le mari, ex-sous-agent public de 2e catégorie, 9e échelon (travaux publics) (indice 125).	27151	77,50			(P.T.O.) 4 enfants.	1er-5-1966.	
MM. Attaoui Thami.	Ex-agent public, échelle 5, 5e échelon (intérieur) (indice 209).	27152	52			3 enfants.	1er-12-1970.	
Batir Jillali.	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (intérieur) (indice 116).	27153	57			6 enfants.	1er-1-1971.	
Mme Saïdi Malika, veuve Benomar M'Hamed.	Le mari, ex-administrateur-adjoint de 2e classe, 5e échelon (intérieur) (indice 375).	27154	65,50			(P.T.O.) 1 enfant.	1er-1-1971.	
MM. Bertayli Lahoussine.	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (intérieur) (indice 125).	27155	79			2 enfants.	1er-1-1972.	
Bissan Mohamed.	Ex-agent de service, échelle 1, 10e échelon (intérieur) (indice 140).	27156	27				1er-11-1971.	
Mme Afkir Jamila, veuve Bouchaïkhi Driss.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (travaux publics) (indice 125).	27157	45,50				1er-5-1969.	
MM. Bouih El Arbi.	Ex-adjoint de santé breveté, échelle 5, 3e échelon (santé) (indice 185).	27158	80				1er-1-1972.	
Denguiri Abdallah.	Ex-agent de service, échelle 1, 10e échelon (travaux publics) (indice 140).	27159	71		10	9 enfants.	1er-1-1968.	
Derkaoui El Hassane.	Ex-agent public de 4e catégorie, échelle 2, 4e échelon (intérieur) (indice 155).	27160	69				1er-1-1970.	
Mmes El Hammiri Fatna, veuve El Aïssaoui Mohamed.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (P.T.T.) (indice 120).	27161	39,50			(P.T.O.) 6 enfants.	1er-1-1972.	
Khaddouj bent Tahar, veuve El Aouid Tebaâ.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	27162	80,25			(P.T.O.) 4 enfants.	1er-1-1971.	
Orphelin (1) de El Aouid Tebaâ.	Le père, ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	27162 *bis*	80,25			(P.T.O.) 1 enfant.	1er-8-1972.	
Orphelin (1) de El Aouid Tebaâ.	Le père, ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	27162 *ter*				(P.T.O.) 1 enfant.	1er-1-1971.	
M. El Ayadi Abdeslam.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	27163	80				1er-1-1971.	
Mme Lachachi Zohra, veuve Bekkaoui Mohammed.	Le mari, ex-sous-économe prestagiaire de 6e classe (santé) (indice 185).	27164	12,50			(P.T.O.) 8 enfants.	1er-8-1966.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	Numéro d'inscription	POURCENTAGE DES PENSIONS		Majoration pour enfants	CHARGES DE FAMILLE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
			Princip.	Comp.		Rang des enfants		
			%	%	%			
MM. El Bouti Hassani Ahmed.	Ex-instituteur, échelle 7, 7e échelon (éducation nationale) (indice 318).	27165	80				1er-1-1971.	
El Ghalabzouri Hamadi.	Ex-agent d'exécution, échelle 2, 7e échelon (intérieur) (indice 175).	27166	70		20	5 enfants.	1er-1-1970.	
El Gouy Abdeslam.	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (intérieur) (indice 135).	27167	65			2 enfants.	1er-1-1969.	
Mme Fatom bent Larbi, veuve El Haffat Slimane..	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 4e échelon (éducation nationale) (indice 108).	27168	25/50			(P.T.O.) 2 enfants.	1er-1-1971.	
M. El Hajhouj Ahmed.	Ex-agent de service, échelle 1, 3e échelon (intérieur) (indice 135).	27169	70			2 enfants.	1-7-1971.	
Mmes Bellamine Khaddouj, veuve Khelfi M'Hammed.	Le mari, ex-agent public de 3e catégorie, échelle 4, 6e échelon (jeunesse et sports) (indice 205).	27170	35/50			(P.T.O.) 5 enfants.	1er-1-1972.	
Hassouni Fatima, veuve El Maïfi Mohammed.	Le mari, ex-instituteur, échelle 7, 8e échelon (éducation nationale) (indice 330).	27171	62/25			(P.T.O.) 1 enfant.	1er-5-1971	
Hadiya bent Hadj M'Barek, veuve El Maïfi Mohammed.	Le mari, ex-instituteur, échelle 7, 8e échelon (éducation nationale) (indice 330).	27171 *bis*	62/25				1er-7-1972.	
Rahma bent Messoud, veuve El Moussaoui Omar.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (éducation nationale) (indice 125).	27172	30/50			(P.T.O.) 1 enfant.	1er-4-1971.	
Aïcha bent Mohamed, veuve Er-Rguig Kaddour.	Le mari, ex-sous-agent public de 3e catégorie, 9e échelon (P.T.T.) (indice 140).	27173	77/50				1er-6-1972.	Réversion de la pension civile n° 22029 insérée au « Bulletin officiel » n° 2034, du 22 janvier 1969 (décret du 30 novembre 1968).
Asmaray Fattouma, veuve Fadad Ahmed.	Le mari, ex-gardien de la paix hors classe (sureté nationale) (indice 152).	27174	31/50			(P.T.O.) 1 enfant.	1er-12-1971.	Réversion de la pension civile n° 15959 insérée au « Bulletin officiel » n° 2386, du 24 juin 1958.
Habiba bent Mohamed, veuve Faouzi Brahim.	Le mari, ex-agent public de 3e catégorie, échelle 4, 3e échelon (travaux publics) (indice 170).	27175	40/50			(P.T.O.) 5 enfants.	1er-11-1969.	
Zerhouni Aïcha, veuve Grioui Hadj Ali.	Le mari, ex-aide sanitaire, échelle 2, 7e échelon (santé) (indice 175).	27176	27/50			(P.T.O.) 5 enfants.	1er-2-1971	
M. Hamlili Abdelkader.	Ex-agent public de 4e catégorie, échelle 2, 4e échelon (intérieur) (indice 155).	27177	17				1er-1-1972.	
Mmes Chamkha Chama, veuve Houbbi M'Hammed.	Le mari, ex-sous-agent public de 2e catégorie, 9e échelon (travaux publics) (indice 125).	27178	80/25			6 enfants.	1er-12-1966.	
El Houbi Fatima, veuve Houbbi M'Hammed.	Le mari, ex-sous-agent public de 2e catégorie, 9e échelon (intérieur) (indice 125).	27178	80/25				1er-1-1967.	
Boutnine Essêdiya, veuve Idali Lahsen.	Le mari, ex-sous-agent public de 3e catégorie, 9e échelon (intérieur) (indice 120).	27179	72/50			(P.T.O.) 1 enfant.	1er-4-1968.	
MM. Iddouch Moulay Ahmed.	Ex-agent public de 4e catégorie, échelle 2, 5e échelon (intérieur) (indice 160).	27180	80				1er-1-1972.	
Idsidi M'Barek.	Ex-sous-agent public de 2e catégorie, 9e échelon (intérieur) (indice 125).	27181	67			7 enfants.	1er-1-1967.	
Inejaren Attman.	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (intérieur) (indice 125).	27182	80			5 enfants.	1er-1-1971.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	Numéro d'inscription	POURCENTAGE DES PENSIONS Princip.	POURCENTAGE DES PENSIONS Comp.	Majoration pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
			%	%	%			
MM. Khadir Kabbour.	Ex-gardien de la paix, 1er échelon (sûreté nationale) (indice 133).	27183	5				1er-1-1971.	
Loughdach Mohamed.	Ex-sous-agent public de 2e catégorie, 6e échelon (intérieur) (indice 118).	27184	55		10	3 enfants.	1er-1-1966.	
Mmes Hajarlouani Fatima, veuve Loughdach Mohamed.	Le mari, ex-sous-agent public de 2e catégorie, 6e échelon (intérieur) (indice 118).	27185	55 50			3 enfants.	22-7-1966.	
Mennou Fatima, veuve Mennou Embarek.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	27186	80 50				1er-1-1972.	
M. Mhamdi Tijani.	Ex-inspecteur de 2e classe, 6e échelon (sûreté nationale) (indice 260).	27187	35			5 enfants.	1er-9-1970.	
Mme Abouyahia Fatna, veuve Moufid Abbès.	Le mari, ex-agent d'exécution, échelle 2, 7e échelon (intérieur) (indice 175).	27188	80 25		25	6 enfants.	1er-12-1971.	
Orphelins (3) de Moufid Abbès.	Le père, ex-agent d'exécution, échelle 2, 7e échelon (intérieur) (indice 175).	27188 *bis*	80			(P.T.O.) 3 enfants.	1er-12-1971.	
M. Moukrim Mohamed.	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (intérieur) (indice 150).	27189	80				1er-1-1971.	
Mme Aït Baâli Fatna, veuve Mouzakki Mohamed.	Le mari, ex-infirmier vétérinaire, échelle 2, 5e échelon (agriculture) (indice 160).	27190	80 50			(P.T.O.) 6 enfants.	1er-9-1971.	
MM. Ougoudad Mohamed.	Ex-agent du cadre subalterne de 2e classe, 5e échelon (intérieur) (indice 290).	27191	53			11 enfants.	1er-1-1971.	
Oulad ben Larbi Abdeslam.	Ex-agent public, échelle 2, 7e échelon (éducation nationale) (indice 175).	27192	79				1er-1-1970.	
Tizniti Mohammed.	Ex-juge, 7e échelon (justice) (indice 480).	27193	78		35	8 enfants.	1er-1-1971.	
Wari Benaïssa.	Ex-préposé, échelle 2, 8e échelon (finances) (indice 185).	27194	49			1 enfant.	1er-1-1972.	
Zahraoui Ahmed.	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (intérieur) (indice 150).	27195	80			1 enfant.	1er-1-1971.	
Zatar Ahmed.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	27196	80			6 enfants.	1er-1-1971.	
Asbab Abdallah.	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (commerce) (indice 120).	27197	51			2 enfants.	1er-1-1970.	
Bernoussi Abderrazzak.	Ex-président de la chambre de 3e classe, 2e échelon (justice) (indice 600).	27198	80		20	5 enfants	1er-1-1968.	
Pensions déjà concédées faisant l'objet de révision.								
MM. Askraoui Brahim.	Ex-cavalier, échelle 1, 7e échelon (agriculture) (indice 125).	24963	80			8 enfants.	1er-1-1971.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3075, du 6 octobre 1971 (décret du 7 septembre 1971).
Farrès Mokhtar.	Ex-agent principal des lignes, échelle 4, 9e échelon (P.T.T.) (indice 235).	25312	80				1er-1-1971.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3179 du 3 octobre 1973 (décret du 26 juin 1973).
Tazi Mohammed.	Ex-secrétaire-greffier principal, échelle 6, 8e échelon (justice) (indice 285).	26449	52		40	9 enfants.	1er-1-1971.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3168, du 18 juillet 1973 (décret du 26 juin 1973).
Mme Fatna bent M'Barek, veuve Mabtoule El Mahjoub.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (finances) (indice 120).	25536	30/50			(P.T.O.) 4 enfants. Rente d'invalidité 100/50 %	1er-1-1971.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3108, du 31 mai 1972 (décret du 11 mars 1972).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	Numéro d'inscription	POURCENTAGE DES PENSIONS		Majoration pour enfants	CHARGES DE FAMILLE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
			Princip.	Comp.		Rang des enfants		
			%	%	%			
MM. Belouafi M'Barek.	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (commerce) (indice 135).	26234	65		15	4 enfants.	1er-1-1972.	Pension civile déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3153, du 4 avril 1973 (décret du 6 mars 1973).
Azerrad Salomon.	Ex-percepteur de 1re classe, échelle 10, 2e échelon (finances) (indice 390).	26896	80				1er-1-1968.	Pension civile déjà concédée par le décret n° 274.
Dahab Ahmed.	Ex-sous-agent public hors catégorie, 8e échelon (intérieur) (indice 157).	25670	80				1er-1-1970.	Pension civile déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3126, du 27 septembre 1972 (décret du 23 août 1972).
Hachimi Ayad.	Ex-infirmier vétérinaire, échelle 2, 5e échelon (agriculture) (indice 160).	26832	80				1er-1-1972.	Pension civile déjà concédée par le décret n° 271.
Loubariss Abdellatif.	Ex-chef de section, 4e échelon (S.G.G.) (indice 440).	21340	80		15	4 enfants.	1er-1-1967.	Pension civile déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 2871, du 8 novembre 1967 (décret du 9 octobre 1967).
Mme Hadda bent Mohamed, veuve Messaoudi Smaïl.	Le mari, ex-agent d'exécution, échelle 2, 6e échelon (intérieur) (indice 170).	26545	26/50			(P.T.O.) 5 enfants.	1er-1-1971.	Pension de réversion déjà concédée par le décret n° 264.
MM. Refass Ahmed.	Ex-huissier, échelle 1, 8e échelon (justice) (indice 130).	26511	62		10	3 enfants.	1er-1-1970.	Pension civile déjà concédée par le décret n° 264.
Halabi Belkhir.	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (commerce) (indice 120).	26360	36				1er-1-1971.	Pension civile déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3154, du 11 avril 1973 (décret du 21 mars 1973).
El Kalaloussi Mohamed.	Ex-secrétaire principal, échelle 7, 9e échelon (éducation nationale) (indice 345).	26974	80				1er-1-1970.	Pension civile concédée par le décret n° 276.
Mmes Zouanat Najat, veuve Slimani Ahmed.	Le mari, ex-ingénieur d'application, échelle 10, 6e échelon (travaux publics) (indice 420).	27625	21/50			(P.T.O.) 1 enfant. Rente d'invalidité 100/50 %	1er-1-1972.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3182, du 24 octobre 1973 (décret du 2 juillet 1973).
Belhadef Rkia, veuve Es-Saâd El Arbi.	Le mari, ex-huissier, échelle 1, 6e échelon (justice) (indice 120).	26583	30/25			(P.T.O.) 1 enfant. Rente d'invalidité 100/25 %	1er-1-1972.	id.
Rezzouk Khadra, veuve Es-Saâd El Arbi.	Le mari, ex-huissier, échelle 1, 6e échelon (justice) (indice 120).	26583 *bis*	30/25			(P.T.O.) 2 enfants. Rente d'invalidité 100/25 %	1er-1-1972.	id.
			Rectificatif.					
Au lieu de :								
Mme Rezzouk Khadra, veuve Es-Saâd El Arbi.	Le mari, ex-huissier, échelle 1, 6e échelon (justice) (indice 120).	26584 *bis*	30 25			(P.T.O.) 2 enfants.	1er-1-1972.	id.
Lire :								
Mme Rezzouk Khadra, veuve Es-Saâd El Arbi.	Le mari, ex-huissier, échelle 1, 6e échelon (justice) (indice 120).	26583 *bis*	30/25			(P.T.O.) 2 enfants.	1er-1-1972.	id.
Au lieu de :								
Mme Roland Marie Alphonsine Nathalie, veuve Commaret François.	Le mari, ex-brigadier, 3e échelon (sûreté nationale) (indice 275).	26335 C		41/50 /33			1er-3-1972.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3154, du 11 avril 1973 (décret du 21 mars 1973).
Lire :								
Mme Roland Marie Alphonsine Nathalie, veuve Commaret François.	Le mari, ex-brigadier, 3e échelon (sûreté nationale) (indice 275).	26335 C		41/50 /33			1er-3-1971.	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	Numéro d'inscription	POURCENTAGE DES PENSIONS		Majoration pour enfants	CHARGES DE FAMILLE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
			Princip.	Comp.		Rang des enfants		
			%	%	%			
			Annulation.					
MM. Refass Ahmed.	Ex-huissier, échelle 1, 8e échelon (justice) (indice 130).	26601	33				1er-1-1970.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3179, du 3 octobre 1973 est annulée.
Thami Alami Hassan.	Ex-huissier, échelle 1, 8e échelon (justice) (indice 130).	26607	53		10	2 enfants.	1er-1-1972.	Pension déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3182, du 24 octobre 1973 est annulée.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Concession de pensions civiles.

Par arrêté du ministre des finances n° 60 du 2 hija 1393 (27 décembre 1973) sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
M. Addou Lahcen (M[le] SOM 411.783).	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (fonction publique) (indice 150).	202733	92,50	1er-7-1972.	
M[me] Diouri Batoul, veuve Fqih Barrada Mohamed.	Le mari, ex-amin de 3e classe (finances) (indice 340).	202734	39,50	1er-8-1973.	Réversion de la pension n° 21404 insérée au « Bulletin officiel » n° 2876, du 13 décembre 1967.
MM. Regragui Mohamed (M[le] SOM 415.755).	Ex-adjoint de santé breveté, échelle 5, 3e échelon (santé) (indice 185).	202735	92,50	1er-7-1972.	
Alami Mejjati Mohammed (M[le] SOM 409.031).	Ex-secrétaire principal, échelle 6, 9e échelon (agriculture) (indice 300).	202736	63,75	1er-1-1973.	
Sahbi Mohamed (M[le] SOM 461.285).	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (agriculture) (indice 150).	202737	100	1er-7-1973.	
Belouafi M'Barek (M[le] SOM 401.259).	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (commerce) (indice 150).	202738	65	1er-7-1972.	
Koumiti Abdelkader (M[le] SOM 406.704).	Ex-facteur-chef, échelle 4, 8e échelon (P.T.T.) (indice 225).	202739	81,25	1er-1-1974.	
Ahaggan Mohamed (M[le] SOM 485.882).	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (travaux publics) (indice 150).	202740	100	1er-7-1972.	
El Khir Lahoussine (M[le] SOM 402.681).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (travaux publics) (indice 135).	202741	100	1er-1-1973.	
El Machrouh M'Barek (M[le] SOM 419.561).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (travaux publics) (indice 125).	202742	81,25	1er-7-1972.	
Kabdi Allal (M[le] SOM 449.633).	Ex-agent de service, échelle 1, 10e échelon (travaux publics) (indice 140).	202743	78,75	1er-7-1972.	
Kalabandi Lahcen (M[le] SOM 447.728).	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (travaux publics) (indice 150).	202744	87,50	1er-7-1972.	
Kharoufi Brik (M[le] SOM 429.834).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (travaux publics) (indice 135).	202745	100	1er-7-1972.	
Kilech Mohamed (M[le] SOM 415.639).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (travaux publics) (indice 135).	202746	100	1er-7-1972.	
Lahsaïni Mohamed (M[le] SOM 443.329).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (travaux publics) (indice 135).	202747	100	1er-7-1972.	
Lkunti Mohand (M[le] SOM 408.194).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	202748	93,75	1er-7-1972.	
Lmahdi Mohammed (M[le] SOM 401.512).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (travaux publics) (indice 135).	202749	100	1er-7-1972.	
Maârouf El Houssine (M[le] SOM 414.396).	Ex-agent de service, échelle 1, 10e échelon (travaux publics) (indice 140).	202750	100	1er-7-1972.	
Massane Abdeslam (M[le] SOM 415.488).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (travaux publics) (indice 125).	202751	71,25	1er-7-1972.	
Mergani M'Hamed (M[le] SOM 415.468).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	202752	90	1er-7-1972.	
Messak M'Hamed (M[le] SOM 415.533).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	202753	95	1er-7-1972.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Moukhfi Abderrahmane (M[le] SOM 503.897).	Ex-agent public de 2[e] catégorie, échelle 5, 8[e] échelon (travaux publics) (indice 240).	202754	91,25	1[er]-7-1972.	
Mourid Ahmed (M[le] SOM 408.593).	Ex-agent de service, échelle 1, 8[e] échelon (travaux publics) (indice 130).	202755	82,50	1[er]-7-1972.	
Ouerrad Kaddour (M[le] SOM 433.450).	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (travaux publics) (indice 150).	202756	100	1[er]-7-1972.	
Ougmim Mohammed (M[le] SOM 441.126).	Ex-agent de service, échelle 1, 8[e] échelon (travaux publics) (indice 130).	202757	100	1[er]-7-1972.	
Rami Ali (M[le] SOM 408.039).	Ex-agent de service, échelle 1, 9[e] échelon (travaux publics) (indice 135).	202758	86,25	1[er]-7-1972.	
Saddik Mohammed (M[le] SOM 415.618).	Ex-agent de service, échelle 1, 8[e] échelon (travaux publics) (indice 130).	202759	100	1[er]-7-1972.	
Taymi Mohammed (M[le] SOM 416.055).	Ex-agent de service, échelle 1, 7[e] échelon (travaux publics) (indice 125).	202760	83,75	1[er]-7-1972.	
Tmar Ahmed (M[le] SOM 404.872).	Ex-agent de service, échelle 1, 8[e] échelon (travaux publics) (indice 130).	202761	93,75	1[er]-7-1972.	
Zemmouri Mohamed (M[le] SOM 479.624).	Ex-agent de service, échelle 1, 9[e] échelon (travaux publics) (indice 135).	202762	100	1[er]-7-1972.	
Rectificatif à l'arrêté n° 27 du 16 joumada I 1393 (18 juin 1973) (B.O. n° 3186, du 21 novembre 1973)					
Au lieu de :					
M. Ali ben Mohamed (M[le] SOM 408.897).	Ex-agent de service, échelle 1, 6[e] échelon (santé) (indice 120).	201777	83,75	1[er]-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 27.
Lire :					
M. Alouane Ali ben Mohamed (M[le] SOM 408.897).	Ex-agent de service, échelle 1, 6[e] échelon (santé) (indice 120).	201777	83,75	1[er]-7-1972.	id.

Par arrêté du ministre des finances n° 61 du 2 hija 1393 (27 décembre 1973) sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Galmouss Salah (budget autonome).	Ex-chef chaouch de 2[e] classe (C.N.C.A.) (indice 122).	202763	55	1[er]-7-1972.	
Gamra Lahcen (M[le] SOM 454.443).	Ex-agent de service, échelle 1, 6[e] échelon (éducation nationale) (indice 120).	202764	67,50	1[er]-7-1972.	
Bathi Elyazid (M[le] SOM 452.040).	Ex-agent de service, échelle 1, 7[e] échelon (éducation nationale) (indice 125).	202765	72,50	1[er]-1-1974.	
Allami Moussa (M[le] SOM 488.759).	Ex-agent de service, échelle 1, 7[e] échelon (éducation nationale) (indice 125).	202766	38,75	1[er]-1-1974.	
Aznaqui Mohamed (M[le] SOM 457.871).	Ex-moniteur de 2[e] classe (éducation nationale) (indice 189).	202767	40	1[er]-8-1973.	
Bacali Abdellah (M[le] SOM 449.345).	Ex-moniteur de 2[e] classe (éducation nationale) (indice 189).	202768	52,50	1[er]-1-1974.	
Benomar Abdesselam (M[le] SOM 488.799).	Ex-agent de service, échelle 1, 6[e] échelon (éducation nationale) (indice 120).	202769	66,25	1[er]-1-1974.	
Bennani Abderrahmane (M[le] SOM 422.004).	Ex-moniteur de 1[re] classe (éducation nationale) (indice 200).	202770	62,50	1[er]-10-1972.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Chefrad Abdeslam (M[le] SOM 448.061).	Ex-agent de service, échelle 1, 7[e] échelon (éducation nationale) (indice 125).	202771	42,50	1[er]-1-1974.	
El Harrak Hossaïn (M[le] SOM 446.618).	Ex-agent de service, échelle 1, 6[e] échelon (éducation nationale) (indice 120).	202772	42,50	1[er]-1-1974.	
Haddad Hassan (M[le] SOM 450.694).	Ex-agent de service, échelle 1, 6[e] échelon (éducation nationale) (indice 120).	202773	42,50	1[er]-1-1974.	
Jamal Idrissi Moulay M'Hamed (M[le] SOM 414.979).	Ex-agent de service, échelle 1, 7[e] échelon (éducation nationale) (indice 125).	202774	45	1[er]-1-1974.	
Komaït Mohammed (M[le] SOM 458.440).	Ex-agent de service, échelle 1, 6[e] échelon (éducation nationale) (indice 120).	202775	53,75	1[er]-1-1974.	
Maâmari Ali (M[le] SOM 432.701).	Ex-agent public de 3[e] catégorie, échelle 4, 7[e] échelon (éducation nationale) (indice 215).	202776	68,75	1[er]-1-1974.	
Naïtlmoudden Mohamed (M[le] SOM 465.285).	Ex-agent public de 4[e] catégorie, échelle 2, 7[e] échelon (éducation nationale) (indice 175).	202777	32,50	1[er]-1-1974.	
Ouchane Ahmed (M[le] SOM 493.573).	Ex-agent de service, échelle 1, 6[e] échelon (éducation nationale) (indice 120).	202778	58,75	1[er]-1-1974.	
Oulad El Haddad Mfidla (M[le] SOM 906.850).	Ex-agent de service, échelle 1, 5[e] échelon (éducation nationale) (indice 116).	202779	41,25	1[er]-1-1974.	
Ouqennou Ali (M[le] SOM 459.508).	Ex-agent de service, échelle 1, 6[e] échelon (éducation nationale) (indice 120).	202780	56,25	1[er]-1-1974.	
M[mes] Znagui Fatma (M[le] SOM 993.574).	Ex-agent de service, échelle 1, 7[e] échelon (éducation nationale) (indice 125).	202781	42,50	1[er]-1-1974.	
Senhaji Zoubida, veuve Benzaouya Benyounès.	Le mari, ex-sous-agent public de 2[e] catégorie, 8[e] échelon (intérieur) (indice 122).	202782	56,50	1[er]-10-1972.	Réversion de la pension civile n° 21466 déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 2883, du 24 janvier 1968.
Aaliouane Izza, veuve Adroj Benaïssa.	Le mari, ex-brigadier, échelle 3, 4[e] échelon (finances) (indice 170).	202783	64/50	1[er]-8-1973.	Réversion de la pension civile n° 25761 déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3127, du 4 octobre 1972.
Khadija bent Ali, veuve Aroubite Mohammed.	Le mari, ex-sous-agent public de 2[e] catégorie, 9[e] échelon (intérieur) (indice 125).	202784	80/25	1[er]-4-1972.	Réversion de la pension civile n° 25297 déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 2991, du 25 février 1970.
Fatna bent Bouchaïb, veuve Belghazi El Ghazi.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 7[e] échelon (intérieur, municipalité de Settat) (indice 125).	202785	76,25/50	1[er]-2-1973.	
M. Belghazi El Ghazi.	Ex-agent de service, échelle 1, 7[e] échelon (intérieur) (indice 125).	202786	76,25	1[er]-7-1972.	
M[mes] Zaïna bent Mohamed, veuve Benyahya El Houssaïn.	Le mari, ex-sous-agent public de 2[e] catégorie, 8[e] échelon (intérieur) (indice 122).	202787	74/50	1[er]-8-1973.	Réversion de la pension civile n° 22161 déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 2919, du 9 octobre 1968.
Filali Ansary Latifa, veuve Bennis Larbi.	Le mari, ex-agent public de 3[e] catégorie, échelle 4, 8[e] échelon (intérieur) (indice 225).	202788	78,75/50	1[er]-12-1972.	
Iraqi Aïcha, veuve Biaz M'Hamed.	Le mari, ex-inspecteur, échelle 10, 5[e] échelon (P.T.T.) (indice 398).	202789	80/25	1[er]-5-1972.	Réversion de la pension civile n° 23076 déjà concédée par le décret n° 281.
Khaldoun Saâdia, veuve Biaz M'Hamed.	Le mari, ex-inspecteur, échelle 10, 5[e] échelon (P.T.T.) (indice 398).	202789 *bis*	80/25	1[er]-5-1972.	id.
Khadija bent Mohammed, veuve Boukhresse Omar.	Le mari, ex-sapeur pompier de 2[e] classe, 4[e] échelon (intérieur) (indice 115).	202790	18,75/50	1[er]-11-1972.	
Teryal Fatna, veuve Boukhriss Amara.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 8[e] échelon (travaux publics) (indice 130).	202791	100/50	1[er]-4-1973.	Réversion de la pension civile n° 200300 déjà concédée par l'arrêté n°6 du 30 décembre 1972.
El Kadiri Fatma, veuve Boulahsen El Mahjoub.	Le mari, ex-adjoint technique, échelle 7, 6[e] échelon (intérieur) (indice 300).	202792	40/50	1[er]-7-1973.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
Mme Zohra bent Abdellah, veuve El Hassani Ahmed.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (éducation nationale) (indice 150).	202793	100/50	1er-3-1973.	Réversion de la pension civile n° 200653 déjà concédée par l'arrêté n°8 du 6 février 1973.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) (mois de février 1974).

Au mois de février 1974 le niveau atteint par l'indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) est de : 168,6.

Le pourcentage de variation par rapport au niveau de référence (103,2 en décembre 1959) est de : + 63,4.

Le nombre des articles (exception faite des légumes et fruits frais) dont les prix ont augmenté d'au moins 5 % par rapport à décembre 1959 est de : 77.

Le nombre des articles (exception faite des légumes et fruits frais) dont les prix ont augmenté d'au moins 5 % par rapport à décembre 1973 est de : 28.

IMPRIMERIE OFFICIELLE — RABAT

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.